



GARONNE QUERCY GASCOGNE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural



Le projet de territoire 2021-2027 du PETR



Sommaire

1. AVANT PROPOS	3
2. INTRODUCTION	4
2.1 Le territoire.....	4
2.2 Le projet de territoire	5
2.3 Une méthode basée sur la concertation	7
3. LES ENJEUX ET LA STRATEGIE.....	9
3.1 Présentation des enjeux thématiques et territorialisés.....	10
3.2 Synthèse des enjeux thématiques et territorialisés	22
3.3 La stratégie	24
4. DECLINAISON DES PRIORITES D’ACTION	26
4.1 Défi 1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale.....	27
4.2 Défi 2 : Garantir une accessibilité renforcée aux services	37
4.3 Défi 3 : Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire	44
4.4 Défi 4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique.....	56
5. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET DE TERRITOIRE	68
6. ANNEXES.....	71
6.1 Bilan synthétique des précédents contrats	71
6.2 Synthèse AFOM du diagnostic.....	88

1. Avant propos



Le projet de territoire est un document fédérateur pour les 6 collectivités du PETR, donnant une vision globale des thématiques à prendre en compte et de la diversité des territoires, en matière :

- de développement et de cohésion sociale,
- d'aménagement,
- de mobilité et de logement,
- d'environnement ...

en mobilisant les acteurs locaux et partenaires du PETR.

Il constitue le socle fondateur des priorités du territoire à porter lors de l'élaboration des politiques publiques contractuelles entre le PETR et ses partenaires financiers :



- le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'Etat pour la période 2021-2026, faisant suite au Contrat de Ruralité (2017-2020) ;
- la nouvelle génération du Contrat Territorial Occitanie (CTO) avec la Région pour la période 2022-2028 ;
- le prochain programme européen LEADER (2023-2027) via la Région (autorité de gestion du fonds européen).

Le Conseil syndical du PETR a acté l'engagement du projet de territoire 2021-2027, le 29 mai 2021, en collaboration étroite et permanente avec les 6 communautés de communes, sur la base des principes suivants :



- le principe d'un projet de territoire PETR ascendant, construit à partir des enjeux et priorités des 6 Communautés de communes et travaillé à leur échelle avec leur propre organisation. Il s'agit de dégager une vision stratégique à l'échelle du PETR, en tenant compte des dynamiques différentes, des ambitions communes et des spécificités locales ;
- le recours à un cabinet d'études pour aider le PETR dans l'élaboration du projet de territoire et la concertation associée ;
- la création d'une Commission PETR « Projet de territoire et Contractualisations » (12 membres) comprenant 2 élus référents par Communauté de communes, plus particulièrement mobilisée dans les travaux d'élaboration.

2. Introduction

2.1 Le territoire



Situé dans l'Ouest du Tarn et Garonne, autour des villes de Castelsarrasin et Moissac, le PETR Garonne Quercy Gascogne, a **été créé en décembre 2015** sur les bases de l'ancien Syndicat mixte du Pays Garonne Quercy Gascogne : **c'est l'un des plus grands PETR de la Région Occitanie**. Localisé à proximité des zones urbaines de Toulouse, Montauban et Agen, le territoire bénéficie d'une position géographique favorable.

Il regroupe **139 communes**, localisées au sein de **six Communautés de communes** :

- Terres des Confluences ;
- Grand Sud Tarn et Garonne ;
- Lomagne Tarn et Garonnaise ;
- Deux Rives ;
- Pays de Serres en Quercy ;
- Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain.



Population

- ↪ 131 638 habitants (en vigueur 2021-stats. 2018) et 57,6 habitants au km²
- ↪ 70 % des communes et 51 % de la population du département du Tarn et Garonne
- ↪ Croissance démographique de +0,8 % /an (entre 2012 et 2017)
- ↪ Un solde migratoire positif : +0,65 % / an (entre 2012 et 2017)



Maillage territorial

- ↪ 2 pôles de services supérieurs infra départementaux
- ↪ 1 pôle de services intermédiaires supérieurs
- ↪ 6 pôles de services intermédiaires
- ↪ 35 pôles de proximité intermédiaires et de grande proximité
- ↪ 30 petits pôles de proximité

Economie

- ↪ 35 780 emplois étaient localisés sur le territoire du PETR (en 2017)
- ↪ Le secteur tertiaire : + de 70 % des emplois
- ↪ Un poids fort de l'agriculture et de l'industrie : respectivement 10,3 % et 12,3 % de l'emploi
- ↪ Taux de chômage : 14,2% (en 2017)

2.2 Le projet de territoire



Le projet de territoire est conçu comme un **document fédérateur pour les 6 collectivités du PETR**, donnant une vision globale des thématiques à prendre en compte et de la diversité des territoires, en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement, de mobilité et de logement, d'environnement ...

Ce projet stratégique constitue **le socle fondateur des priorités à porter lors de l'élaboration et du déploiement des politiques contractuelles** animées par le PETR : Contrat de Relance et de Transition Ecologique, contrat territorial avec la Région Occitanie, programme européen LEADER ...

Ce document pourra évoluer en fonction du contexte socio-économique, des contraintes et des opportunités futures.

Plus largement, ce document **s'inscrit dans une démarche de développement globale et durable**, qui tient compte à la fois du changement climatique et des enjeux de transition énergétique et écologique, de l'économie, de l'agriculture, du tourisme ... tout en préservant l'identité et les spécificités des territoires.

4 grands principes guident le projet de territoire :

- 1. Un projet qui s'inscrit dans les principes du développement durable** : la transition énergétique, la croissance verte, l'objectif de Zéro Artificialisation Nette, l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire ... sont des concepts au centre de l'ensemble des réflexions menées afin d'élaborer les défis à relever pour les prochaines années. Ces changements, ces transitions, marquent l'évolution vers un nouveau paradigme, qui conçoit autrement la façon d'appréhender, d'aménager et de structurer le territoire. Ainsi, [l'ensemble des priorités d'action et actions identifiées dans le cadre du présent projet de territoire doivent s'inscrire dans des démarches intégrées et respectueuses de l'environnement.](#)

2. **Un projet qui s'inscrit dans une planification concertée et cohérente** : le projet de territoire est la « feuille de route » qui inscrit le modèle de développement envisagé pour le territoire. Celui-ci ne pourra être efficace que par **la mise en place d'outils de planification favorisant l'émergence d'une vision commune et concertée de l'aménagement du territoire au sein des collectivités**, permettant de veiller à un développement équilibré et à un cadre de vie préservé. A ce titre, [la dynamique des PLU intercommunaux](#) (PLUI), outils de planification du développement territorial et d'urbanisme réglementaire, [doit être poursuivie](#). En effet, si cette dynamique est engagée sur le PETR, elle ne couvre pas encore tout le territoire.

3. **Un projet qui se construit en partenariat : élaborer** un projet de territoire, revient à considérer l'ensemble des dimensions qui déterminent la qualité de vie et le dynamisme d'un territoire : l'offre de logements, l'économie, l'accès aux services, la santé, l'environnement ... afin d'en appréhender les enjeux, et *in fine* les grands défis à relever. Pour cela, [l'appui, la collaboration, l'accompagnement des différents partenaires compétents et la mise en cohérence des actions portées sur le PETR avec les autres schémas et stratégies sera nécessaire](#) : le Schéma Départemental des Usages Numériques (SDUN du Syndicat mixte Tarn et Garonne Numérique), le CAUE pour les questions de rénovation énergétique (Guichet Renov'Occitanie), le Syndicat Départemental d'Énergie (développement des énergies renouvelables, mobilités durables, économies d'énergie), le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) notamment pour la maillage des Maisons de santé, et France Services, l'ARS pour les actions en lien avec la santé, le Département pour l'éducation et les enjeux sociaux, la Région et les AOM pour la question de la mobilité ...

4. **Un projet qui mobilise le PETR** : le PETR, et l'ingénierie proposée par ce dernier, doit jouer un rôle fédérateur entre les 6 communautés de communes et contribuer à [faire émerger une vision / identité commune pour répondre aux défis de l'avenir](#) et se faire reconnaître comme l'interlocuteur clé dans la mobilisation **de financements extérieurs** pour la réalisation des projets locaux. Il pourra également jouer un rôle facilitateur sur les sujets/enjeux clés du territoire (animation, mise en réseau, porter à connaissance ...).

2.3 Une méthode basée sur la concertation

Le projet de territoire, élaboré localement, **traduit la vision partagée par l'ensemble des acteurs sur le développement économique, social, environnemental et culturel**. Il implique :

- **d'identifier** les enjeux du territoire, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé ..., en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- de les décliner en **orientations stratégiques** et en **plan d'actions**.

Le PETR étant un territoire contrasté avec d'importantes disparités, le projet de territoire a été construit de manière ascendante à partir des enjeux et priorités des 6 Communautés de communes. Il permet de tenir compte des dynamiques différentes.

Depuis début 2021, quatre temps clés ont permis de construire ce projet :

1. La formalisation d'un diagnostic territorial et thématique à l'échelle du PETR,
2. La déclinaison et la co-production d'un diagnostic stratégique par Communauté de communes,
3. L'actualisation de la synthèse AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces) et des enjeux à l'échelle du PETR,
4. L'identification des priorités et des projets visant à aboutir à l'architecture du projet de territoire et à une synthèse croisée des priorités à l'échelle du PETR.

DIAGNOSTIC

Le diagnostic approfondi du territoire du PETR repose sur deux niveaux d'analyse :

- ↳ Une analyse des dynamiques et grands constats à l'échelle du PETR ;
- ↳ Une analyse synthétique pour chacun des 6 EPCI du territoire.

Pour chacun des niveaux d'analyse, le diagnostic repose **une approche quantitative**, sur la base des données de l'INSEE et de l'observatoire des territoires, **et une approche davantage qualitative** issue notamment des différents documents stratégiques et thématiques des collectivités (PLUi, PCAET, Projets de territoire, contrat Bourgs Centres, convention Petites Villes de Demain, diagnostics thématiques ...).

6 Comités techniques ont été réalisés avec les élus et services des communautés de communes du PETR, pour notamment partager, compléter et ajuster le diagnostic synthétique de l'EPCI concernée sur le volet diagnostic / AFOM / enjeux :

- > CC Lomagne Tarn et Garonnaise (19/07) – CC Terres des Confluences (20/07) – CC Pays Serres en Quercy (21/09) - CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain (21/09) – CC Grand Sud Tarn et Garonne (28/09) - CC Deux Rives (3/11).



En plus des 2 élus communautaires référents de la commission « projet de territoire & Contractualisations » du PETR et du DGS, du cabinet Teritéo et services du PETR, chaque Communauté a élargi à sa convenance les participants à ce comité.

IDENTIFICATION DES ENJEUX, DEFINITION DE LA STRATEGIE DU PROJET DE TERRITOIRE

Les différents comités techniques ont permis d'identifier les principaux enjeux et les premières orientations stratégiques prioritaires.

Ces derniers ont été croisés pour aboutir à une vision commune des enjeux thématiques et territorialisés et des réponses à apporter par l'identification des défis et priorités d'actions.



- > Cette architecture du projet de territoire a été mise en débat dans le cadre de la Commission PETR « projet de territoire & Contractualisations », le 4 novembre 2021.
- > Cette phase a été ensuite validée par le Conseil syndical du PETR du 11 décembre 2021

DECLINAISON DES PRIORITES D'ACTION, MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

Les 4 défis de la stratégie ont fait l'objet d'une déclinaison en priorités d'action qui concernent l'ensemble des collectivités du territoire du PETR, partenaires et porteurs de projets dans le cadre de leurs compétences et missions.

Ces priorités d'action ont été établies à partir des documents stratégiques et des besoins et continuités d'actions relevées, notamment lors des échanges avec les 6 comités techniques, et illustrées par des exemples d'opérations (réalisées ou à venir) sur le territoire et portées par différents acteurs.



- > Cette dernière phase du projet de territoire a été mise en débat avec les élus la Commission PETR « projet de territoire & Contractualisations », le 19 Juillet 2022.
- > Le document a ensuite fait l'objet d'une concertation écrite (du 28 septembre au 20 octobre) auprès des élus de la Commission PETR et des DGS des 6 Communautés de communes.
- > **Le document de synthèse amendé a été proposé pour validation au Conseil syndical du PETR du 24 novembre 2022.**



3. Les enjeux et la stratégie

3.1 Présentation des enjeux thématiques et territorialisés



3.2.1 DYNAMIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES / MAILLAGE TERRITORIAL ET OFFRE DE SERVICES

- Avec 57,6 habitants au km², le PETR présente un **territoire rural** ;
- Celui-ci se caractérise par un **solde démographique positif** notamment en raison de son **attractivité** ;
- Il présente des **dynamiques différenciées** entre la frange Sud-Est, périurbaine attractive (CC Grand Sud Tarn et Garonne, CC Terres des Confluences) et les parties Nord et Sud-Ouest du territoire (CC Pays de Serres en Quercy, CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise), plus à l'écart des grands axes de communication ;
- Des **fragilités socio-économiques** prégnantes **sur l'ensemble du territoire** bien que localisées prioritairement sur les zones les plus urbaines ;
- Le territoire est marqué par un **vieillessement de sa population** ; une tendance déjà constatée sur les **Communautés de communes de Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise et Deux Rives**.
- Un **niveau d'équipement satisfaisant** pour la gamme de service et d'équipements **de proximité** : un maillage de pôles de service dense et complet ;
- Une offre de services renforcée par plusieurs projets sur l'ensemble des collectivités ;
- Le vieillissement associé aux fragilités sociales, est vecteur de difficultés pour accéder aux services et/ou à l'emploi, notamment dans les zones les plus rurales du territoire.

De ces caractéristiques, découlent les trois profils de territoires suivants :

- **Les territoires dynamiques** : représentés par les **CC Grand Sud Tarn-et-Garonne** et **Terres des Confluences**, marquées par la métropolisation et la périurbanisation. Elles enregistrent des dynamiques démographiques très positives sous l'effet de l'attractivité de ménages plus jeunes. Des fragilités sociales sont toutefois relevées au sein de la **CC Terres des Confluences**.
- **Les territoires stables** : ces territoires bénéficient du rayonnement des pôles urbains de Montauban et d'Agen, mais de manière moins prononcée que la catégorie précédente. Les **CC Deux Rives** et **Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain** se caractérisent par des dynamiques démographiques stables. Ces dernières sont, en revanche, confrontées à un vieillissement de plus en plus marqué de leur population.
- **Les territoires en situation de fragilité** : ces territoires, situés dans des zones de coteaux au Nord et Sud-Ouest, sont des territoires plus ruraux et enclavés. Les **CC Pays de Serres en Quercy** et **Lomagne Tarn et Garonnaise** présentent une situation démographique peu favorable, voire en déprise. Eloignées des grandes agglomérations, elles présentent un vieillissement de leur population et des difficultés sociales (taux de pauvreté, taux de chômage ...), impliquant des difficultés à assumer les coûts des déplacements nécessaires pour accéder aux services et/ou à l'emploi.

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE



- Comment maintenir et renforcer l'attractivité des territoires, tout en préservant le cadre de vie ?
- Comment accompagner les dynamiques démographiques, spécifiques d'un territoire à un autre ?
- Comment assurer une offre de services et d'équipement équilibrée, pour tous, sur l'ensemble du territoire ?
- Comment accompagner l'arrivée des grands projets structurants (LGV, échangeur autoroutier...) ?

ENJEUX IDENTIFIÉS

1. Renforcement de l'attractivité résidentielle (notamment des territoires en déprise)

Le renforcement de l'attractivité résidentielle et de l'accueil de nouvelles populations (installation de jeunes, de familles ...), est un enjeu important pour maintenir et dynamiser un territoire à dominante rurale. En renforçant la dynamique démographique, l'attractivité territoriale contribue à la dynamisation de l'économie, à la pérennité des services et équipements ... **Cet enjeu commun à l'ensemble du PETR est particulièrement fort sur les communautés de communes présentant des fragilités démographiques** : CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-en-Garonnaise et Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain.

2. Adaptation des capacités d'accueil de nouvelles populations (notamment services et équipements)

La présence de services et équipements adaptés aux besoins des habitants, et notamment des nouvelles populations est un préalable essentiel pour renforcer l'attractivité d'un territoire et y pérenniser ses résidents. Cet enjeu est important pour l'ensemble du territoire en lien étroit avec l'enjeu 1. **Il est plus prégnant sur les CC Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences qui enregistrent des dynamiques démographiques fortes.** Il apparaît ainsi essentiel d'anticiper l'évolution des besoins en matière de services et équipements afin d'éviter les situations de tension.

3. Accessibilité (physique et à distance) équilibrée aux services et équipements pour tous les publics, en veillant notamment aux publics en situation de précarité (famille monoparentale, faible revenu, sans emploi...)

L'accessibilité aux services et équipements, qu'elle soit physique ou à distance par le recours aux outils numériques, est un enjeu prioritaire pour la qualité de vie sur un territoire, l'accès à l'emploi et plus globalement la cohésion sociale. Au-delà des approches territoriales, les enjeux par types de public notamment « fragiles » sont forts. Au regard des situations sociodémographiques, **une attention particulière, en matière d'accès aux services, doit être prêtée aux personnes en situation de fragilité sociale, aux personnes âgées ...**

4. Accompagnement et anticipation de la tendance au vieillissement de la population (adaptation de l'offre de services à l'évolution des besoins, études sur les équipements, l'autonomie, la silver économie)

Le vieillissement de la population est déjà constaté sur la majorité des EPCI (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain et Deux Rives). L'enjeu de l'accompagnement et de l'anticipation de cette tendance est central : la demande en services de santé et d'accueil de personnes âgées est de plus en plus en forte et pourrait apparaître en tension. Par ailleurs, la question de l'autonomie et du maintien à domicile (service à domicile, domotique, silver-économie ...) est importante pour la qualité de vie.

5. Renforcement des actions en faveur de la jeunesse (prévention, formation, loisirs, équipements...)

À l'inverse du vieillissement de la population, l'enjeu de la jeunesse, à travers la prévention, la formation, des équipements et offres de loisirs adaptés ..., est également important pour renforcer l'attractivité et contribuer à la cohésion sociale. **Cet enjeu est particulièrement fort sur la CC Grand Sud Tarn et Garonne.**



3.2.2 LA SANTE

- Une densité médicale fragile au niveau du PETR et des territoires en voie de désertification (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain)
- Des carences relevées sur certains équipements (structures seniors, médicosocial ...);
- L'accès aux services de santé : **une question majeure sur l'ensemble du territoire**. La population de médecins généralistes du PETR est vieillissante, et les récents départs à la retraite ne sont pas remplacés.

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE



- Comment renforcer l'attractivité du territoire pour les activités de santé et assurer le renouvellement des professionnels ?

ENJEUX IDENTIFIÉS

1. Anticipation et lutte contre la désertification médicale

Au regard des tendances, **le risque de voir apparaître des déserts médicaux sur le territoire est très fort**. Ainsi l'anticipation de cette situation est un enjeu prioritaire pour l'avenir du territoire dans sa globalité. **Nécessitant une approche concertée entre les différents EPCI, cet enjeu d'anticipation et de lutte contre la désertification médicale renvoie à plusieurs paramètres** : la promotion des territoires et des opportunités d'installation, la structuration d'une offre d'exercice attractive, la coordination territoriale des services de santé, le maintien d'une offre et de capacité de prise en charge accessible ...

2. Veille et adaptation des équipements médico-sociaux aux besoins

En lien avec les questions de santé, un enjeu important autour des équipements médico-sociaux (établissements pour personnes en situation de handicap, EHPAD ...) est relevé, notamment dans **l'objectif de garantir une bonne adéquation entre les besoins locaux et l'offre/les capacités disponibles**.



3.2.3 LOGEMENTS

- Une **part de logements vacants particulièrement élevée** (9,7 % contre 8,2% à l'échelle nationale) : les **CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise** et les principaux pôles urbains présentent un taux de vacance supérieur à 10 % ;
- Un **parc de logements inadaptés** au desserrement des ménages, avec seulement 4 à 5 % de logements de type T1 ou T2 ;
- Une **faible proportion de logements sociaux et locatifs**, une offre concentrée au sein des principaux pôles urbains du territoire ;
- Un **parc de logement ancien**, avec plus de 50 % des résidences principales datant d'avant 1975 ;
- Des enjeux d'accueil / logement de nouvelles populations en lien avec l'attractivité des territoires (**CC Grand Sud Tarn et Garonne, CC Deux Rives** pour les travaux du Grand Carénage).

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE



- Quelle politique d'accompagnement à mettre en place pour l'adaptation des logements ?
- A l'heure du Zéro Artificialisation Nette, comment valoriser le potentiel des logements vacants du territoire ?
- Comment adapter le parc, aux besoins de la population (population vieillissante, famille monoparentale) et aux nouveaux arrivants ?

ENJEUX IDENTIFIÉS

1. Adaptation du parc de logement aux besoins des ménages et pour l'accueil de nouvelles populations

Face aux besoins de la population locale, et afin de convertir l'attractivité du territoire en nouvelles installations, il est nécessaire d'adapter le parc de logement. **Cet enjeu est prioritaire pour l'ensemble du territoire dans la mesure où l'inadéquation actuellement observée entre l'offre et la demande est un frein à l'installation de nouveaux habitants.**

2. Lutte contre la vacance (notamment via des programmes de rénovation)

Le taux de vacance du parc immobilier du PETR représente une opportunité dont les communes doivent se saisir, afin de pouvoir continuer à accueillir de nouvelles populations sur leur territoire. La mise en place de différents programmes de rénovation, accompagnés des différents outils de financement, sont autant d'opportunités pour valoriser ce potentiel et constituer une offre de logements adaptée aux besoins.



3.2.4 CENTRES BOURGS

- Le territoire du PETR comporte plusieurs centres bourgs qui structurent et polarisent la majorité de l'offre de services et d'équipements ;
- Ces centres bourgs font face à plusieurs difficultés : vacance et vieillissement du parc de logement, précarisation et paupérisation, dévitalisation et vacance commerciale ... ;
- Plusieurs démarches sont conduites pour répondre à ces problématiques, sur les pôles les plus structurants (10 Petites Villes de Demain, 19 Contrats Bourgs-Centres, plusieurs OPAH ...).

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE



- Quelle politique d'accompagnement déployer pour valoriser les centralités davantage rurales et ainsi maintenir les services de manière équilibrée ?
- Comment accompagner les réponses des pôles urbains aux problématiques de précarité sociale qui s'accroissent ?

ENJEUX IDENTIFIÉS

1. Accompagnement des dynamiques de redynamisation des centralités (en lien avec les dispositifs contractuels)

Afin de maintenir un équilibre territorial, il est essentiel de s'assurer que les principales polarités du PETR restent dynamiques et attractives. À ce titre, plusieurs dispositifs contractuels (contrats Bourgs-Centres, Petites Villes de Demain) sont mobilisés pour contribuer à leur revitalisation ; cela implique que des capacités d'ingénierie et/ou d'appui à l'ingénierie (étude, suivi ...) adaptées, soient mobilisées par les collectivités.

2. Soutien à la vitalité commerciale et artisanale (modernisation, transmission/reprise) des petites polarités

L'ensemble des petites polarités du PETR joue un rôle important dans l'organisation du territoire et l'accès aux services, en particulier dans les espaces les plus ruraux. Ainsi, **le soutien à la vitalité commerciale et artisanale sur l'ensemble des polarités (y compris en dehors des dispositifs existants ci-dessus) est un enjeu partagé.** Sur ce dernier, la question de l'ingénierie et des moyens d'accompagnement sont encore plus forts.



3.2.5 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Un développement économique dynamisé par l'attractivité démographique et l'essor du tertiaire, un secteur agricole solide, un secteur industriel bien représenté et des activités artisanales et commerciales diversifiées ;
- Des atouts importants pour maintenir et renforcer le développement économique du territoire : un foncier compétitif, des ressources locales importantes, le déploiement de la fibre, la présence de secteurs d'activités et d'emplois spécialisés, vecteurs de développement : **centrale nucléaire de Golfech ; Zone d'aménagement concerté Grand Sud Logistique et sous-traitance aéronautique ;**
- Un développement pouvant être limité par un déficit d'image et d'attractivité économique.

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE



- Comment pérenniser les entreprises et infrastructures économiques ?
- Comment accompagner et développer les activités valorisant les ressources locales (artisanat, filières agricoles, activités touristiques, ...) ?
- Comment renforcer l'attractivité économique du territoire ?

ENJEUX IDENTIFIÉS

1. Adaptation des capacités d'accueil d'entreprises au regard de l'existant et des besoins

À l'échelle du PETR et des intercommunalités, la situation concernant les zones d'activités économiques est hétérogène : si certaines zones sont au maximum de leur capacité, d'autres ne sont pas attractives. Ainsi, cet enjeu commun au PETR vise à adapter l'offre actuelle aux besoins des entreprises.

2. Soutien au développement d'une économie locale, ancrée et diversifiée (artisanat, tourisme, agriculture, économie sociale et solidaire...)

Le territoire présente un potentiel de développement endogène, basé sur les ressources locales (l'artisanat, les filières agricoles, le tourisme ...). Afin de favoriser ce développement économique, une réflexion globale doit être menée pour valoriser ces atouts, et leur donner une visibilité extra-territoriale.

3. Maintien et développement du tissu industriel et productif du territoire (innovation, relocalisations)

Le territoire dispose d'un important tissu industriel de PME/TPE, dont la pérennité peut être fragilisée du fait d'un manque d'attractivité et des tendances à la désindustrialisation de l'économie. A ce titre, il est nécessaire d'accompagner et d'encourager les actions d'innovation et de relocalisation, en particulier sur les **CC Deux Rives, Grand Sud Tarn et Garonne** et **Terres des Confluences**.

4. Contribution à la mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi (formation des salariés)

Certaines intercommunalités présentent des bassins d'emplois plus spécialisés (CC Pays de Serres en Quercy autour de l'agriculture, CC Deux Rives du nucléaire, CC Grand Sud Tarn et Garonne autour de la logistique & l'aéronautique...). Afin de contribuer au développement du territoire dans sa globalité, il est nécessaire de mettre en adéquation, par l'adaptation des offres de formation, les offres et la demande d'emploi à l'échelle du PETR.



3.2.6 AGRICULTURE

- La **filière agricole du PETR** est marquée par sa diversité (arboriculture, cultures céréalières, ail, etc.) et son importance.
- Une **production agricole valorisée** à travers 6 labels AOP-AOC, 14 labels IGP et de nombreux labels rouges.
- Un **intérêt croissant pour les circuits courts** qui sont source de développement mais encore peu organisés.
- Une **démographie en baisse, de nombreux départs en retraite à prévoir** : les difficultés à assurer le renouvellement des chefs d'exploitations dans un contexte à venir de départs massifs en retraite (seule 39% des cessations donnent lieu à une reprise dans le 82, plus faible taux d'Occitanie) et les difficultés d'accès au foncier et d'installation pérenne pour les nouveaux agriculteurs menacent le maintien des activités agricoles sur le long terme.
- Une **précarité du travail** agricole (travailleurs saisonniers, main d'œuvre non qualifiée, difficultés d'hébergement...) observée sur certaines parties du territoire.

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE



- Comment assurer la reprise des exploitations agricoles et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs (foncier, exercice professionnel) ?
- Comment valoriser les filières agricoles, tout en maintenant le virage amorcé de développement durable ?
- Comment réduire la précarité du travail agricole (conditions d'accueil des salariés agricoles, main d'œuvre non qualifiée ...) ?

ENJEUX IDENTIFIÉS

1. Amélioration de la plus-value des produits et des revenus agricoles (labels, circuits- courts, restauration collective, valorisation, transformation)

Dans une démarche de développement durable, mais aussi de meilleure valorisation économique de la production agricole, le territoire doit accompagner la filière dans une transition écologique vers l'agriculture biologique et raisonnée, tout en organisant la valorisation des produits en circuits courts (transformation, commercialisation ...).

La promotion de la consommation de produits locaux dans la restauration collective (écoles, hôpital, maisons de retraite...) permettrait également de créer d'importants débouchés et de soutenir les filières agricoles.

2. Amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des salariés agricoles

Cet enjeu est particulièrement fort sur les CC Grand Sud Tarn et Garonne, Terres des Confluences et Deux Rives où s'observent des situations de précarité et des difficultés importantes d'hébergement pour les travailleurs saisonniers.

3. Transmission / pérennisation des activités agricoles et de l'accessibilité au foncier pour les nouveaux agriculteurs

Afin de maintenir la dynamique agricole, il est essentiel de faciliter les transmissions / reprises des activités agricoles ainsi que l'accessibilité au foncier (identification du foncier disponible ...) pour les nouveaux agriculteurs. En lien avec les partenaires institutionnels du monde agricole et la chambre d'agriculture, les actions d'accompagnement sur le foncier, et la transmission d'expérience dans l'exercice professionnel doivent être amplifiées pour accompagner l'installation pérenne de nouveaux agriculteurs.



3.2.7 TOURISME

- Le territoire présente un **potentiel touristique important** en lien avec son patrimoine historique, culturel et naturel (l'abbaye de Moissac (Unesco) au cœur du Grand Site Occitanie « Moissac-Auvillar-Lauzerte », le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, la voie verte du Canal des Deux Mers, le château de Gramont ...), mais aussi vernaculaire (la pente d'eau de Montech, les balais de Grisolles ...) et plusieurs sites d'intérêt ainsi que des manifestations culturelles ;
- Toutefois, le **potentiel touristique reste à exploiter** : une partie du petit patrimoine bâti, mais également du patrimoine naturel, manquent de valorisation. Un manque d'hébergement et d'animations, est également relevé pour allonger la durée du séjour des touristes ;
- **L'absence d'une offre de tourisme** définie, globale et partagée (mise en place de circuits touristiques, valorisation du tourisme autour de la nature, etc.) ne permet pas aux communes de profiter pleinement

du potentiel touristique de leur territoire **et du rayonnement du GSO et du canal des Deux Mers...**

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE ?

- Comment développer une offre complète et organisée en matière d'activités touristiques qui permettrait de différencier le territoire et d'allonger la durée des séjours ?
- Comment mettre en place une vision à moyen et long terme partagée, à travers la coordination des acteurs du secteur touristique ?

ENJEUX IDENTIFIÉS

1. Valorisation des facteurs d'attractivité touristique, distinctifs du territoire (patrimoine, culture, nature...)

A travers ses paysages diversifiés (Garonne/Quercy/Gascogne), son patrimoine naturel et architectural, ses voies d'itinérance, son histoire, sa gastronomie et son terroir, le territoire possède un potentiel touristique important et complet, mis en valeur par certains labels (Grand Site Occitanie/Unesco/GR 65 St Jacques, Plus Beaux Villages de France).

Toutefois, la valorisation / communication / animation sur ces différents atouts et offres reste un enjeu important pour renforcer ce secteur et en optimiser les retombées.

2. Renforcer et structurer l'offre touristique pour construire une destination touristique, rayonnant plus largement sur le territoire

En lien avec l'enjeu précédent, la construction d'une destination touristique globale (consolidation et mise en réseau des filières touristiques, travail partenarial des acteurs et offices du tourisme ...) et le **renforcement d'une offre de loisirs** (équipements et événementiels) **et d'hébergements diversifiés** sur le territoire, permettrait de capter davantage de touristes et excursionnistes et de dépasser un tourisme souvent qualifié de « à la journée ». Il s'agit d'assurer **un rayonnement des flux** au-delà des communes des grands sites reconnus, en permettant de retenir plus longtemps les visiteurs sur le territoire.



3.2.8 MOBILITE

- Le PETR se distingue par un **recours très élevé au véhicule individuel** (86% des actifs occupés utilisent leurs voitures pour se déplacer vers leur travail, contre 70,5% au niveau national) ;
- Le recours à l'offre de transports en commun reste très sous développé pour deux principales raisons : un développement insuffisant de l'offre de transport ou une mauvaise connaissance de cette offre par les locaux ;
- Certaines zones éloignées des axes de circulation (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et Garonnaise) sont peu ou pas desservies par l'offre de transports publics et leur population peut se retrouver en difficulté pour accéder à l'offre de commerces et services essentiels et à l'emploi.

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE



- Quelle offre de mobilité, collective et alternative, mettre en place afin de favoriser l'accès aux services essentiels pour tous ?
- Comment éviter que certaines populations se retrouvent exclues de l'offre de mobilité existante ?
- Quelles alternatives mettre en place afin de lutter contre la dépendance des ménages à la voiture ?

ENJEUX IDENTIFIÉS

1. Définition et déploiement d'une stratégie de mobilité partagée au plus proche des besoins locaux (en concertation avec les usagers)

Les aménagements et initiatives engagés sur les secteurs du PETR pour développer des mobilités autres que les déplacements « solo » de véhicules individuels et répondre aux besoins des publics spécifiques doivent être poursuivis (aires de co-voiturage, transport à la demande, pistes cyclables, solutions de co-voiturage courte distance tel que Rézo pouce...). L'enjeu est d'adapter et d'intégrer ces solutions dans des démarches propres à chaque territoire, en concertation fine avec les usagers pour tenir compte des besoins actuels et spécifiques et assurer une adhésion des populations aux solutions proposées.

2. Promouvoir et rendre accessible, par l'information et la mise en réseau des différentes initiatives, les offres et solutions existantes

En lien avec l'enjeu 1, l'offre de mobilité peut être méconnue sur le territoire. L'enjeu ici, pour améliorer la visibilité et l'utilisation des différentes offres, est d'aller vers leur mise en réseau à l'échelle du PETR et d'assurer une communication et animation adaptées.

3. Organisation et structuration des offres de mobilité collective (intermodalité, aires de covoitages, pistes modes doux...)

Commun à l'ensemble du territoire, l'enjeu ici est d'aller vers une amélioration des déplacements internes du territoire en renforçant et optimisant les solutions déployées et en favorisant l'intermodalité et la complémentarité avec les réseaux de transport existants.



3.2.9 ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

- Le PETR possède un patrimoine naturel riche en milieux et espèces avec de nombreux espaces reconnus ou protégés ;
- La part des territoires artificialisés reste contenue, bien que l'artificialisation observée entre 2009 et 2018 augmente plus vite qu'à l'échelle nationale (3,9 % au national et 5,3 % pour le PETR en 2018) ;
- La gestion qualitative de l'eau et de son stockage (retenues ...) est soumise à de fortes pressions, tout particulièrement sur les territoires agricoles, et lors de la période estivale ;
- Les risques « inondation » et « mouvement de terrain » sont particulièrement importants ;
- La consommation énergétique connaît une augmentation par rapport à 2013 ;
- Les installations productrices d'énergies renouvelables sont, pour l'heure, peu développées, bien que le territoire présente des potentiels de développement intéressants. La part des EnR dans la consommation énergétique est, pour le PETR, inférieure à la moyenne régionale (près de 20 % contre 22,3 %) ;
- Les **CC Grand Sud Tarn et Garonne** et **Terres des Confluences** se sont engagées dans l'élaboration d'un PCAET.

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE



- Comment tendre vers un développement du territoire toujours plus durable, limiter l'artificialisation des sols, tout en maintenant une attractivité économique et résidentielle équilibrée à l'échelle intercommunale et communale ?
- Comment concilier les impératifs d'utilisation de la ressource en eau, avec une gestion raisonnée à la fois quantitative et qualitative ?
- Quelle politique mettre en place à l'échelle du PETR afin de développer les EnR et réduire les consommations d'énergies ?

ENJEUX IDENTIFIÉS

1. Gestion durable de l'urbanisation (maîtrise de l'artificialisation, mobilisation des friches, nouvelles formes d'habitat...)

Cet enjeu est particulièrement prégnant sur la **CC Grand Sud Tarn et Garonne** où l'on observe le plus fort taux de progression de l'artificialisation des sols ces dernières années et où devraient se faire ressentir le plus intensément les effets des projets structurants à venir (LGV, échangeur autoroutier). Il est également présent au sein des CC plus rurales, où de nombreuses communes ne possèdent pas encore de document d'urbanisme. A l'échelle de ce grand territoire, la réflexion doit se poursuivre pour se doter d'outils d'urbanisme ou d'études spécifiques permettant d'encadrer l'aménagement du territoire et l'artificialisation par le développement urbain.

2. Préservation et valorisation des espaces naturels et continuités écologiques

Le territoire du PETR abrite un patrimoine paysager et naturel, riche et diversifié (serres, coteaux, vallées et plaines fluviales, etc.). Toutefois, ces milieux naturels sont exposés à une forte pression humaine (agriculture intensive, mitage du paysage, pollution de certaines ZAE, etc.). Afin de préserver leur cadre de vie et leur attractivité, tout en préservant la santé et le bien-être des habitants, les territoires doivent impérativement chercher à protéger et valoriser ses espaces naturels et leurs continuités écologiques.

3. Gestion raisonnée de la ressource en eau (quantitatif, qualitatif, et risque)

En lien avec la présence d'une trame hydrographique dense, au-delà des problématiques de préservation de la biodiversité et de gestion du risque inondation, le territoire doit anticiper les tensions sur la ressource en eau déjà prégnantes à l'étiage. La gestion qualitative, quantitative de l'eau et de son stockage (retenues ...) sont des enjeux importants et partagés à l'échelle du territoire.

4. Transitions énergétique, écologique et économique (EnR, déchets, économie circulaire...)

Accompagner les territoires dans une dynamique de transition est un enjeu fort pour l'avenir et les questions de résilience face aux changements climatiques. Cela nécessite de travailler sur les questions énergétiques (consommation et production, réduction des émissions de GES) et de sobriété par une meilleure gestion des déchets et le développement d'une économie circulaire.

3.2 Synthèse des enjeux thématiques et territorialisés

Le diagnostic du PETR Garonne Quercy Gascogne et la synthèse AFOM ont permis de définir les enjeux à l'échelle du territoire, en distinguant leur niveau d'importance au sein des six Communautés de communes du PETR. Ils sont synthétisés dans le tableau suivant :

Légende des couleurs :		Territoire concerné par l'enjeu					
•		Territoire très fortement concerné par l'enjeu			Territoire concerné par l'enjeu		
Synthèse des enjeux thématiques et territorialisés							
Thématiques	Enjeux	EPCI					
		CC 2R	CC CPPL	CC GSTG	CC LTG	CC PSQ	CC TDC
Dynamiques sociodémographiques / Maillage territorial et offre de services	1 – Renforcement de l'attractivité résidentielle (notamment des territoires en déprise)						
	2 – Adaptation des capacités d'accueil de nouvelles populations (notamment services et équipements)						
	3 – Accessibilité (physique et à distance) équilibrée aux services et équipements pour tous les publics en veillant notamment aux publics en situation de précarité (famille monoparentale, faible revenu, sans emplois ...)						
	4 – Accompagnement et anticipation de la tendance au vieillissement de la population (adaptation de l'offre de services à l'évolution des besoins, études sur les équipements, l'autonomie, la silver économie)						
	5 – Renforcement des actions en faveur de la jeunesse (prévention, formation, loisirs, équipements ...)						
Santé	1 – Anticipation et lutte contre la désertification médicale						
	2- Veille et adaptation des équipements médico-sociaux aux besoins						
Logements	1 – Adaptation du parc de logement aux besoins des ménages et pour l'accueil de nouvelles populations						
	2 – Lutte contre la vacance (notamment via des programmes de rénovation)						
Centres bourgs	1 – Accompagnement des dynamiques de redynamisation des centralités (en lien avec les dispositifs contractuels)						
	2 – Soutien à la vitalité commerciale et artisanale (modernisation, transmission/ reprise) des petites polarités						
Développement économique	1 – Adaptation des capacités d'accueil d'entreprise au regard de l'existant et des besoins						
	2 – Soutien au développement d'une économie locale, ancrée et diversifiée (artisanat, tourisme, agriculture, économie sociale et solidaire ...)						
	3 – Maintien et développement du tissu industriel et productif du territoire (innovation, relocalisations)						
	4 – Contribution à la mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi (formation des salariés)						

Agriculture	1 – Amélioration de la plus-value des produits et des revenus agricoles (labels, circuits-courts, restauration collective, valorisation, transformation)						
	2 – Amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des salariés agricoles						
	3 – Transmission / pérennisation des activités agricoles et de l'accessibilité au foncier pour les nouveaux agriculteurs						
Tourisme	1 – Valorisation des facteurs d'attractivité touristique, distinctifs du territoire (patrimoine, culture, nature ...)						
	2 - Renforcer et structurer l'offre touristique pour construire une destination touristique, rayonnant plus largement sur le territoire						
Mobilité	1 – Définition et déploiement d'une stratégie de mobilités partagées au plus proche des besoins locaux (en concertation)						
	2 – Promouvoir et rendre accessible, par l'information et la mise en réseau des différentes initiatives, les offres et solutions existantes						
	3 – Organisation et structuration des offres de mobilité collectives (intermodalité, aires de covoiturages, pistes modes doux ...)						
Environnement et transition écologique	1- Gestion durable de l'urbanisation (maitrise de l'artificialisation, mobilisation des friches, nouvelles formes d'habitat ...)						
	2 – Préservation et valorisation des espaces naturels et continuités écologiques						
	3 – Gestion raisonnée de la ressource en eau (quantitatif, qualitatif et risque)						
	4 – Transitions énergétique, écologique et économique (EnR, déchets, économie circulaire, ...)						

Sur ces 27 enjeux communs identifiés pour les 6 Communautés de communes, 18 d'entre eux, sont des enjeux forts qui concernent l'ensemble des 6 communautés de communes.

3.3 La stratégie

La stratégie du Projet de Territoire s'organise autour de **4 grands défis** à relever pour les collectivités et acteurs du territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne, qui se déclinent en **19 priorités d'actions** :

1

Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale

4 actions visant à renforcer l'attractivité du territoire, tout en prenant compte les évolutions socio-démographiques de ce territoire en pleine mutation, en adaptant le parc de logement, en soutenant les centralités, en préservant le patrimoine paysager et naturel du territoire et en préservant la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs.

2

Garantir une accessibilité renforcée aux services

4 actions ayant pour but de contribuer au maintien et au développement de l'offre de services et d'équipements pour tous, de l'offre de mobilité, de l'offre de santé et de l'usage du numérique. Le maintien des capacités de prise en charge sanitaire et médico-sociales du territoire représente un élément fondamental de ce défi.

3

Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire

4 actions qui ambitionnent de structurer le développement économique du territoire autour de ses atouts (commerce-artisanat, industrie, agriculture, tourisme) en s'assurant de rendre le territoire toujours plus attractif.

4

Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

7 actions qui visent à amplifier les transitions engagées sur le territoire, en veillant à soutenir un urbanisme durable, en protégeant et valorisant les espaces naturels et la ressource en eau, en accélérant le développement des énergies renouvelables (EnR), tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES), en assurant une meilleure gestion des déchets, et faisant du PETR un territoire résilient face au changement climatique.

Défis

Priorités d'actions

1.

Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale

- 1.1 Adapter le parc de logement pour garantir un parcours résidentiel et des logements de qualité
- 1.2 Privilégier un aménagement favorable à la redynamisation des centralités et à la préservation des patrimoines paysagers et naturels du territoire
- 1.3 Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs
- 1.4 Soutenir les initiatives permettant d'accompagner les grandes évolutions socio-démographiques

2.

Garantir une accessibilité renforcée aux services

- 2.1 Contribuer à la structuration d'une offre de services et d'équipements accessible
- 2.2 Renforcer l'offre de mobilités pour accéder aux services et à l'emploi / formation
- 2.3 Soutenir les actions contribuant à renforcer l'accès aux usages numériques pour tous
- 2.4 Maintenir les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales du territoire

3.

Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire

- 3.1 Favoriser le développement d'un écosystème local favorable au développement et à la transmission des entreprises
- 3.2 Maintenir les activités et valoriser les productions agricoles de qualité et porteuses de plus-value
- 3.3 Assurer le maintien et le développement du tissu industriel et des activités commerciales et artisanales
- 3.4 Dynamiser le secteur touristique du territoire afin de le faire reconnaître en tant que destination de séjours

4.

Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

- 4.1 Soutenir un urbanisme maîtrisé et plus durable
- 4.2 Soutenir la préservation / reconstitution des éléments de biodiversité (trame verte et bleue) et leurs continuités écologiques
- 4.3 Accompagner les actions de réduction de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables (EnR)
- 4.4 Encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux déplacements
- 4.5 Soutenir une meilleure gestion des déchets à travers le développement de boucles locales d'économie circulaire
- 4.6 Garantir une gestion pérenne de la ressource en eau
- 4.7 Prévention du risque et résilience face au changement climatique



4. Déclinaison des priorités d'action

Ces priorités d'action concernent l'ensemble des collectivités du territoire du PÉTR, partenaires et acteurs publics et privés dans le cadre de leurs compétences ou missions.

Elles permettent de concourir à la mise en œuvre de la stratégie du projet de territoire sur l'ensemble du PÉTR.



4.1 Défi 1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale

Le PETR Garonne Quercy Gascogne est un territoire présentant un riche patrimoine naturel, paysager et architectural, constitutif d'un cadre de vie de qualité attrayant. Certaines parties du territoire connaissent un essor démographique, impactant fortement les besoins notamment en matière d'offre de services à la population, et de logements, dont le parc n'apparaît plus adapté.

Ainsi, le premier grand défi du projet de territoire consiste à **préserver ce cadre de vie, en respectant les singularités des territoires** qui le composent tout en **appréhendant et en apportant des réponses adaptées et durables aux besoins émergents des mutations en cours et à venir.**

PRIORITE D'ACTION 1.1 : ADAPTER LE PARC DE LOGEMENT POUR GARANTIR UN PARCOURS RESIDENTIEL ET DES LOGEMENTS DE QUALITE

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ Un parc de logement (*en dehors de la CC Grand Sud Tarn et Garonne*) datant majoritairement d'avant 1975 et les premières réglementations thermiques ;
- ↪ Un taux de logement vacant élevé (9,7% contre 8,2% moyenne nationale) ;
- ↪ Un parc de logement soumis à des fragilités voire des effets de décrochage, en particulier dans les centres-bourgs : dégradation, habitation indigne, précarité énergétique ;
- ↪ Une carence d'offre de logements locatifs et sociaux particulièrement marquée sur les CC *Terres des Confluences, Grand Sud Tarn et Garonne* et *Pays de Serres en Quercy* ;
- ↪ Une inadéquation entre la composition du parc (forte présence de T5 ou plus) et la tendance au desserrement des ménages et au vieillissement de la population.

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Cette priorité d'action, en lien avec la mise en œuvre progressive des PLUIH, OPAH, plans d'actions Petites Villes de Demain (ORT) ..., et dans une logique d'urbanisme durable, **visé à adapter l'offre de logements sur les territoires au regard des évolutions socio-démographiques et des besoins associés** :

1. Développer une offre de logement diversifiée, garantissant le parcours résidentiel :

- **Élaborer et mettre en œuvre les PLUIH** : outil de connaissance et de mise en œuvre d'une politique de l'habitat partagée et adaptée aux dynamiques et évolutions des territoires ;
- **Se doter d'un observatoire de l'habitat** (échelle des intercommunalités) afin de suivre l'évolution de l'offre par rapport à la demande et adapter la politique du logement en conséquence ;
- **Développer et diversifier l'offre de logements, en privilégiant le réinvestissement urbain** et la réduction de la vacance : action d'acquisition de logements vacants / friches ...
- **Conforter une offre de logements en direction des personnes aux besoins spécifiques**, par exemple à travers la construction de résidences sociales, de résidences seniors, de logements **de petites dimensions** (T1, T2 et T3) (*en lien avec la priorité d'action 1.4*).

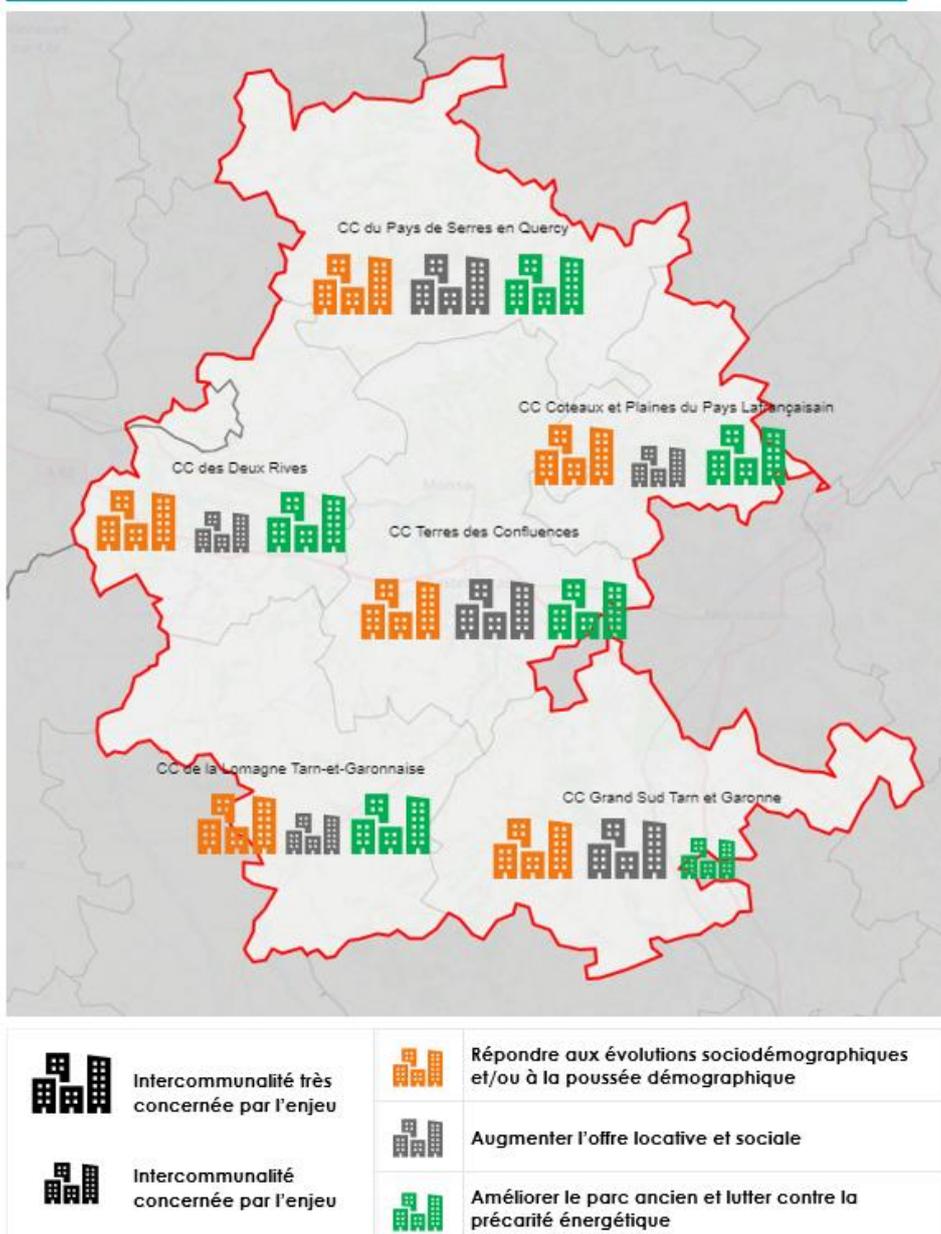
2. Augmenter l'offre locative et sociale :

- **Répondre à la demande de logements locatifs sur les territoires présentant aujourd'hui un déficit en la matière** ;
- **Augmenter l'offre de logements sociaux (notamment dans les centres-villes où la précarité sociale est plus importante) et privilégier la construction de logements collectifs** à travers la mise en œuvre des PLUIH.

3. Lutter contre la précarité énergétique en améliorant le parc ancien :

- Poursuivre la mise en œuvre des opérations incitatives en faveur de l'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG, ORT, opérations façades ...) ;
- Réaliser des diagnostics pour recenser les logements insalubres et vacants, afin d'engager des actions de résorption de l'habitat indigne ;
- Développer des actions de promotion des économies énergies dans le logement par des actions de sensibilisation et de diagnostic auprès des propriétaires, bailleurs, artisans (guichet rénovation énergétique et mise en place d'espace info énergie, de conseillers en énergie partagé ...) ;
- Poursuivre les actions de rénovation énergétique des logements locatifs publics (en lien avec la priorité d'action 4-3).

Zoom sur les actions visant à adapter le parc de logement afin de garantir un parcours résidentiel et des logements de qualité



EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Réhabilitation d'une grange en logement (C. Belvèze) ;
- ✓ Construction/rénovation de logements locatifs par les communes (Bardigues, Roquecor, Sérignac, St Paul d'Espis, Auvillar, Labastide St Pierre, L'Honor de Cos...) ;
- ✓ Logement T2 dans une ancienne école maternelle (C. Montesquieu) ;
- ✓ Réalisation d'un projet de résorption de l'habitat indigne (Labastide Saint Pierre) ;
- ✓ Créer des logements sociaux à la Maison "Durand" (C. Montech) ;
- ✓ Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat 2021-2023/2025 de la Lomagne Tarn et Garonnaise, PIG CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain, Etude pré-opérationnelle OPAH CC des Deux Rives ;
- ✓ Projet d'habitat partagé à Bourg de Visa, Savenès, Auvillar et Lavit de Lomagne (séniors) ;
- ✓ Aménagement d'une aire d'accueil et de terrains familiaux pour les gens du voyage (C. Montech) ;
- ✓ Création de logements d'urgence dans le bâtiment Tauran (C. Lauzerte).

PRIORITE D'ACTION 1.2 : PRIVILEGIER UN AMENAGEMENT FAVORABLE A LA REDYNAMISATION DES CENTRALITES ET A LA PRESERVATION DES PATRIMOINES PAYSAGERS ET NATURELS DU TERRITOIRE

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ Le territoire du PETR comporte plusieurs centres bourgs, structurants et polarisants, qui concentrent la majorité de son offre de services et d'équipements ; mais les polarités font face à des difficultés de dévitalisation des centres urbains ;
- ↪ Le PETR possède un patrimoine culturel et historique, au sein des centres bourgs, important et des paysages typiques, vecteurs d'identité ;
- ↪ La part des territoires artificialisés reste contenue, toutefois, l'artificialisation observée entre 2009 et 2018 augmente plus vite qu'à l'échelle nationale, tout particulièrement sur les espaces péri-urbanisés autour de Moissac et du Sud Est du territoire.

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Cette priorité d'action vise à **redynamiser les centralités du territoire** et **maintenir un cadre de vie préservé et de qualité**, tout en s'inscrivant dans une logique d'aménagement/d'urbanisme durable (*en lien avec la priorité d'action 4.1*) :

1. Réhabiliter et redynamiser les centres-bourgs :

- ➔ **Mettre en place et accompagner les actions et projets issus des démarches collectives et contractuelles** : OPAH, PLH, PIG, ORT, programme Petites Villes de Demain, contrat Bourgs-Centres Occitanie ... ;
- ➔ **Soutenir les études et animations préalables** (étude, diagnostic, schéma, animation ...) dans les domaines de l'aménagement urbain, du logement, du cadre de vie, du maintien des services ..., notamment dans le cadre des dispositifs Petites Villes de Demain et Bourgs-Centres ;

- **Renforcer l'ingénierie territoriale au sein des collectivités** (intercommunalités, communes, PETR ...) : conforter la mission d'assistance technique, d'ingénierie et d'accompagnement, pour répondre aux besoins des territoires ruraux dans la mise en œuvre des différents dispositifs existants).

2. Agir pour la restauration et la protection du patrimoine et l'attractivité des espaces publics :

- **Soutenir les actions visant à améliorer ou conserver la qualité urbaine et paysagère des centralités** : mise en place de charte architecturale et/ou paysagère communale ou intercommunale, mise en place de règlements sur la signalétique et la publicité ... ;
- **Poursuivre les actions de réhabilitation des éléments patrimoniaux et leur mise en valeur** : restauration du patrimoine bâti des bourgs (églises, monuments, fontaines...), embellissement des façades sur rue (ravalement, mise en lumière...) ... ;
- **Soutenir les actions visant à améliorer la qualité paysagère, la convivialité et la fonctionnalité des traversées de bourgs et espaces publics** : requalification pour un meilleur partage autos/piétons/vélos, trottoirs, cheminements, plateaux piétonniers, mise en accessibilité, plantations et aménagement d'espaces verts, création/requalification de places ou espaces public, actions sur l'éclairage...

3. Organiser un développement territorial confortant les centralités pour limiter la consommation foncière et assurer la préservation des paysages, des espaces naturels et des terres agricoles :

- **Encadrer le développement urbain**, notamment exprimé par les PLUi (ou PLUi-H), par une politique d'aménagement et de planification économe en foncier ;
- **Mener des études stratégiques sur le développement des centres-bourgs** (évaluation des réserves foncières disponibles, stratégie de reconversion des espaces vacants ...), afin de mobiliser les réserves foncières disponibles (dents creuses, espaces et locaux vacants ...) pour tout projet d'installation.

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Etude stratégique de développement territorial du centre-bourg de Lauzerte et de la CC du Pays de Serres en Quercy ;
- ✓ Recrutement de chefs de projets et manager de commerces dans le cadre des contrats PVD (Moissac, Lafrançaise, Valence d'Agence, CC Lomagne, CC Pays de Serres en Quercy) ;
- ✓ Opérations et travaux façades dans les centres-anciens (Verdun, CC des Deux Rives, CC Terres des Confluences, CC Lomagne Tarn et Garonnaise) ;
- ✓ Aménagement paysager du village (C. Boudou) ;
- ✓ Réhabilitation patrimoine urbain : ancien tribunal 19^e de Moissac, halles anciennes (Grisolles, Lamagistère, Lauzerte) ;
- ✓ Réfection des églises et édifices culturels : Le Pin, Nohic, Castéra-Bouzet, Lauzerte, St Nicolas de la Grave, Meauzac ... ;

- ✓ Aménagements et requalifications des entrées de ville et/ou et traversées de bourgs : Golfech, Pommevic, Boudou, Bourg de Visa, Castelsarrasin (rue Descazeaux), Durfort-Lacapelette, Valence d’Agen ... ;
- ✓ Création/réaménagements d’espaces publics qualitatifs : La Ville Dieu du Temple, Larrazet, Montaignu de Quercy, Valence d’Agen (Jardin de Pontus), Lauzerte (place des Cornières), St Nicolas de la Grave (place du château et rue Ste Catherine) ;
- ✓ Programme d’intégration paysagère et de sécurisation des réseaux fibre optique (Syndicat Tarn et Garonne numérique).

PRIORITE D’ACTION 1.3 : MAINTENIR LA VITALITE DES ACTIVITES CULTURELLES, ASSOCIATIVES ET DE LOISIRS

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↳ Les collectivités territoriales mènent des politiques publiques dans le domaine socio-culturel, en s’appuyant sur un secteur associatif dynamique sur l’ensemble du PETR ;
- ↳ L’offre d’animations (sociales, culturelles, sports et loisirs) et le développement d’une vie associative sont fondamentaux pour le maintien et l’accueil des nouvelles populations.

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Cette priorité d’action, **contribuant au maintien d’un cadre de vie attractif et à la cohésion sociale sur les territoires**, est déclinée en 3 objectifs opérationnels :

1. Soutenir la vie associative :

- **Renforcer la visibilité des associations et de leurs actions** (communication, organisation de forum des associations...);
- **Développer des lieux et espaces favorisant la vie associative, le lien social et intergénérationnel et/ou de nouvelles pratiques sur le territoire** : maison des associations, jardins partagés, tiers-lieu/Fab Lab, résidences d’artistes, épiceries sociales et solidaires, parcours de santé, théâtre de verdure ou lieux d’accueil des manifestations extérieures ... ;
- **Soutenir la création et la diffusion culturelle dans les communes** ;
- **Soutenir l’acquisition de matériels ou d’outils numériques pour le fonctionnement des associations** (en lien avec la priorité d’action 2.3).

2. Développer les équipements sportifs, culturels et de loisirs :

- Engager un diagnostic (à l'échelle des intercommunalités par exemple) de l'offre d'équipements sportifs, culturels et de loisirs et de leurs utilisations ;
- Contribuer, sur la base des études et diagnostics, au maintien, à la modernisation des équipements structurants, et au développement de nouveaux équipements, en réponse aux besoins avérés :
 - Des équipements structurants d'accueil du public et vecteurs d'organisation d'évènements favorisant le lien social : salles polyvalentes, maison des associations, salles multi-activités, centre communal d'action sociale, centre d'animation sociale, MJC et foyer rural... ;
 - Des équipements pour des pratiques sportives diversifiées, dans des lieux couverts ou en plein air : stades, plateaux multisports, skate-park, City stade ... ;
 - Des équipements culturels permettant la pratique et la découverte de la lecture, des arts et spectacles sur le territoire (école de musique, médiathèque, cinéma...).

3. Développer la connaissance et l'accès à l'offre culturelle :

- Soutenir la création et la diffusion culturelle sur le territoire et encourager les actions itinérantes, pour aller au-devant des publics éloignés ;
- Favoriser l'accès à l'offre culturelle pour tous (mise en place d'un pass-culture, promouvoir les actions itinérantes, développer des parcours d'éducation artistique et culturelle avec les réseaux des écoles, lycées et collèges ...).

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Construction de la piscine couverte intercommunale (CC Terres des Confluences), rénovation de la piscine d'hiver de Golfech ;
- ✓ Construction d'une école de musique intercommunale (CC Grand Sud Tarn et Garonne) ;
- ✓ Création d'une maison des loisirs (C. Mansonville) ;
- ✓ Création d'espace culturel et salle de spectacle (Lauzerte, St Aignan, Valence d'Agen) ;
- ✓ Rénovation salles polyvalentes (Lafrançaise Verdun Marsac Les Barthes Lamagistère Goudourville Auvillar ...) ;
- ✓ Organiser des interventions sur le spectacle vivant (CC Grand Sud Tarn et Garonne) ;
- ✓ Création de maisons des associations et salles associatives des communes (Labastide-Saint-Pierre, Piquecos, Montech, Bourg de Visa...) et rénovation des salles ;
- ✓ Aménagement et rénovation des stades (Castelsarrasin, Lavit, Valence, Bourret, Verdun, Grisolles) ;
- ✓ Création de city-stades, pumptrack dans les communes (Cazes-Mondenard, Labastide du Temple, Sérignac, Castelsarrasin, Montastruc, Saint-Sardos, Valence d'Agen ...) ;
- ✓ Création/extension de jardins partagés (Labastide St Pierre, Lavit de Lomagne, Moissac, Castelsarrasin...);
- ✓ Animations culturelles « Embarcadères 2017 » (CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain et CC Grand Sud Tarn et Garonne), Micro-folies itinérante (Ligue d'enseignement populaire)
- ✓ Festival des Voix et animations culturelles sur le St Jacques - Association Moments de Culture Vivantes (CC Terres des Confluences et CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain).

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ Le territoire a une dynamique démographique globalement favorable mais inégale selon les secteurs ;
- ↪ Il est marqué par un vieillissement de sa population, selon les projections de l'INSEE, le nombre de personnes de 60 ans ou plus devrait augmenter de 77 % entre 2010 et 2040 ;
- ↪ A l'inverse, certains territoires se caractérisent par une population relativement jeune ;
- ↪ Le territoire du PETR est confronté à des fragilités sociales importantes.

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Cette priorité d'action a pour objectif de proposer plusieurs pistes pour **anticiper et accompagner les grandes évolutions socio-démographiques** :

1. Appréhender et anticiper les enjeux et besoins liés au vieillissement de la population :

- **Etudier/évaluer, à l'échelle du PETR, l'adéquation entre les besoins** (et les perspectives) **et l'offre disponible en termes d'équipements et de services associés au vieillissement de la population** (capacité des maisons de retraite, services d'aides à domicile ...), en vue d'élaborer des pistes d'adaptation en lien avec le Département ;
- **Faciliter le déploiement sur le territoire de services et structures adaptés**, répondant aux besoins des populations vieillissantes et en perte d'autonomie : habitat inclusif, résidences autonomie, résidences services, hébergement temporaire, habitat intergénérationnel, habitat regroupé ;
- **Mener des actions de prévention et d'accompagnement dans la perte d'autonomie et proposer des services de soutien pour familles et aidants (prévention, formation, répit...)** ;
- **Conforter, et adapter si besoin, les services d'aides à domicile et de soins infirmiers à domicile.**

2. Mener une politique pour l'enfance et la jeunesse :

- **Définir et coordonner** (à l'échelle des intercommunalités) **une politique enfance-jeunesse** ;
- **Contribuer au maintien, à la modernisation et au développement des équipements** :
 - En direction de la petite enfance/enfance : équipements pour l'accueil et la garde des enfants (maison de l'enfance, crèches), lieux d'accueil pour les assistantes maternelles, équipements scolaires et périscolaires ... ;
 - En direction de la jeunesse : accueil et d'équipements pour des activités extrascolaires, espaces de vie sociale dédiés à la jeunesse, rénovation /extension des bâtiments scolaires...
- **Faciliter l'accès des jeunes aux pratiques et événements culturels et sportifs** ;
- **Mettre en place, en lien avec les partenaires, des politiques de prévention et de sécurité** ;

→ Accompagner la jeunesse dans son parcours de formation et d'insertion professionnelle.

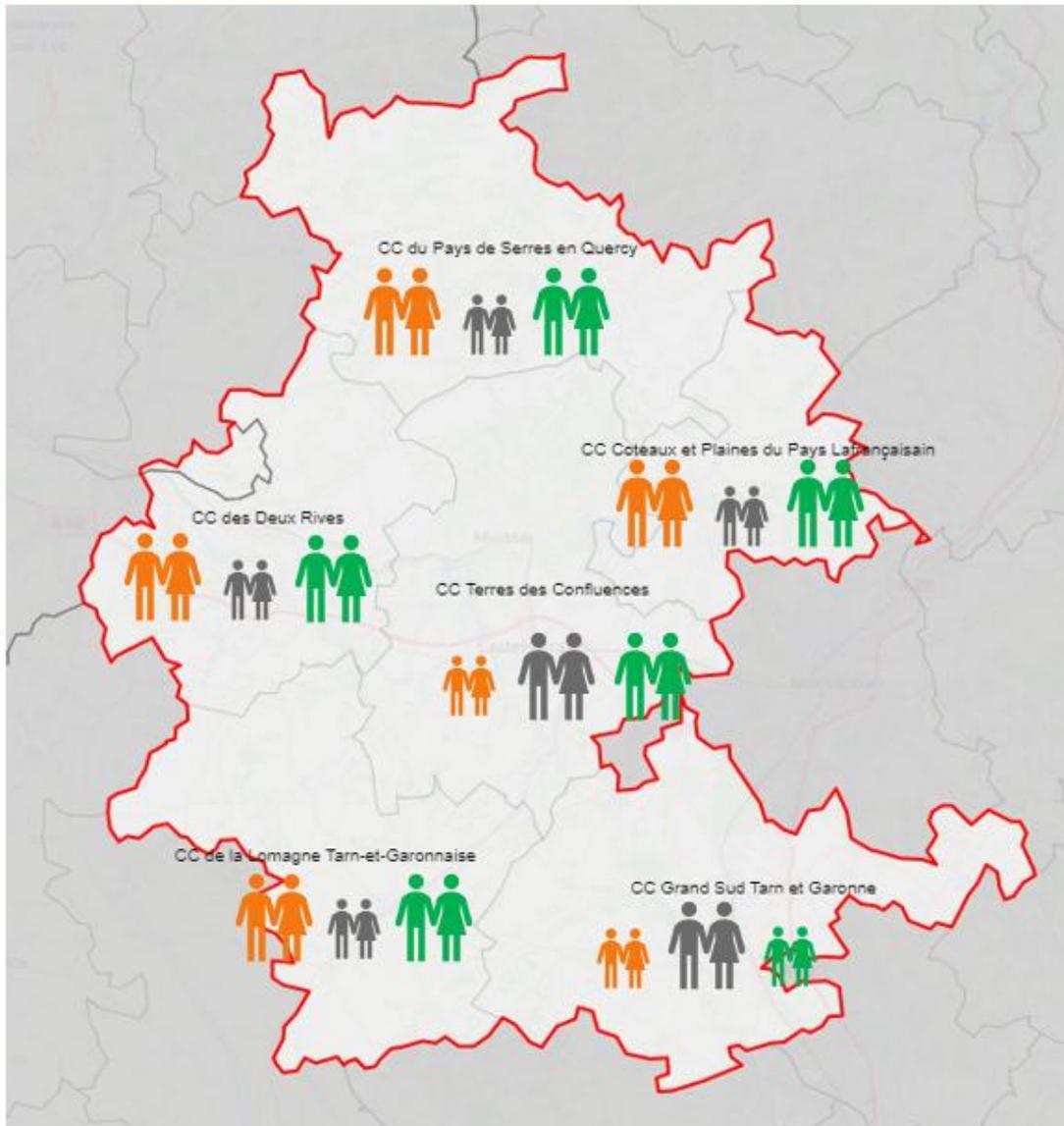
3. Mettre en place une politique d'accompagnement envers les personnes en situation de précarité :

- Réaliser des diagnostics sociaux à l'échelle des EPCI dans le cadre d'une démarche multi-partenaire avec les acteurs du territoire, pour recenser les besoins en la matière ;
- Soutenir les actions favorisant l'insertion professionnelle (chantiers d'insertion, économie sociale et solidaire...);
- Promouvoir et accompagner les initiatives en direction des publics fragiles (accompagnement à l'usage d'internet ... - en lien avec la priorité d'action 2.3) ;
- Accompagner les personnes en insertion professionnelle dans leurs mobilités (à intégrer dans les stratégies de mobilité globales – en lien avec la priorité d'action 2.2) :
 - o Informations spécifiques des acteurs en lien avec les publics fragiles (acteurs sociaux, Pôle Emploi...) : offre de mobilité locale, dispositifs d'aide ou d'accompagnement existants ;
 - o Aides à la mobilité : aides matérielles ou financières (prêt de moyens de transport, proposition de transport (minibus) ...).

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Création de pôles enfance (Castelsarrasin, CC Lomagne Tarn et Garonnaise) ;
- ✓ Création de micro-crèches (Moissac, Montbartier), et d'un point d'accueil parents-enfants à Moissac ;
- ✓ Extension, rénovation des écoles, restaurants scolaires (Meauzac, Boudou, Moissac, Lizac, Cazes-Mondenard...) et locaux périscolaires (Montech, Golfèch, Saint-Sardos), acquisition de matériels informatiques (Lauzerte, Garganvillar) ;
- ✓ Améliorer et renforcer l'accès des enfants en situation de handicap aux établissements scolaires, aux accueils de loisirs et aux modes de garde (CC Grand Sud Tarn et Garonne) ;
- ✓ Développer une offre à destination des jeunes à partir de 11 ans (MJC, PIJ ...) et, à partir de 15 ans (mini jobs, chantiers jeunes ...) – (CC Grand Sud Tarn et Garonne) ;
- ✓ Développement de nouvelles filières de formation au lycée professionnel de Valence d'Agen en lien avec le centre de formation des métiers du nucléaire et de l'énergie (CC des Deux Rives) ;
- ✓ Création de 5 logements seniors et d'une salle d'activité au sein de l'EHPAD communal (Villebrumier) ;
- ✓ Agrandissement de la maison de retraite (Lamagistère, Valence d'Agen) ;
- ✓ Développement des lieux de conseil et de répit pour les parents et familles (CC Grand Sud Tarn et Garonne) ;
- ✓ CCAS de Moissac : service d'accompagnement social à la mobilité pour les seniors ;
- ✓ Réalisation d'un diagnostic social sur le territoire de la CC Pays de Serres en Quercy.

Zoom sur les actions visant à soutenir les initiatives permettant d'accompagner les grandes évolutions socio-démographiques



 <p>Intercommunalité très concernée par l'enjeu</p>	 <p>Etudier les besoins en termes d'équipements et de services afin d'anticiper les enjeux liés au vieillissement de la population</p>
 <p>Intercommunalité concernée par l'enjeu</p>	 <p>Mener une politique pour l'enfance et la jeunesse</p>
	 <p>Mettre en place une politique d'accompagnement envers les personnes en situation de précarité</p>



4.2 Défi 2 : Garantir une accessibilité renforcée aux services

Le PETR est organisé autour d'une gamme diversifiée et complémentaire de polarités, permettant de donner accès à une offre de services et d'équipements relativement équilibrée à ses habitants. Toutefois, en lien avec des caractéristiques rurales (faible densité, territoires enclavés ...) et les bouleversements socio-démographiques (vieillesse, forte attractivité sur certaines franges et déprise démographique sur d'autres ...), l'accès aux services fait face à plusieurs limites : une offre de services et d'équipements intermédiaires et supérieurs concentrée dans les pôles structurants et éloignement d'une grande partie de la population, une offre de mobilité incomplète, peu diversifiée et ne répondant pas aux besoins des populations en situation de précarité, une démographie médicale inquiétante ...

Ainsi, le second défi du projet de territoire **vise à répondre à ces grands enjeux et à réduire les déséquilibres territoriaux**, en soutenant **une offre de services équilibrée, diversifiée et adaptée aux évolutions démographiques**.

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ Le territoire du PETR est globalement bien pourvu en termes d'équipements et de services de proximité, articulés autour de plusieurs polarités ;
- ↪ Des difficultés d'accès aux services sont encore constatées : 1 habitant sur 3 est à plus de 30 minutes des communes-pôles de services de la gamme intermédiaire et supérieure et des territoires sont éloignés des services de proximité du fait d'un maillage plus lâche en polarité.

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Cette priorité d'action vise à **garantir une accessibilité équilibrée pour tous aux services et équipements**, par un maintien des services de proximité, l'adaptation et le développement de nouveaux services en lien avec les **évolutions socio-démographiques** (*lien avec la priorité d'action 1.4*) :

1. Participer à la mise en œuvre des stratégies et actions du SDAASP (*Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public*) :

- Elaborer, à l'échelle intercommunale, des diagnostics territoriaux sur l'offre et les besoins de services et d'équipements à la population, dans le but de développer l'offre sans déstabiliser l'existant : création de services, mutualisation ... ;

2. S'assurer du maintien des services de proximité :

- **Définir et mettre en place une politique locale du commerce, à l'échelle des intercommunalités** (*en lien avec la priorité d'action 3.3*) : identifier les activités commerciales d'intérêt communautaire prioritaires pour la vie quotidienne, repérer les besoins spécifiques du territoire, évaluer la capacité des territoires à accueillir de nouvelles activités complémentaires de l'existant ;
- **Soutenir les communes dans leurs actions de maintien d'une activité commerciale** : réflexion d'aménagement global, aide au stationnement, à la signalétique, incitation à la mise en place d'associations de commerçants ;
- **Développer des dispositifs de veille et de soutien aux services stratégiques à l'échelle des intercommunalités** (en particulier dans les pôles de vie et dans les zones fragiles - présentant un maillage plus lâche), en lien avec les chambres consulaires :
 - Identifier, à l'échelle intercommunale, les services stratégiques et polarités devant faire l'objet d'une veille ;
 - Développer un outil de suivi sur les services, afin d'anticiper les départs en retraite et les enjeux de transmission/reprise ;
 - Déclencher un accompagnement à la transmission / reprise ou une réflexion quant à l'opportunité et la faisabilité d'une reprise publique du fonds de commerce ...

- **Soutenir les actions** (investissements et études) **visant à mettre en place une offre de services de proximité alternative**, là où le secteur marchand n'est pas viable : Points multi-services, services associatifs, épiceries sociales et solidaires ... ;
- **Soutenir la modernisation des mairies, sièges d'intercommunalités, écoles** pour améliorer l'accès aux services publics de proximité immédiate des habitants : amélioration des locaux, des outils numériques (*en lien avec la priorité d'action 2.3*) ...

3. Développer l'offre de services et d'équipements de la gamme intermédiaire et supérieure :

- **Poursuivre le déploiement en cours des maisons France Services et des initiatives complémentaires** ;
- **Soutenir et accompagner la mise en place de permanences de services au public en complément des France Services labellisées** (mise à disposition et équipement d'un local ...) pour **renforcer le maillage**;
- En complément du réseau des France Services, **développer un Service Public Itinérant (SPI)** ;
- **Renforcer et élargir la gamme de services proposée dans les maisons France Services** (en concertation avec les opérateurs de service et la Préfecture) : outils et espace de télétravail, espace public numérique, partenariats CCI-CMA, centre d'information et d'orientation, hébergement de multiservices, autres opérateurs type EDF/GRDF et SNCF...).

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Création d'une maison France Services : à Montech, à Beaumont de Lomagne et Moissac (Sarlat quartier prioritaire de la ville) ;
- ✓ Création d'une France Services itinérante départementale (Conseil Départemental) ;
- ✓ Rénovation de la maison de l'intercommunalité à Lafrançaise.
- ✓ Service Itinérance numérique depuis fev 2022 sur 12 communes du territoire de la CC Terres des Confluences (St Porquier, Durfort, La Ville Dieu du Temple, Caumont, Montesquieu, Boudou, Lizac, Castelmayran, Lafitte, Labourgade et Montain et Lizac)
- ✓ Accueil d'une conseillère numérique dans le tiers-lieu Fab-Lab associatif à Verdun sur Garonne

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ De nombreux territoires du PETR accueillent une proportion significative de personnes en situation de « précarité mobilité » : personnes âgées, jeunes, personnes sans emploi, personnes en situation de handicap, etc. ;
- ↪ En termes de besoins de mobilités, ces zones peu denses correspondent à des territoires peu ou pas desservis par l'offre de transports publics et leur population peut se retrouver en difficulté pour accéder à l'offre de commerces et services essentiels.

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Cette priorité d'action vise, toujours dans une logique d'amélioration de l'accessibilité aux services, à soutenir les initiatives / services de mobilité pour accéder aux services et à développer des services publics itinérants en milieu rural (*en lien étroit avec la priorité d'action 4.4*) :

1. Valoriser l'offre de mobilité et les initiatives existantes :

- **Construire une vision commune des offres de mobilités présentes sur le PETR pour optimiser et améliorer leur interconnexion** : mise en réseau et mutualisation des différentes initiatives, renforcement des connexions des pôles ruraux vers les principales agglomérations, identification des territoires en carence ... ;
- **Améliorer la communication et l'information pour renforcer la visibilité, l'attractivité et l'usage des services de transport** (supports de communication, outils numériques, actions de sensibilisation au plus près des usagers, etc.) ;
- **Améliorer et adapter les offres de transports aux spécificités des territoires** : accompagner la restructuration et l'adaptation des transports à la demande, accompagner la restructuration des lignes scolaires en lignes régulières locales ...

2. Etudier de nouvelles formes de mobilités notamment pour les situations de précarité mobilité et pour aller à la rencontre des publics isolés (*lien avec la priorité d'action 1.4*) :

- **Concevoir des stratégies de mobilité à l'échelle intercommunale, en concertation avec les usagers** :
 - Diagnostic des besoins : mobilités à l'échelle du territoire, points forts et faibles de l'offre de mobilité existante, des besoins non résolus, des besoins des publics spécifiques ;
 - Définir la stratégie de mobilité (en lien avec la Région AOM) : identifier et déployer les solutions adaptées aux territoires et à leurs problématiques ;
 - Déployer des plateformes d'appui, d'information et de conseil à la mobilité.
- **Soutenir l'itinérance des services** : services de livraison à domicile, bus France service ...

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Mener des campagnes de communication/sensibilisation pour valoriser l'offre (CC Grand Sud Tarn et Garonne) ;
- ✓ Accompagnement vers une mobilité solidaire et durable sur le PETR (Association covoiturons sur le pouce) ;
- ✓ Adaptation du TAD pour se connecter à une ligne de bus LIO (CC Pays de Serres en Quercy) ;
- ✓ Service d'accompagnement social à la mobilité pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

PRIORITE D' ACTION 2.3 : SOUTENIR LES ACTIONS CONTRIBUANT A RENFORCER L'ACCES AUX USAGES NUMERIQUES POUR TOUS

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ En 2022, conformément au programme numérique du Département, l'ensemble du territoire devrait être couvert par la fibre ;
- ↪ Aujourd'hui, **l'enjeu vis-à-vis du numérique concerne principalement les capacités d'usage** : certaines catégories de la population (personnes âgées, personnes en situation de précarité sociale ...) souffrent encore de difficultés d'usage et peuvent se retrouver exclues de certains services, emplois ...

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Cette priorité d'action vise à **renforcer la maîtrise et les usages des services et outils numériques** nécessaires pour accéder à certains services et à l'emploi :

1. **Poursuivre et déployer les actions en faveur de l'inclusion numérique (en lien avec le SDUN), notamment en direction des publics vulnérables :**
 - ➔ **Elaborer, à l'échelle intercommunale, des stratégies d'inclusion numérique** (en lien avec les acteurs sociaux, les opérateurs de services ...) : identifier les besoins, identifier les actions prioritaires à mettre en place en matière d'inclusion numérique ... ;
 - ➔ **Soutenir les actions contribuant à renforcer l'accès aux services via les usages numériques pour tous** : offre de formation à l'accès aux services numériques, soutien à l'acquisition de matériel informatique dans les écoles, structures associatives ...

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Acquisitions de matériel informatique pour les écoles (CC Pays de Serres en Quercy, CC Lomagne Tarn et Garonnaise, CC Terres des Confluences) ;
- ✓ Dématérialisation et centralisation des services et démarches administratives au sein d'un portail citoyen unique, de façon sécurisé (CC Grand Sud Tarn et Garonne).

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ Une densité médicale fragile au niveau du PETR, des territoires en voie de désertification médicale ;
- ↪ Une diminution alarmante du nombre de médecins généralistes dû à l'absence de renouvellement du corps médical ;
- ↪ Des risques de tension sur les structures à destination des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie, en lien avec le vieillissement de la population et l'attractivité territoriale ;
- ↪ Des initiatives pour renforcer l'offre de santé : la création de plusieurs Maisons de Santé Pluridisciplinaires et récemment le recrutement de médecins (Région) et des bourses pour attirer des internes (Département).

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Cette priorité d'action vise à **répondre à des enjeux majeurs pour le territoire**, à savoir la lutte contre la désertification médicale et l'adaptation des équipements médico-sociaux :

1. Disposer d'une vision commune et concertée des enjeux :

- **Dresser un diagnostic précis de la situation et des enjeux** à l'échelle du PETR **en mobilisant un groupe de travail**, composé des partenaires institutionnels, de personnes du monde médical, paramédical et médico-social et des élus des collectivités ;
- **Participer à la définition d'une stratégie pour lutter contre la désertification médicale du territoire** en lien avec les partenaires mobilisés sur cette thématique (Etat, Région, Département).

2. Assurer le renouvellement des médecins généralistes, de façon concertée :

- **Promouvoir le territoire à travers des actions de marketing territorial** : production d'un guide recensant l'information sur : l'offre d'installation, les conditions d'exercice (présence de MSP, de centres hospitaliers...), les aides à l'installation (dispositif du Département par exemple), mais aussi la promotion de la « qualité de services » sur chacun des territoires (services, offre culturelle, sportive, enfance...) ... ;
- **Renforcer l'accueil des stagiaires et internes** : actions proactives de recrutement de maîtres de stages universitaires (MSU), mise en place de relations et actions de communication avec la faculté de Toulouse, faciliter les conditions d'accueil des internes, stagiaires et remplaçants (mise à disposition de logement ...) ;
- **Soutenir les actions visant à maintenir une offre de santé accessible** :
 - Poursuivre le développement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires et des structures d'exercice coordonné, de **manière cohérente** (dans les choix de localisation) et **en concertation** avec les professionnels de la santé dès l'élaboration du projet ;

- Envisager la création de satellite de MSP et/ou de pôle de santé pour des consultations dans les territoires isolés ;
- Développer tous types de solutions alternatives permettant de conforter l'exercice médical local (recours à la télémédecine, au salariat de médecins, permanences téléphoniques, équipement spécifique ...).

3. Coordonner la prise en charge des populations en situation de précarité :

- ➔ Mobiliser et animer un réseau de « détecteurs » des publics éloignés des soins.
- ➔ Soutenir les actions de sensibilisation et de prévention, favorisant l'accès à tous à la santé.

4. Disposer d'une vision commune de tous les équipements à destination des populations en situation d'handicap et en perte d'autonomie, afin de quantifier et qualifier les besoins :

- ➔ Soutenir la conduite d'étude / diagnostic, à l'échelle du PETR, visant à anticiper les impacts du vieillissement sur la territorialisation de l'offre et à disposer d'une vision commune de tous les équipements à destination des populations en situation d'handicap, afin de quantifier et qualifier les besoins ;
- ➔ Soutenir les investissements et les actions de rénovation des équipements (EHPAD, foyer médicalisé, établissement d'accueil temporaire / de jour...) ;
- ➔ Soutenir les actions d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés, ainsi que la prise en charge des jeunes handicapés qui sortent d'Institut médico éducatif.

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Rénovation de l'EHPAD Saint Jacques à Verdun-sur-Garonne ;
- ✓ Réalisation depuis 2016 de 5 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (St Nicolas de la Grave, Beaumont et Lavit, Valence d'Agen, Lafrançaise)
- ✓ Créations envisagées : Maisons de santé à Moissac, à Auvillar ; centre de santé communal à Verdun-sur-Garonne (accueil médecin recruté par le GIP de la Région) ; pôle santé à Lauzerte et espace santé à Montbartier ; cabinet médical à Villebrumier et à Savenès avec un logement pour les internes
- ✓ Création de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Quercy Garonne ;
- ✓ Mise en place d'action « Permettre l'accès à tous au parcours de soin » et « Accompagner le citoyen à devenir acteur de sa santé » (CC Grand Sud Tarn et Garonne) ;
- ✓ Acquisition d'un défibrillateur à Bouloc ;
- ✓ Déploiement d'un service expérimental de télémédecine infirmier/médecin à l'échelle départementale en lien avec l'ARS et le conseil de l'ordre des médecins ;
- ✓ Projet de bourses aux étudiants en médecine générale contre l'engagement à travailler quelques années, sur le territoire départemental (CD 82).



4.3 Défi 3 : Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire

Le PETR Garonne Quercy Gascogne est un territoire avec un potentiel économique fort, concentré autour d'un secteur commercial et artisanal dynamique, de bassins d'emplois spécialisés et porteurs d'emplois (logistique, nucléaire ...), de spécificités agricoles reconnues, d'un potentiel touristique important ...

Ce troisième défi vise à poursuivre les efforts engagés, afin de **faire des ressources, richesses et spécificités du territoire, des vecteurs de développement d'une économie : durable, attractive, innovante, créatrice de plus-value et d'emplois, et valorisée en dehors de ses frontières.**

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ Le territoire présente plusieurs atouts avec un positionnement géographique favorable qui sera renforcé par les projets de la LGV et sa gare de Bressols, le futur échangeur A62 à proximité, et un foncier globalement compétitif ... ;
- ↪ Toutefois, le développement économique peut être contraint par un déficit d'image au regard des concurrences exogènes (Montauban, Agen, Toulouse) et un foncier économique qui se fait de plus en plus rare et, à l'inverse des zones d'activités peu attractives ;
- ↪ Les zones d'activités sont essentiellement conçues comme des réserves foncières à destination d'entreprises. Elles sont présentes sur le territoire mais elles sont pour la plupart non-qualitatives, non-promues et sans offre de services associée.

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Cette priorité d'action vise à **consolider les fonctions structurantes « support » du territoire au développement du tissu économique**. Elle s'inscrit dans une démarche globale (marketing, développement d'une politique d'accueil, développement de l'offre de formation ...) et durable :

1. Développer des actions de marketing territorial :

- **Renforcer la visibilité des atouts du territoire (filières et spécificités) et l'attractivité économique du territoire** : plaquette de communication, mobilisation des outils numériques, participation à des salons, animation du tissu économique et organisation de foire expo et autres ... ;
- **Soutenir les opérations de promotion et de commercialisation des zones d'activités** : travailler sur l'image des zones, uniformiser la gestion et l'entretien des zones d'activités, définir une signalétique et charte paysagère commune ... ;
- **Accompagner la digitalisation et la transition vers le numérique des activités économiques** : parcours de formation, accompagnement dans le lancement de sites internet...

2. Etudier les besoins en matière d'accueil d'entreprises et mettre en place une politique d'accueil durable et adaptée :

- **Participer à l'élaboration d'un schéma directeur de l'offre économique du territoire et à l'accueil coordonné des entreprises en lien avec les chambres consulaires et la Région** : Penser globalement l'aménagement économique du territoire en vue d'optimiser le potentiel foncier disponible pour les besoins des entreprises, conseils, orientation vers les partenaires et financeurs ;

- Soutenir l'installation d'un immobilier d'accueil pour de nouvelles activités et la mise en place de solutions d'hébergement pour l'entreprise (en fonction de son développement) : hôtels d'entreprises, pépinières, ateliers relais..., à travers la création ou la requalification de locaux existants ;
- Soutenir les projets de densification, d'extension ou de mise à niveau des zones d'activités inscrits dans une dimension globale et durable : intégration ou requalification paysagère, techniques de construction respectueuses de l'environnement et des économies d'énergies, développement de services et équipements aux usagers (entreprises, salariés, visiteurs) sur les zones d'activités (services mutualisés, restauration, hôtellerie, crèche ...).

3. Promouvoir l'innovation et soutenir les nouvelles formes de l'économie :

- Accompagner des projets concernant l'économie sociale et solidaire, la silver économie ou toute autre niche économique innovante ou secteur émergent ;
- Mener une réflexion sur les différentes formes d'entrepreneuriat autour de l'économie sociale et solidaire ;
- Soutenir la création et/ou le développement d'espaces de tiers lieux : postes de coworking pour du télétravail, espaces pouvant offrir des salles de réunion et de formation de proximité.

4. Améliorer l'offre de formation et d'emploi sur le territoire :

- Soutenir le développement des formations en faveur des salariés ou des chefs d'entreprises (organisation de journées d'information et/ou de professionnalisation, animation de séminaires ou de colloques ...)
- Soutenir la création des formations sur mesure en lien avec les entreprises et les filières économiques locales et d'excellences (ingénierie, logistique, agronomie, aéronautique, nucléaire, médico-social/paramédical) ;
- Accompagner les initiatives permettant la mise en relation des entreprises et demandeurs d'emploi (bourse de l'emploi sur le web, job dating, groupement d'employeurs...).



EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Création de la zone d'activité aéronautique Aéroville avec installation d'un centre de formation spécialisé aux métiers du territoire (CC Grand Sud Tarn et Garonne) ;
- ✓ Développement du centre de formation des métiers du nucléaire et de l'énergie (CC des Deux Rives) en lien avec les travaux du Grand Carénage (2020-2025) ;
- ✓ Création d'un Groupement d'Employeurs sur la CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain ;
- ✓ Travaux d'aménagement de zones d'activités intercommunales : Fleury-Barrès (labellisée OZE à Castelsarrasin) requalification/extension ZA de Biarne à St Nicolas de la Grave, zone d'activité de Bordevieille, afin d'étendre les possibilités d'offres d'accueil pour les entreprises (Beaumont-de-Lomagne), requalification / extension de la ZA Rival (Lafrançaise) ;
- ✓ Création d'un immobilier d'entreprises (pépinière, hôtel d'entreprises, ateliers relais ...) – (Castelsarrasin) ;
- ✓ Création d'un office de médiation du commerce et de l'artisanat (OMCA -CC des Deux Rives) ;
- ✓ Réalisation de tiers lieu–espace co-working depuis 2020 (à Moissac, Montaigu de Quercy, Verdun sur Garonne) et créations prévues (à Grisolles, Montech, Auvillar) ;
- ✓ Etude de faisabilité pour espaces coworking/tiers-lieux et services insertion et emploi (CC Lomagne Tarn et Garonnaise).

PRIORITE D' ACTION 3.2 : MAINTENIR LES ACTIVITES ET VALORISER LES PRODUCTIONS AGRICOLES DE QUALITE ET PORTEUSES DE PLUS-VALUE

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ Le PETR est un territoire de richesses et de productions agricoles diverses. Un emploi sur quatre dans les CC du Pays de Serres en Quercy et Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain dépend de l'agriculture ;
- ↪ L'évolution démographique agricole est historiquement négative, avec une diminution du nombre d'exploitations, peu ou pas de reprises, et la disparition de certaines exploitations ;
- ↪ Dans une logique de développement durable et de valorisation de l'activité agricole, la mise en place de circuits courts et l'essor de l'agriculture biologique se développent sur le territoire.

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Cette priorité d'action vise à **pérenniser et renforcer le secteur agricole** en l'accompagnant vers les différentes évolutions et mutations associées : transition vers une agriculture biologique, développement des circuits courts et de la transformation sur place ... :

1. Assurer la reprise des exploitations agricoles et faciliter l'accessibilité au foncier :

- Mettre en place une politique foncière communautaire à travers le recensement et la protection des terres à valeur agronomique ;
- Favoriser le portage de foncier pour l'installation d'agriculteurs et la reprise d'exploitations ;

- Favoriser l'implantation de jeunes/nouveaux agriculteurs en les accompagnant, dans la recherche de foncier et la mise en place de dispositifs de transmission-reprise et installation.
- Soutenir et accompagner les dynamiques de diversification des activités agricoles et viticoles et de transformation des productions agricoles (visites et activités dans les exploitations, développement de gîtes et hébergements touristiques, développement des EnR, vente en circuit-court ...)

2. Animer et promouvoir les différentes filières de qualité :

- Soutenir la labellisation des produits locaux et la valorisation d'une marque commune de promotion et de commercialisation, en continuité avec la marque Sud de France de la Région ;
- Participer à la promotion du projet agricole et alimentaire départemental du territoire et aux démarches locales ;
- Soutenir les actions visant à développer l'usage du numérique pour promouvoir et commercialiser les produits des filières (en lien avec la priorité d'action 3.1).

3. Accompagner et favoriser le développement des circuits-courts et la consommation locale :

- Soutenir les actions d'étude, d'animation, de promotion et de formation-sensibilisation dans le domaine de l'alimentation et des circuits-courts : formation/sensibilisation auprès du personnel de la restauration collective, des usagers et familles (santé, gaspillage alimentaire, réduction des déchets...), accompagnement des producteurs pour faciliter la réponse aux marchés publics ou l'inscription sur les plateformes de mise en relation offre/demande, structuration locale de la filière circuits-courts...
- Soutenir les investissements et actions favorisant le développement des circuits-courts et le recours aux produits locaux :
 - Création/modernisation d'unités de conditionnement, découpe ou transformation sur place des produits locaux (valeur ajoutée à la production) ;
 - Création d'outils et supports de communication favorisant la mise en relation des producteurs et consommateurs (plateforme numérique, guide producteurs/lieux de vente directe ou distribution...)
 - Développement d'espaces agricoles dédiés : ferme communale ou intercommunale, chantier d'insertion maraîchage, jardins partagés, espaces tests agricoles pour les nouvelles installations ;
 - Création/modernisation de points de vente et circuits de distribution de proximité : magasins de producteurs, drive, commerce itinérant, création de marchés ...

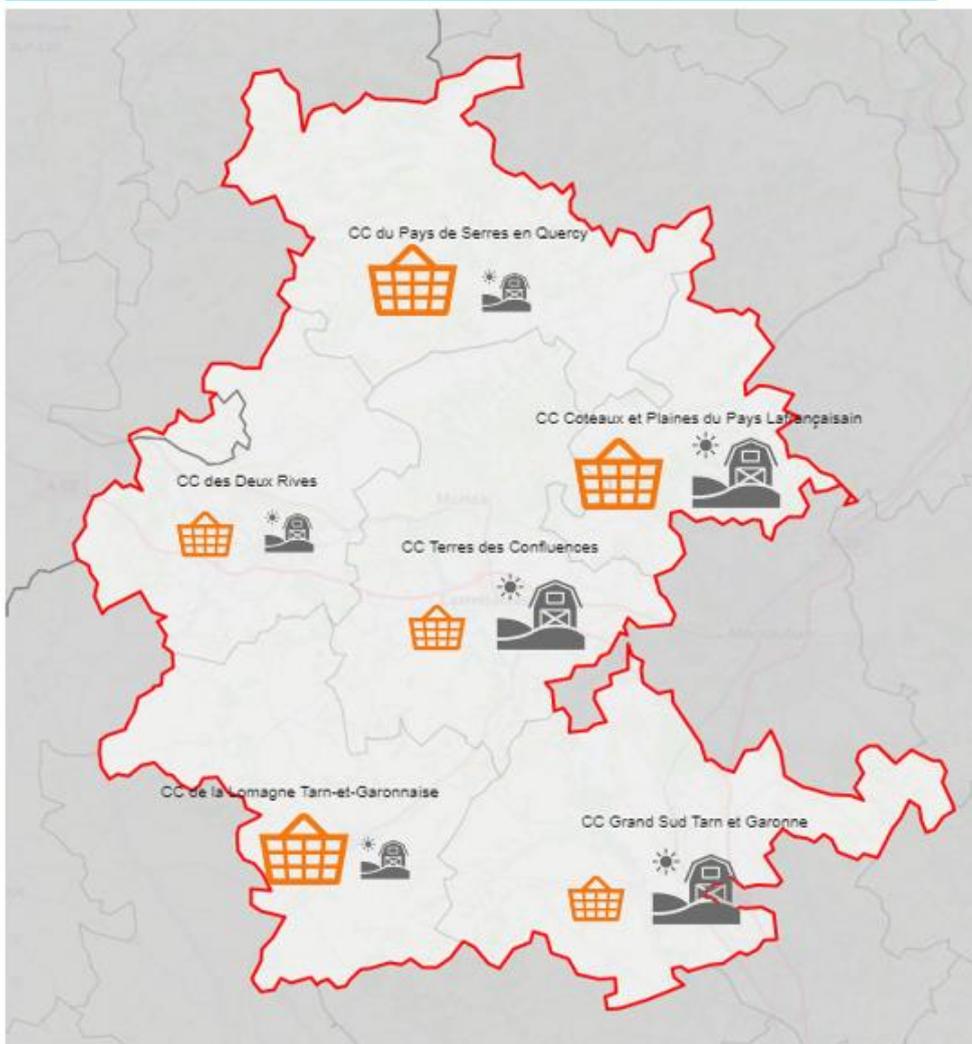
4. Accompagner les agriculteurs dans la transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et le bio :

- Soutenir la mise en place d'un programme local d'accompagnement des agriculteurs vers une agriculture plus durable (en lien avec la chambre d'agriculture et les associations d'environnement) : formation, plantation de haies ... ;
- Soutenir la consommation de produits locaux bio et issus de l'agriculture raisonnée dans les établissements publics et la restauration collective (écoles, collèges, hôpitaux, etc.) ;
- Développer les dispositifs encourageant l'innovation et accompagner les agriculteurs et entreprises dans ces nouvelles pratiques (Agr'Innov, Plan régional Biomasse, etc.) ;
- Accompagnement vers les conversions Bio, HVE, agro-écologie, mesures agro-environnementales ;
- Sensibilisation aux techniques agricoles favorables à l'environnement : permaculture, hydroponie.

5. Améliorer les conditions de vie des salariés notamment en termes de logement :

- Soutenir les actions visant à améliorer les conditions d'accueil, d'hébergement, de formation et d'emploi des travailleurs saisonniers ou de nouveaux agriculteurs sur le territoire ;

Zoom sur les actions visant à favoriser les circuits-courts et améliorer les conditions de vie des salariés notamment en termes de logement



	Intercommunalité très concernée par l'enjeu		Accompagner et favoriser le développement des circuits-courts
	Intercommunalité concernée par l'enjeu		Améliorer les conditions de vie des salariés notamment en termes de logement

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Création d'une plateforme de mise en relation pour la restauration collective et étude légumerie dans le cadre du PAT départemental de la chambre d'agriculture ;
- ✓ Ouverture en sept 2021 de la cuisine centrale de Terres des Confluences répondant aux obligations de la loi EGALIM (54 % de produits issus de l'agriculture bio, approvisionnement local, label Eco cert etc..)
- ✓ Politique de soutien à l'agriculture pour transmission/reconversion (CC des Deux Rives) ;
- ✓ Etude de faisabilité du projet alimentaire de territoire (CC Coteaux, Plaines du Pays Lafrançaisain et Pays de Serres en Quercy) ;

- ✓ Développement des circuits courts et mise en place d'un programme local d'accompagnement des agriculteurs vers une agriculture plus durable (CC Terres des Confluences) ;
- ✓ Promouvoir les lieux de vente sur un support pour valoriser les produits locaux (CC Grand Sud Tarn et Garonne) ;
- ✓ Mise en place de serres communales et d'une ferme communale pour alimenter les cantines scolaires en produits frais, bio et locaux (C. Montech) ;
- ✓ Créer un marché de producteurs (Labastide-Saint-Pierre, Lauzerte) et un local accueil-vente circuits-courts à Valence d'Agen ;
- ✓ Chantier d'insertion maraîchage Emmaüs avec équipements innovants (culture hydroponie) ... ;
- ✓ Innovation pour amélioration de conservation froid des produits végétaux (Sté Quercy réfrigération) ;
- ✓ Programme d'accompagnement des agriculteurs vers une agriculture de qualité totale/HVE (Coopérative Qualisol) ;
- ✓ Soutien au développement de la vente en circuit-court sur les fermes ou dans les communes (casiers automatisés équipement pour conservation ou transport (ex M. Larroque à Puycornet).

PRIORITE D'ACTION 3.3 : ASSURER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DU TISSU INDUSTRIEL ET DES ACTIVITES COMMERCIALES ET ARTISANALES

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ Le territoire Garonne Quercy Gascogne compte plus de 35 780 emplois avec quelques poches d'emploi spécialisées notables comme la zone Grand Sud Logistique au Sud et la centrale nucléaire de Golfech ;
- ↪ Les petites entreprises commerciales et artisanales, majoritaires sur le PETR, jouent un rôle déterminant en matière d'emplois et de structuration socio-économique du territoire.
- ↪ Les productions agricoles variées ont créé un tissu solide d'exploitants et d'entreprises liées (pôle fruitier et céréalier).

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

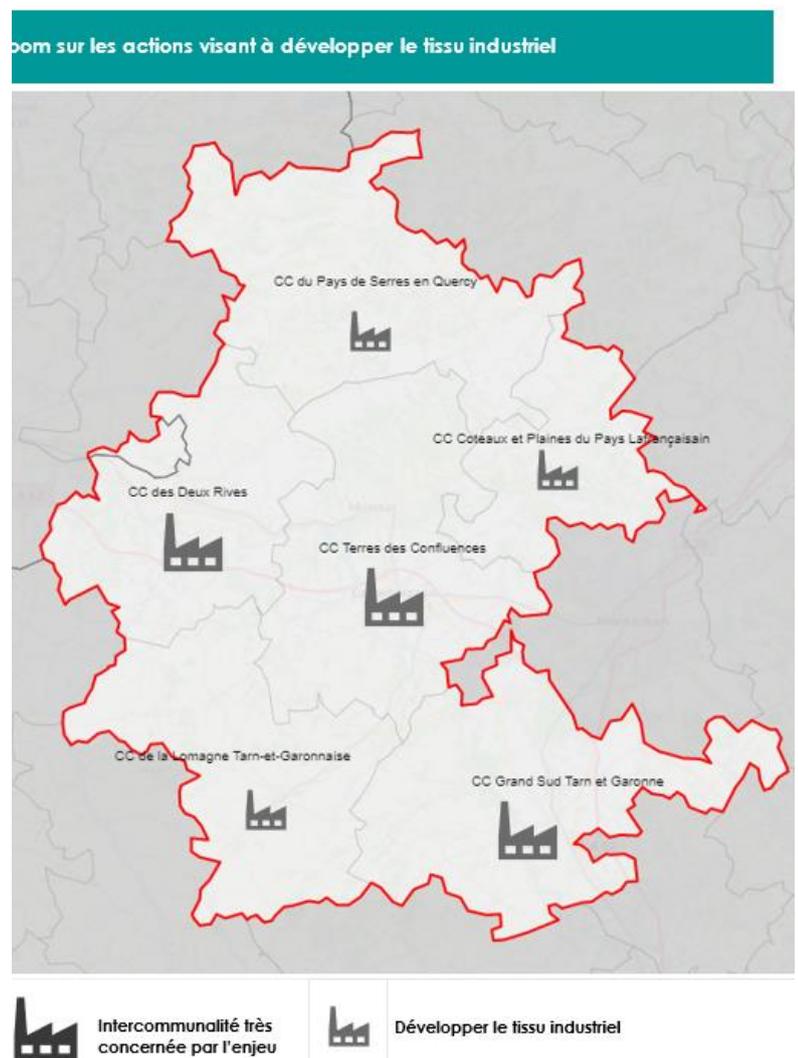
Cette priorité d'action vise à créer les conditions favorables au maintien d'un tissu industriel fort, tout en veillant au maintien du tissu commercial et artisanal de proximité.

1. **S'assurer du maintien d'un tissu commercial et artisanal de proximité** : (en lien avec la priorité d'action 2.1)
 - **Accompagnement des actions et projets de revitalisation économique du territoire** (maintien des commerces de proximité, des activités commerciales et artisanales...), notamment menés par les collectivités dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain (PVD), du Contrat de Ville des quartiers prioritaires de Moissac (QPV) et de la politique régionale en faveur des Bourgs-Centres ;

- Soutien à la finalisation des Opérations de Modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux (OMPCA) ;
- Accompagner les actions de maintien des activités et commerces prioritaires (derniers commerces de proximité...) ;
- Accompagner les commerçants et artisans dans leur projet de modernisation et de développement : soutien à la mise en place d'action de e-commerce, mise en place d'opération ciblée commerçants et artisans de centre de village, modernisation des locaux et services, opération façades, mise aux normes du local, accessibilité de commerces, qualité de l'accueil, approvisionnement en produits locaux...).
- Favoriser la mise en place de dispositifs de transmission-reprise et installation (en lien avec les priorités 2.1 et 3.1).

2. Développer le tissu industriel :

- Accompagner les projets d'investissement dans le cadre du dispositif Territoire d'Industrie et du plan de Relance ;
- Soutenir les projets de modernisation, de développement et d'innovation des TPE/PME industrielles.



EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Maintien des commerces de proximité en milieu rural : boulangerie à Angeville, restaurant et point de vente à Lacour de Visa, Café- épicerie à Le Causé et Sérignac ;
- ✓ Installation d'une épicerie (Bourg-de-Visa) ;
- ✓ Acquisition et rénovation d'un bâtiment en centre bourg pour installation commerce-restaurant et espace co-working (C. Grisolles) ;
- ✓ Réhabilitation d'un local pour créer un multi-services à St Amans du Pech ;
- ✓ Création d'un espace dédié aux artisans du village à Montbartier ;
- ✓ Valorisation de la filière artisanale du balai de Grisolles (Grisolles) ;
- ✓ Modernisation des outils de production et industrie 4.0, Ets FIMUREX à Pommevic (T.industrie/Plan de relance) ;
- ✓ Développement de l'entreprise Pierre de Plan à Castelsarrasin (T.industrie/Plan de relance) ;
- ✓ Convention transmission/reprise CC Deux Rives/CCI/CMA pour accompagner le passage de relais.

PRIORITE D' ACTION 3.4 : DYNAMISER LE SECTEUR TOURISTIQUE DU TERRITOIRE AFIN DE LE FAIRE RECONNAITRE EN TANT QUE DESTINATION DE SEJOURS

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ Un territoire qui présente un potentiel touristique important en lien avec son patrimoine historique, culturel et naturel, mais aussi vernaculaire et la présence de sites de rayonnement international (abbaye de Moissac, chemin de St Jacques/GSO, canal des Deux Mers...) ;
- ↪ **Un patrimoine culturel insuffisamment exploité** et des éléments patrimoniaux présentant un intérêt ne bénéficiant pas de protection, et encore moins de valorisation auprès du public ;
- ↪ Une offre de loisirs, de tourisme et d'évènements culturels, peu structurée à l'échelle du PETR et qui ne permet pas de « retenir plus longtemps qu'une journée » les visiteurs sur le territoire.

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Cette priorité d'action vise à développer l'offre de loisirs et de tourisme du territoire, en la structurant autour des éléments forts et spécificités locales (patrimoine historique, culturel, grande itinérance, loisirs eau et pleine nature, agro-tourisme œnotourisme, savoir-faire et métiers d'art, bien-être), **de manière à affirmer les identités « Garonne-Quercy-Gascogne » et de faire reconnaître le territoire en tant que destination de séjour.**

1. Développer une stratégie globale à l'échelle du PETR :

- ➔ **Soutenir la mise en place d'une stratégie touristique valorisant l'identité Garonne Quercy Gascogne :**
 - Dresser un état des lieux de l'offre touristique (culturelle, patrimoniale, loisirs, hébergement...);
 - Organiser la coordination des acteurs du tourisme ;

- Identifier les axes de développement touristique et décliner la stratégie en un plan d'actions ;
 - Mettre en place un marketing touristique commun (image, site internet, outils de promotion, mise en place d'une signalétique commune ...).
- **Développer la mise en réseau des différents acteurs** : formation, mise en réseau des offices du tourisme ;
- **Structurer l'offre autour des piliers touristiques du territoire (Grand Site Occitanie/St Jacques, Canal) et déployer une mise en réseau des sites**, pour faire rayonner l'accueil de touristes sur le territoire et dans le temps.

2. Soutenir les investissements en matière d'équipements touristiques, d'accueil et de services aux touristes et de valorisation des spécificités locales

- **Soutenir les investissements** (aménagement, création, qualification) **et les actions de fonctionnement** (promotion, commercialisation ...) **pour valoriser et développer les spécificités locales** : tourisme lié à l'eau, tourisme d'itinérance et de découverte, tourisme culturel et patrimonial y compris vernaculaire, agrotourisme et œnotourisme, tourisme vert, bien-être et activités de pleine nature ... ;
- **Soutenir les actions d'animation et évènements** visant à mettre en lumière et promouvoir les sites d'intérêt du territoire ;
- **Développer les aménagements et équipements** pour qualifier et développer les bases de loisirs, et permettre le développement des activités et pratiques liées aux milieux aquatiques (pêche, canoë, paddle, bateaux électriques ...) ;
- **Valoriser les nombreux espaces naturels reconnus ou protégés du territoire** ;
- **Accompagner le développement et la modernisation de l'accueil et des services aux touristes** :
- Soutenir la structuration / modernisation des pôles d'accueil touristiques et d'information, des centres d'interprétation et des équipements culturels (musées, espaces touristiques thématiques...)
 - Accompagner la réhabilitation ou création des hébergements touristiques (hôtellerie, campings, aires de camping-cars, gîtes de groupe, insolites...)
 - Développer de nouvelles pratiques pour la découverte des sites (écomobilité, tourisme expérientiel associant les acteurs locaux...)
 - Développer des activités, animations familles pour allonger la durée des séjours.

3. Mobiliser les outils numériques de commercialisation et de découverte :

- **Engager la mise en place d'un outil de promotion du Grand Site Occitanie Moissac-Auvillar-Lauzerte** (vitrine touristique du PETR) et qui participe à la valorisation de l'ensemble du territoire ;
- **Développer la promotion et la commercialisation de l'image du territoire, des produits touristiques et culturels offerts** : Créer un wifi territorial avec des bornes dans des communes pour améliorer la lisibilité des offres d'hébergement, de restauration et d'activités pour les visiteurs et les habitants ... ; proposer des offres touristiques de séjours et une meilleure lecture de la diversité d'activités et de sites à découvrir ;
- **Développer la visite de sites et de lieux culturels à travers des outils d'interprétation numériques ou multimédia.**

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Outil numérique de promotion du GSO (3 OTI concernés par le chemin de St Jacques) ;
- ✓ Création d'un plan de communication et mise en place d'animations culturelles / escape Game (Lauzerte) ; plan de communication territoriale (CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain) ;
- ✓ Rénovation et valorisation de patrimoines historiques et paysagers remarquables (abbaye Grand-Selve, pont-cascade de Pontalaman à Lafrançaise, château et musée à St Nicolas de la Grave, églises, lavoir, puits à Saint Michel ... ;
- ✓ Poursuite des actions de valorisations du site de la pente d'eau à Montech et de la péniche d'interprétation touristique ;
- ✓ Réhabilitation-modernisation des campings (Moissac, Montech) et des bases de loisirs aquatiques (vallée des loisirs à Lafrançaise, base de Saint-Sardos, de Saint-Nicolas de la Grave et de Montaigu de Quercy) ;
- ✓ Création d'une aire de camping-car à Donzac ;
- ✓ Création de boucles vélos depuis la « vélo voie-verte » du canal vers les sites de la CC Grand Sud Tarn et Garonne ; chemins de randonnée le long du Tarn (Villebrumier, Orgueil, Labastide St Pierre), réfection de la vélo-voie verte canal ... ;
- ✓ Modernisation du musée de la faïencerie et de la batellerie (Auvillar) ; création du musée aviation Bréguet (aérodrome Castelsarrasin) et musée de l'électricité à Lafrançaise
- ✓ Création du point d'accueil « vitrine » de l'office de tourisme de Moissac au plus près du flux visiteurs ;
- ✓ Signalétique œnotouristique dans le vignoble du Frontonnais 82 /31 (label vignobles et découvertes).



4.4 Défi 4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

L'anticipation des conséquences du changement climatique constitue un enjeu majeur pour le territoire, **qui doit s'adapter et renforcer sa résilience** de manière transversale dans les différents secteurs : l'économie, l'agriculture, le tourisme, l'industrie, le logement ...

Sur le PETR, les dynamiques observées (essor de la population, accentué par la crise sanitaire), le profil énergétique (dépendance aux énergies fossiles, précarité énergétique des logements, prépondérance de l'usage de la voiture) et l'activité agricole, parfois intensive, **impliquent d'engager le territoire dans une dynamique de transition écologique, énergétique et climatique** par un urbanisme maîtrisé et plus durable, une protection accentuée de la biodiversité et des milieux naturels, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des consommations d'énergie liées aux déplacements, le développement des énergies renouvelables et la baisse des consommations d'énergies, la recherche d'une économie plus circulaire ...

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ La part des territoires artificialisés reste contenue à l'échelle du PETR. Toutefois, l'artificialisation observée entre 2009 et 2018 augmente plus vite qu'à l'échelle nationale ;
- ↪ Une pression accrue est observable sur les espaces périurbanisés, notamment dans le Sud Est du territoire, impactant ainsi les espaces agricoles et naturels ;
- ↪ Une mutation est aussi à attendre dans le secteur géographique à l'Ouest de Montauban, en lien avec les projets d'infrastructures routières et ferroviaires (LGV, gare de Bressols, échangeur autoroutier Lacourt/Montech).

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Cette priorité d'action a pour objectifs de **limiter l'étalement urbain** et **renouveler les pratiques de l'aménagement du territoire** en optimisant les potentialités existantes (bâtiments vacants, dents creuses, friches ...), afin de **réduire la consommation des espaces naturels et agricoles** (*en lien avec la priorité d'action 1.2*).

1. Soutenir un urbanisme maîtrisé et plus durable, via une politique d'aménagement et de planification de l'espace économe en consommation foncière :

- Intégrer au sein des documents d'urbanisme et des stratégies d'aménagement des limites d'artificialisation des sols pour tendre vers le Zéro Artificialisation Nette ; la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, fixe une ambition claire de réduire de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols au niveau national ;
- Préserver les zones agricoles et naturelles en intégrant des protections fortes au sein des documents d'urbanisme ;
- Soutenir en priorité les projets d'aménagement qui allient développement urbain et sobriété foncière : rénovation des logements et des commerces vacants en cœur de ville, réhabilitation des zones d'activités et extension en proximité du centre, recyclage des friches urbaines et industrielles, nouveaux usages dans les bâtiments publics.
- Anticiper au sein des documents d'urbanisme (PLUIH, SCOT ...) les conséquences des mutations sur l'aménagement du territoire (LGV, échangeur autoroutier ...).

2. Renouveler les pratiques d'urbanisme en optimisant les potentialités d'accueil dans le tissu existant :

- Soutenir l'élaboration d'études et schémas structurants pour lutter contre l'artificialisation et privilégier le renouvellement du tissu urbain existant : documents d'urbanisme, diagnostics friches/dents creuses/locaux vacants, schémas de réhabilitation, schémas de remise en état, incluant éventuellement des actions de dépollution... ;

- Soutenir les actions/projets de requalification de friches, de dents creuses ... ;
- Encourager les nouvelles formes d'habitat pour privilégier des modes de développement plus solidaires privilégiant une gestion économe du foncier (divisions des parcelles, expérience BIMBY « construire dans son jardin » ...) ;
- Soutien aux études et projets visant à réutiliser les bâtiments agricoles inutilisés et reconquérir les terres laissées à l'abandon, pour des usages permettant le maintien d'une activité agricole, la renaturation ou l'entretien paysager des espaces.

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Suppression bâtiment agricole à l'abandon et création d'un espace ouvert et public (Le Causé) ;
- ✓ Requalification de l'ancienne caserne Banel (habitat mixte (séniors notamment), auberge de jeunesse, centre de formation, foyer de quartier, services publics ...) – (Castelsarrasin) ;
- ✓ Réhabilitation de l'ancienne maison de retraite de Larrazet pour les locaux de la communauté Emmaüs ;
- ✓ Acquisition et aménagement de friches industrielles sur la CC des Deux Rives ;
- ✓ Réhabilitation de l'ancienne mairie en 5 logements locatifs et 1 local professionnel (Saint-Aignan) ;
- ✓ Lancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : sur le territoire de CC Lomagne Tarn et Garonnaise, sur le territoire des 25 communes de CC Grand Sud Tarn et Garonne ;
- ✓ Etude pour une démarche BIMBY à Verdun sur Garonne ;
- ✓ Etudes sur le devenir des friches agricoles (Goudourville, L'Honor de Cos...).

PRIORITE D' ACTION 4.2 : SOUTENIR LA PRESERVATION / RECONSTITUTION DES ELEMENTS DE BIODIVERSITE (TRAME VERTE ET BLEUE) ET DE LEUR CONTINUITES ECOLOGIQUES

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ Le territoire du PETR abrite une richesse de milieux naturels et d'espèces, principalement lié à la biodiversité de sa trame hydrographique (fleuve Garonne classé au réseau Européen Natura 2000, l'un des derniers fleuves d'Europe à accueillir des espèces emblématiques de poissons migrateurs, confluence avec le Tarn *etc.*) ;
- ↪ Un ensemble de milieux naturels toutefois assez peu valorisés et mal signalés ;
- ↪ Ces milieux naturels sont exposés à plusieurs facteurs de fragilité et types de pression : la plaine alluviale est ainsi dominée par l'agriculture intensive, une faible connectivité écologique (hormis le long du fleuve), leur fragmentation par l'urbanisation ...

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Dans un double objectif de maintien de la biodiversité et de valorisation des richesses naturelles du territoire, comme atout de développement pour le cadre de vie et le tourisme, **cette priorité d'action vise à soutenir la préservation et la restauration de la biodiversité dans son ensemble :**

1. Préserver, valoriser et reconstituer la trame verte et bleue du territoire :

- **Soutenir les études et favoriser les initiatives visant à renforcer la connaissance sur les milieux et espèces** : recensements naturalistes, état des lieux de la biodiversité, inventaire de la ressource en eau ;
- **Soutenir les études et actions concourant à la préservation, gestion et restauration de la ressource en eau souterraine et/ou superficielle, des milieux et des espèces aquatiques** de la Garonne, du Tarn, de l'Aveyron et de leurs affluents ;
- **Soutenir les investissements liés à la préservation et à la restauration des trames vertes et bleues, des corridors écologiques** : renaturation, plantation, création de haies, gestion-entretien des zones humides, passage faune ... ;
- **Lutter contre la pollution lumineuse et développer les trames noires** pour améliorer la biodiversité ;
- **Soutien aux actions et investissements liés à la valorisation du patrimoine naturel pour le public** : amélioration du site, mise en valeur, facilitation d'accès et de découverte (signalétique adaptée...), aménagement de sentiers d'interprétation, sécurisation des secteurs sensibles, développement d'applications numériques.

2. Favoriser la sensibilisation des différents acteurs aux enjeux de préservation des milieux naturels et de la biodiversité :

- **Soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement à destination des acteurs locaux et de publics ciblés** (ex : scolaires, habitants, touristes...) ;
- **Accompagner et sensibiliser les agriculteurs et services espaces verts à la mise en place de pratiques agricoles et paysagères vertueuses** : animation, action de sensibilisation, dispositif d'aides ... (en lien avec l'action 3.2).

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Amélioration des fonctions épuratoires de plusieurs zones humides (Mas Grenier, Orgueil, Aucamville, Grisolles...);
- ✓ Restauration écologique dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, notamment sur le corridor Garonne (Natura 2000) ;
- ✓ Restauration, régénération et entretien des cours d'eau et de la ripisylve sur la CC Grand Sud Tarn et Garonne ;
- ✓ Végétalisation des espaces publics (Lavit de Lomagne) ;
- ✓ Aménagement de haies mellifères sur les terrains communaux (Tréjouis) ;

- ✓ Installation régulateurs-réducteurs de tension éclairage public afin de limiter l'impact sur la faune (Castelsarrasin) ;
- ✓ Plantation d'un verger conservatoire et site pédagogique (L'Honor de Cos) ; Plantation de 1000 arbres au jardin de Pontus (Valence d'Agen) ;
- ✓ Création d'un observatoire, d'une station ornithologique et valorisation des espaces de nature associés à proximité de la confluence et de la base de loisirs de St Nicolas de la Grave ;
- ✓ Développement de l'éco-pâturage pour la gestion différenciée des espaces verts (Montech).

PRIORITE D'ACTION 4.3 : ACCOMPAGNER LES ACTIONS DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (ENR)

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ Sur le périmètre du PETR Garonne Quercy Gascogne, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables constituent, comme au niveau national, un enjeu primordial en matière de transition écologique ;
- ↪ La consommation énergétique connaît une légère augmentation par rapport à 2013, avec une part prépondérante de recours aux énergies fossiles ; le potentiel de réduction majoritaire dans le département concerne le transport et la conversion des flottes (*en lien avec la priorité d'action 4.4*) et le secteur du bâtiment résidentiel. Le parc de logement vieillissant sur le PETR est facteur de forte consommation et de précarité énergétique ;
- ↪ Les EnR sont peu développées, bien que le territoire présente des potentiels de développement en énergies renouvelables. En 2017, la part des EnR dans la consommation énergétique départementale est inférieure à la moyenne régionale.

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Afin de **placer le territoire du PETR dans la trajectoire de la transition énergétique et écologique**, cette priorité d'action a pour ambition de **développer les énergies renouvelables** et **promouvoir le mix énergétique**, ainsi que de **réduire la consommation d'énergie**, notamment par l'amélioration de la qualité énergétique du bâti :

1. Encourager et accompagner l'émergence des PCAET :

- Soutien à la réalisation d'étude préalable, de suivi et d'évaluation des PCAET ;
- Accompagner la réalisation des actions inscrites au sein des PCAET ;

2. Encourager et accompagner les actions de réduction de la consommation d'énergie :

- Mener des études et diagnostics énergétiques, en partenariat avec le CAUE et le SDE 82, afin de répertorier les bâtiments et logements énergivores ;

- Poursuivre et soutenir les travaux de rénovations énergétiques notamment sur les bâtiments publics (écoles, mairies ...) et les logements collectifs ;
- Accompagner les communes s'engageant dans une démarche d'amélioration de l'éclairage public ;
- Soutien aux actions de promotion des économies d'énergies dans le logement, en lien avec le Guichet Unique de la Rénovation Energétique (Guichet Renov'Occitanie du CAUE) : sensibilisation, diagnostic, information sur les bonnes pratiques, les équipements économes en énergie et les aides aux travaux notamment auprès des propriétaires, bailleurs, artisans ... ;
- Accompagnement les ménages dans leur projet de rénovation énergétique : mise en place de conseils, dispositif OPAH, PIG ...

3. Accompagner et favoriser le développement des énergies renouvelables (EnR) :

- Appuyer, en lien avec le Syndicat Départemental d'Énergie, la réalisation d'études thématiques ou intercommunales (identification du potentiel, étude de faisabilité ...) afin de favoriser le développement d'EnR sur le territoire ;
- Accompagner les investissements des projets de développement des EnR tenant compte des orientations du schéma départemental des EnR : installations de panneaux ou ombrières photovoltaïques, réalisation de réseaux de chaleur, réalisation d'installations géothermiques, création d'unités de méthanisation ... ;
- Soutenir les actions de sensibilisation et de promotion des EnR en tenant compte des orientations du schéma départemental des EnR (visite de sites équipés, d'équipements publics performants cadastre solaire, ...).

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Mise en œuvre d'un PCAET (CC Grand Sud Tarn et Garonne) et stratégie de développement des EnR ;
- ✓ Travaux de rénovations énergétiques sur des bâtiments publics, notamment dans les écoles (Castelsarrasin, Castelsagrat, Dunes, Lamagistère, Goudourville, Donzac, Pommevic, Boudou, Auvillar, Tréjols, Campsas) ;
- ✓ Travaux de rénovations énergétiques sur des logements sociaux (Meauzac, Saint-Porquier) et collectifs (Golfech 44 logements) ;
- ✓ Modernisation du site industriel Villeroy & Bosch pour améliorer les procédés énergie gaz/électricité (Valence d'Agen) ;
- ✓ Installations de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics (Labarthe, Castelmayran, Angeville, Aucamville, Beaupuy, Belvèze, Campsas, Dieupentale, Labastide-St-Pierre, Lavit de Lomagne, Montbartier, Montech) ;
- ✓ Création d'une unité de méthanisation d'effluents agricoles (Le Pin) ;
- ✓ Installation géothermie bâtiments publics (Puycornet, Bouillac, Bourret, Castelsarrasin).

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ On constate sur le PETR un recours très élevé au véhicule individuel pour les déplacements pendulaires, du domicile au lieu d'emploi (86% des actifs occupés utilisent leurs voitures pour se déplacer vers leur lieu de travail, contre 70,5% au niveau national) ;
- ↪ Le secteur du transport de personnes et de marchandises constitue l'un des premiers postes de consommation d'énergie finale et d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- ↪ Les situations de « précarité mobilité » sont nombreuses (personnes âgées, usagers sans permis, personnes sans emploi, précaires et en situation de handicap ...) avec un public rencontrant des difficultés pour accéder aux services et à l'emploi.

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Cette priorité d'action vise à **poursuivre et renforcer les aménagements et initiatives engagés par les collectivités du PETR et partenaires locaux pour développer des solutions de mobilités alternatives au véhicule individuel**, afin d'inscrire le territoire dans **des pratiques plus durables** tout en **diversifiant l'offre de mobilité** (*en lien étroit avec la priorité d'action 2.2*). Les solutions proposées doivent être spécifiques à chaque secteur mais devront intégrer une concertation fine des usagers pour tenir compte des besoins actuels et favoriser leur adhésion. Elles doivent s'envisager dans une logique d'intermodalité et de complémentarité avec les réseaux de transport public.

1. Développer les infrastructures et services pour renforcer la mobilité alternative à l'autosolisme :

- **Organiser et structurer l'offre en faveur de l'intermodalité :**
 - Soutenir la réalisation d'un diagnostic, à l'échelle du PETR, permettant aux élus de disposer d'une vision précise des offres de mobilités, de leur couverture territoriale, et des connexions à créer pour renforcer l'intermodalité ;
 - Soutenir les investissements et les aménagements favorisant l'intermodalité : aires de covoiturages, pôles d'échanges multimodaux (PEM), extension des stationnements publics près des gares et arrêts de bus Lio, abris deux-roues sécurisés ...
- **Soutenir les études et stratégies définissant des actions favorisant un moindre recours au véhicule personnel et améliorant l'intermodalité des déplacements** (bus, vélo, train) ;
- **Accompagner les actions de promotion et d'information sur les offres de mobilité existantes et alternatives au véhicule personnel** : supports de communication, outils numériques, actions de sensibilisation au plus près des usagers et des jeunes, développement de plateforme de mobilité ...
- **Animer, compléter et affiner les aires de co-voiturage en fonction de l'évolution des besoins et des pratiques.**

2. Accompagner le développement des mobilités alternatives, actives et douces :

- Soutenir la réalisation d'aménagements cyclables et piétonniers sécurisés facilitant l'accès aux services de proximité et l'intermodalité ;
- Accompagner l'émergence (étude préalable et ingénierie pour la mise en œuvre) de nouveaux services de transport partagés (navettes TAD, auto-partage, services co-voiturage courte distance, auto-stop organisé, services vélos ...) et/ou adaptation des services en place aux besoins actuels de manière à gagner en flexibilité et attractivité;
- Soutenir l'acquisition d'une flotte électrique (vélos, véhicules) et l'installation de points de recharges électriques.

3. Travailler les « non-mobilités » :

- Soutenir la création et/ou le développement d'espaces de tiers lieux : postes de co-working pour du télétravail, espaces pouvant offrir des salles de réunion et de formation de proximité (*en lien avec la priorité d'action 3.1*).

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Création de PEM (gares CC Grand Sud Tarn et Garonne et CC des Deux Rives) ;
- ✓ Création d'aires de covoiturage (Lafrançaise, 7 aires sur CC Grand Sud Tarn et Garonne) ;
- ✓ Elaboration de schéma directeur cyclable et mobilité douce (CC Grand Sud Tarn et Garonne, CC Terres des Confluences) ;
- ✓ Animations covoiturage pour développer la mobilité solidaire et durable (Association Covoiturons sur le pouce/Rézo Pouce) ;
- ✓ Acquisition d'un bus pour un service d'accompagnement social à la mobilité pour les personnes âgées (CCAS de Moissac) ;
- ✓ Création d'une seconde passerelle piéton-vélo sur le canal latéral à la Garonne (Montech) ;
- ✓ Aménagement de voies vélos et de cheminements piétons sécurisés (Montech, St Aignan, St-Porquier, Villebrumier, Saint-Nicolas de la Grave, Montech, Dieupentale, Bourret, Saint-Cirice, Orgueil, Monbéqui, Verdun sur Garonne, Beaumont de Lomagne...) ;
- ✓ Aménagements cyclables en lien avec une gare (Grisolles, Montbartier, Dieupentale) ;
- ✓ Acquisition de vélos électriques (CC Lomagne Tarn et Garonnaise, Lauzerte...).

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ En 2019, en Tarn-et-Garonne, étaient produits annuellement 66 000 tonnes de déchets ménagers enfouis ou incinérés, dont 14 000 tonnes de déchets recyclés par le biais de centres de tri ; 16 déchetteries dont 3 équipées de recycleries ont été réalisées par les collectivités et syndicats gestionnaires sur le PETR ;
- ↪ Le secteur du bâtiment et des travaux publics, bien représenté sur le périmètre du PETR, génère un grand nombre de déchets.

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Dans une logique de sobriété et de transition, cette priorité d'action vise à soutenir une meilleure gestion des déchets à travers le développement de boucles locales d'économie circulaire, limiter le gaspillage et la production de déchets non valorisables et favoriser les secteurs de l'économie verte porteurs d'emploi (identification et mise en valeur des ressources naturelles, filières de production d'éco-matériaux, économie circulaire, etc.) :

1. Promouvoir le réemploi et la réutilisation des matériaux et produits de la construction :

- Réaliser un diagnostic de faisabilité et d'anticipation des besoins ;
- Intégrer le réemploi et la réutilisation des matériaux et produits de la construction et des travaux publics ;
- Intégrer le principe de ré-employabilité dans les documents de marchés publics.

2. Encourager la valorisation des biodéchets :

- Soutenir les actions de sensibilisation des citoyens dans cette politique de gestion des biodéchets ;
- Encourager la mise en place d'une tarification incitative et tri à la source pour être plus efficace.

3. Optimiser le tri sélectif et le recyclage et développer l'économie sociale et solidaire :

- Réaliser un diagnostic du territoire et définir un projet de développement d'un réseau de recycleries et de ressourceries ;
- Développer les 4 actions suivantes dans les déchetteries : collecte / valorisation / vente / prévention & sensibilisation ;
- Appuyer tous autres projets ou actions collectives dans le domaine du réemploi et de l'économie circulaire.

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Création d'une déchetterie nouveau concept et d'une recyclerie/ressourcerie sur le territoire de la CC Grand Sud Tarn et Garonne ;
- ✓ Modernisation des déchetteries et étude pour la création d'une recyclerie sur la CC des Deux Rives ;
- ✓ Création d'une unité de méthanisation (déchets d'élevage) par la Sté Garonne Bio gaz, à Le Pin ;
- ✓ Etude préalable pour l'installation d'une usine de déshydratation de la luzerne, chambre d'agriculture (utilisation source de chaleur existante) ;
- ✓ Mise en place d'un service de tri à la source des biodéchets (compostage partagé et/ou collecte - CC Grand Sud Tarn et Garonne, SMEEOM, SIEEOM);
- ✓ Sensibilisation et plan d'actions à destination des classes d'école pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (CC Grand Sud Tarn et Garonne) ;
- ✓ Modernisation des 3 déchetteries de la CC Terres des Confluences et création d'une ressourcerie à Castelsarrasin;
- ✓ Création d'un centre de tri collecte et recyclage des textiles usagés par l'entreprise Le Relais 82 (emplois offerts à des personnes en difficulté d'insertion).

PRIORITE D' ACTION 4.6 : GARANTIR UNE GESTION PERENNE DE LA RESSOURCE EN EAU

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ En lien avec le changement climatique, le territoire doit anticiper les tensions sur la ressource en eau déjà prégnante à l'étiage ;
- ↪ Des pressions sur la ressource s'observent. La gestion qualitative de l'eau et de son stockage (retenues ...) sont des enjeux importants et partagés à l'échelle du territoire.

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

Cette priorité d'action vise à répondre aux situations de pression sur la ressource en eau et les risques d'accroissement attendus en lien avec le changement climatique :

1. Accompagner les initiatives visant à assurer une meilleure gestion de la ressource (en quantité et qualité)

:

- ➔ **Déployer les actions de maîtrise du ruissellement des eaux pluviales et de rétention** : réserves foncières pour y faire face, limiter l'imperméabilisation dans les extensions urbaines et favoriser l'infiltration (plantations, espaces verts, bassins et noues d'infiltration...), actions de désimperméabilisation sur les sites existants (cours d'écoles, parkings plus perméables...), sensibilisation du monde agricole pour promouvoir les cultures permettant la rétention des eaux pluviales, entretien régulier des ouvrages...);
- ➔ **Soutenir les études et investissements associés à la création de retenues d'eau**, uniquement lorsque cette dernière présente une dimension concertée, intégrée et respectueuse de l'environnement ;

- Soutien aux actions concourant à la préservation et gestion de la ressource en eau souterraine et/ou superficielle et à la préservation de milieux aquatiques fonctionnels (*en lien avec la priorité d'action 4.2*) ;
- Soutien aux actions de sensibilisation et d'économies d'eau pour tous les usages (études, animations, travaux).

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Etude d'optimisation des réseaux d'irrigation sur le territoire de la CC Grand Sud Tarn et Garonne ;
- ✓ Restauration et préservation de saulaies, aulnaies et zones humides (Savenès, Varennes, Montbartier Grisolles...);
- ✓ Déploiement de l'outil ClimA-XX1 de la chambre d'agriculture (outil pour analyser l'évolution future de la faisabilité de productions agricoles sous influence du changement climatique).

PRIORITE D'ACTION 4.7 : PREVENTION DU RISQUE ET RESILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PRINCIPAUX CONSTATS

- ↪ Le territoire est exposé à plusieurs risques naturels. Les risques « inondation » et « mouvement de terrain » (retrait et gonflement des argiles) sont particulièrement importants.
- ↪ Il est aussi soumis à des risques induits par les activités humaines (transports de marchandises dangereuses, risque industriel, nucléaire).
- ↪ Le changement climatique est déjà une réalité dans le Grand Sud-Ouest : les prévisions pour 2050 sont de + 2°C pour la température de l'air, -20 à -40 % des débits des rivières et 2 milliards de m³ de déficit entre les besoins et ressources en eau de surface et une intensification des événements météorologiques extrêmes.

OBJECTIFS ET ACTIONS ENVISAGÉES

L'anticipation des conséquences du changement climatique constitue un enjeu majeur pour le territoire, qui doit s'adapter et renforcer sa résilience. Cette priorité d'action s'inscrit dans cette perspective (*en lien avec les priorités d'action 4.2, 4.4 et 4.6*) :

1. Promouvoir et accompagner les actions visant à renforcer la résilience du territoire au changement climatique :

- **Le développement d'approches globales**, telles que les agendas 21 locaux ou les PCAET, est essentiel à la prise en compte des enjeux de la transition écologique et énergétique et des actions locales à développer pour le territoire ;

- **Accompagner (soutien à l'ingénierie et à l'investissement) la réalisation d'aménagements urbains et de pratiques agricoles/paysagères vertueuses renforçant la résilience au changement climatique** (atténuer les effets de la canicule, prévenir les risques d'inondations et les îlots de chaleur urbain) ;
- **Accompagner la rénovation des bâtiments accueillant du public pour améliorer le confort thermique** (conception architecturale, rénovation énergétique, brise-soleil, méthodes de ventilation et rafraîchissement naturelles...)
- **Accompagner la préservation de milieux aquatiques fonctionnels, les actions de gestion du risque inondation** dans le cadre de la compétence GEMAPI des acteurs locaux ;
- **Soutenir les actions de sensibilisation et d'éducation** à destination des acteurs locaux et des publics ciblés, **sur les enjeux liés aux changements climatiques et aux risques qui y sont liés** ;
- **Promouvoir les actions de sécurisation des risques technologiques (nucléaire notamment) pouvant impacter la santé et le bien être des habitants.**

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE / ENVISAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- ✓ Etude de danger des digues sur la CC Grand Sud Tarn et Garonne ;
- ✓ Réalisation de travaux d'endiguement et de tous autres travaux relevant de la compétence liée à la GEMAPI et en lien avec le PAPI d'intention (CC Terres des Confluences) ;
- ✓ Végétalisation et désimperméabilisation des cours d'école en partenariat avec le CAUE (Campsas) ;
- ✓ Lancement d'un programme de sensibilisation/formation sur l'adaptation au changement climatique (CC Grand Sud Tarn et Garonne) ;
- ✓ Accompagnement de la Chambre d'agriculture dans le déploiement de son outil ClimA-XX1 (outil permettant d'analyser l'évolution future de la faisabilité de productions agricoles départementales sous influence du changement climatique).

5. Mise en œuvre et suivi du projet de territoire

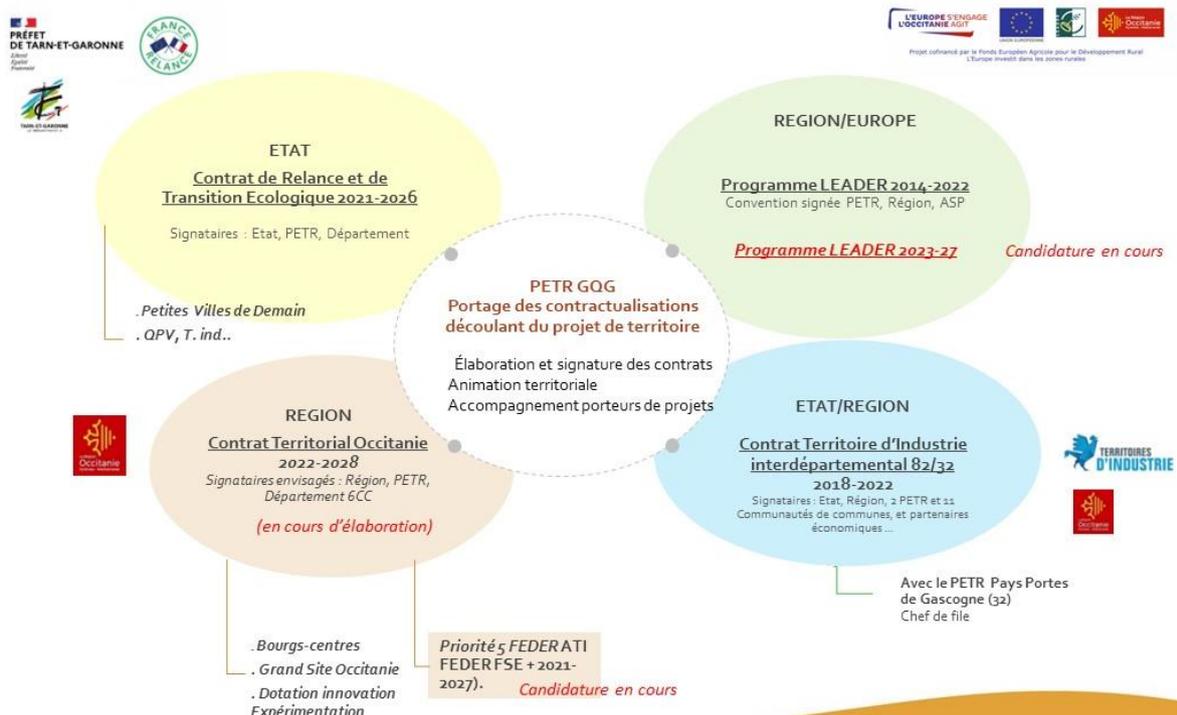
Le projet de territoire du PETR se déclinera dans le cadre des contractualisations signées avec les partenaires financiers et animées par le PETR sur le territoire :

- ✚ Le **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026**, signé le 17/12/2021 avec l'Etat, le PETR et le Conseil départemental ;
- ✚ Le **Contrat Territorial Occitanie 2022-2028** de la Région, en cours d'élaboration (avec une signature envisagée au premier trimestre 2023) ; une première candidature du PETR a été déposée en septembre 2022 pour pouvoir mobiliser dans le cadre du CTO un fond spécifique européen, la **priorité 5 FEDER 2021-2027** « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources » ;
- ✚ Le **programme européen LEADER 2014-2022** (en cours d'achèvement) géré par la Région, avec une enveloppe de 5,47 M d'€ pour le Gal Garonne Quercy Gascogne
- ✚ Le **futur programme européen LEADER 2023-2027** (candidature en cours) avec un conventionnement prévu par la Région au 1^{er} semestre 2023
- ✚ Le Contrat interdépartemental **Territoire d'industrie Gers/Tarn et Garonne 2018-2022**, copiloté par l'Etat et la Région : le PETR Pays Portes de Gascogne (chef de file porteur du contrat) et le PETR Garonne Quercy Gascogne, sont en attente d'une réponse sur une demande de prolongation du dispositif à 2026 (calé avec le CRTE et les fonds France Relance) ;

Ces contractualisations sont des outils au service du développement du territoire rural du PETR et de ses six communautés de communes : ils permettent au PETR d'accompagner les porteurs de projets dans la mobilisation la plus efficace des subventions publiques associées (cf. bilan en annexes des contrats achevés animés depuis 2015).

La mise en œuvre du projet de territoire se traduit **par l'engagement et la réalisation d'opérations (études, animations, investissements) sur le PETR portées par ses collectivités, autres acteurs publics et maîtres d'ouvrages privés**. Les plans de financement sont inscrits dans les programmations annuelles ou pluriannuelles de ces contrats afin de solliciter au mieux les subventions possibles.

Contrats animés par le PETR pour son territoire



Le conseil syndical du PETR, rassemblant 28 délégués communautaires, **prend toute décision en matière de projet de territoire, contractualisations et de fonctionnement du PETR**. Il s'appuie sur le bureau et 3 commissions thématiques : Commission appels d'offres / Commission « projet de territoire et contractualisations » / Commission Prospective.

La Conférence des maires du PETR permet d'informer plus directement l'ensemble des communes du PETR sur les actions menées par le PETR.

Pour chaque contrat animé par le PETR, une **gouvernance propre** est mise en place avec les partenaires signataires. Le PETR favorise la cohérence d'action en associant dans les Comités, tous les partenaires financiers impliqués (même non signataires).

Chaque bilan de contrat permet d'évaluer la feuille de route avec ses indicateurs de suivi associés.

En annexe, figure une synthèse du bilan des contrats achevés de (2015 à 2021) et en cours de finalisation, qui ont servi à alimenter le nouveau projet de territoire pour la période 2021 à 2027.

Au cours des réunions d'élaboration du projet de territoire menées en 2021 par le PETR avec les élus de ses collectivités (**dont la commission thématique élus PETR « projet de territoire et contractualisations »**), des difficultés et besoins ont été exprimés :

- ✚ **Complexité ressentie par plusieurs élus** dans l'accès aux subventions qui sont stratégiques, dans l'identification des partenaires pour la réalisation des actions du projet de territoire ;
- ✚ **Des freins pour porter les projets**, avec soit des collectivités qui ne disposent pas d'une ingénierie suffisante pour la recherche des aides, soit des aides qui ne sont pas au rendez-vous ;

- ↪ **L'intérêt d'avoir une vision commune à l'échelle du PETR** sur certains sujets plus transversaux pour aiguiller chaque intercommunalité dans l'exercice de sa compétence, permettre d'éventuelles coopérations opérationnelles, éviter des concurrences ou être plus pertinent dans le dialogue avec l'Etat ou la Région : *exemple*, mener des diagnostics flash ou des porter à connaissance sur les sujets tels que : les équipements de santé/établissements d'accueil sur le médico-social (offre, retour d'expériences de ce qui fonctionne ou pas) ; les offres de mobilité collectives ou alternatives à l'autosolisme pour mieux communiquer, le déploiement des EnR, les travailleurs saisonniers...

L'appui technique du PETR dans l'optimisation des subventions et plans de financement est donc une mission essentielle pour ses collectivités notamment celles ayant peu d'ingénierie dédiée. L'ingénierie développée par le PETR, en étroite collaboration avec le service Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités du Conseil Départemental, va au-delà de l'optimisation des subventions à travers un rôle de coordination. En effet, de par la veille qu'il exerce et ses connaissances des acteurs du territoire, le PETR assure une coordination afin de permettre aux porteurs de projet d'avoir le soutien et les bons interlocuteurs pour réaliser leurs opérations. Ces deux volets de l'ingénierie confortent la place d'animateur du PETR sur le territoire.

L'accompagnement des porteurs de projet dans le cadre du programme LEADER pour l'instruction de la subvention européenne requiert une assistance plus forte, préalable au dépôt de demande d'aide jusqu'au montage du dossier de paiement.

Les statuts du PETR (10/02/2017), au-delà des missions qu'il réalise aujourd'hui d'élaboration du projet de territoire et de portage et d'animation des contrats qui en découlent, peut potentiellement :

- ↪ **Porter en tant que maître d'ouvrage des opérations d'études et d'ingénierie** dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire concerné dans tout domaine rattaché à son aménagement, sa valorisation ou au maintien et au développement de son attractivité ;
- ↪ **Mettre en place tout service d'ingénierie (technique et financière)** pour accompagner les collectivités dans l'exercice de leurs compétences.

S'il y a un souhait politique d'évolution vers des missions déléguées au PETR, par les EPCI à fiscalité propre qui en sont membres, pour être exercées en leur nom, **une convention territoriale devra préciser les termes de la délégation** (durée, étendue, moyens et conditions financières de la délégation).

Les évolutions seront décidées au sein de la gouvernance du PETR : le Conseil syndical qui pourra s'appuyer sur les éclairages de la commission thématique PETR « Prospective ».

6. Annexes

6.1 Bilan synthétique des précédents contrats

6.1 a - Les principaux contrats sur le territoire

Le territoire du PETR est concerné par différents contrats avec les partenaires institutionnels et notamment :

Des contrats à l'échelle du PETR (et animés par l'équipe du PETR)

De 2015 à 2028	Avec l'Etat	Avec la Région
Contrats terminés	Le Contrat de Ruralité 2017-2020	Le Contrat Régional Unique 2015-2017
		Le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 (incluant les contrats Bourg-centres, Grand Site Occitanie Moissac-Lauzerte-Auvillar et la Dotation Innovation Expérimentation spécifique au PETR)
Contrats en cours au 1 ^{er} /01/2022	Le Contrat Territoire d'industrie signé dans le cadre de l'entente interdépartementale 32/82 associant le PETR Pays Portes de Gascogne (chef de file) et le PETR Garonne Quercy Gascogne	Le Programme européen LEADER 2014-2022
	Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026	
Futures contractualisations (en cours d'élaboration)		Le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 et la convention pour la Priorité 5 FEDER 2021-2027
		Le Programme européen LEADER 2023-2027

Des contrats à l'échelle des Communautés de communes du PETR

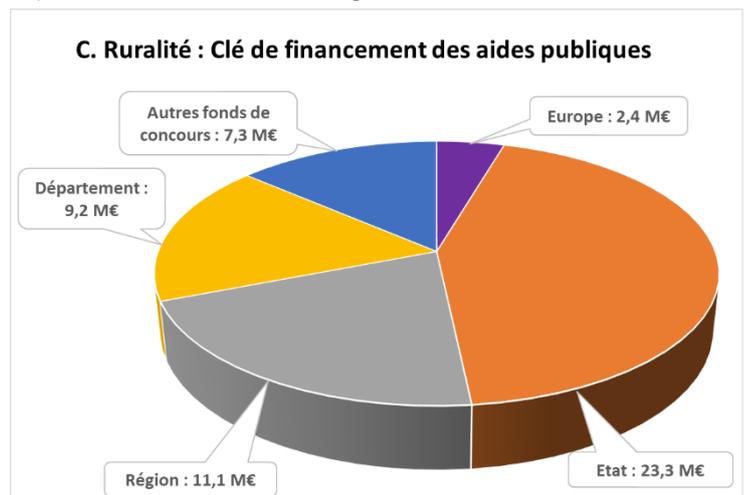
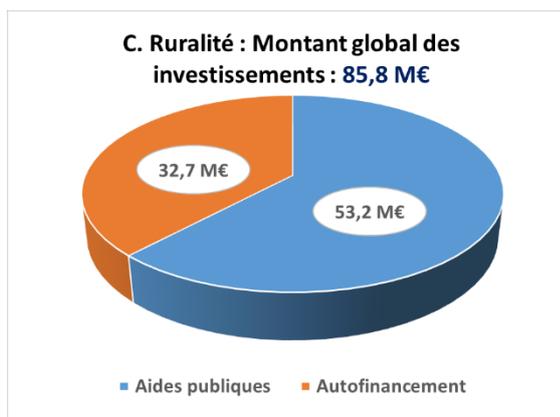
Avec L'Etat	Avec la Région	Avec l'ARS
Le programme Petites Villes de Demain engagé sur 10 communes : Beaumont de Lomagne, Lavit de Lomagne, Bourg de Visa, Cazes Mondenard, Lauzerte, Montaigu de Quercy, Roquecor, Lafrançaise, Moissac et Valence d'Agen.	Les 19 contrats Bourgs-Centres : <ul style="list-style-type: none"> - CC LTG : Beaumont de Lomagne, Lavit de Lomagne, - CC GSTG : Orgueil, Grisolles, Labastide Saint Pierre, Montech, Verdun sur Garonne, Villebrumier, - CC TDC : Castelsarrasin, Moissac, La-Ville-Dieu du Temple, Saint Nicolas de la Grave, 	Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé 2019-2022 sur la CC Terres des Confluences.

	<ul style="list-style-type: none"> - CC CPPL : Lafrançaise, - CC 2 R : Valence d'Agen, - CC PSQ : Bourg de Visa, Montaigu de Quercy, Lauzerte, Cazes-Mondenard, Roquecor. 	
Le contrat de ville et de cohésion urbaine visant les quartiers prioritaires de Moissac.	Le contrat Grand Site Occitanie Moissac Auvillar Lauzerte (3 communautés de communes concernées)	

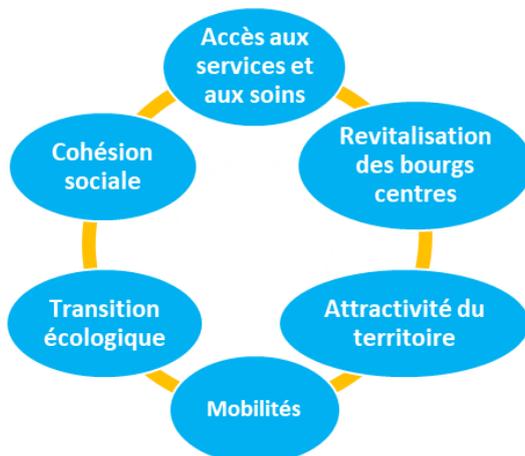
6.1 b - Bilan des contrats animés par le PETR de 2015 à 2021

6.1 b1- LE CONTRAT DE RURALITE GARONNE QUERCY GASCOGNE 2017-2020

Le Contrat de Ruralité, signé le 24 février 2017 entre l'Etat, le PETR Garonne Quercy Gascogne, le Conseil Régional Occitanie et la Caisse des Dépôts et Consignations, a permis d'accompagner **111 opérations**, pour un montant global d'investissements de **85,8 M€**. Le montant d'aides publiques cumulées (Etat, Région, Département, Europe, fonds de concours) atteint **53,2 M€** soit 62% du montant global d'investissement.



Stratégie territoriale du Contrat de ruralité (7 axes)

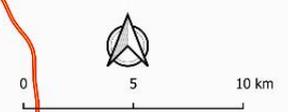


Localisation des projets financés par le Contrat de Ruralité de 2017 à 2020

- CC. Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn-et-Garonne
- CC. Terres des Confluences

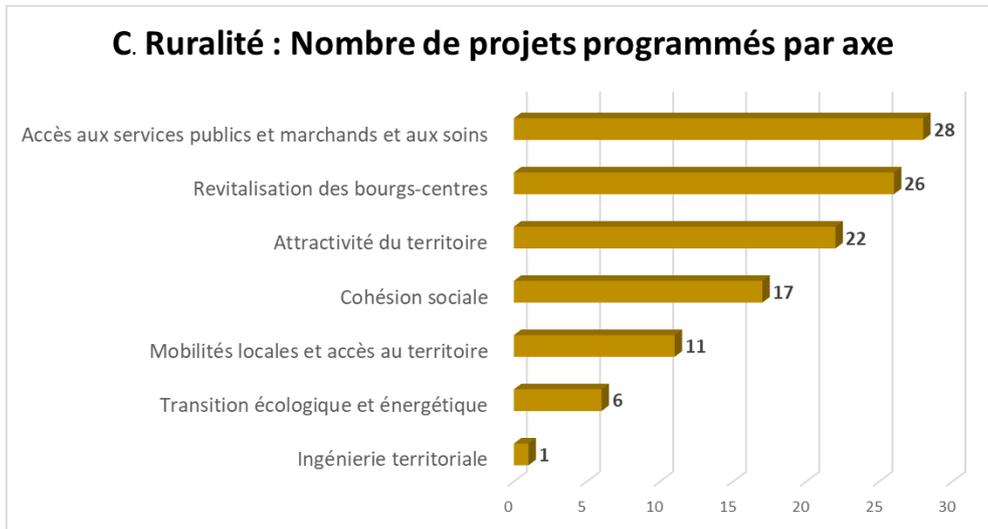


Sources : Admin Express / Occitanie Opendata / PETR GQG 2021
Date : Mai 2021

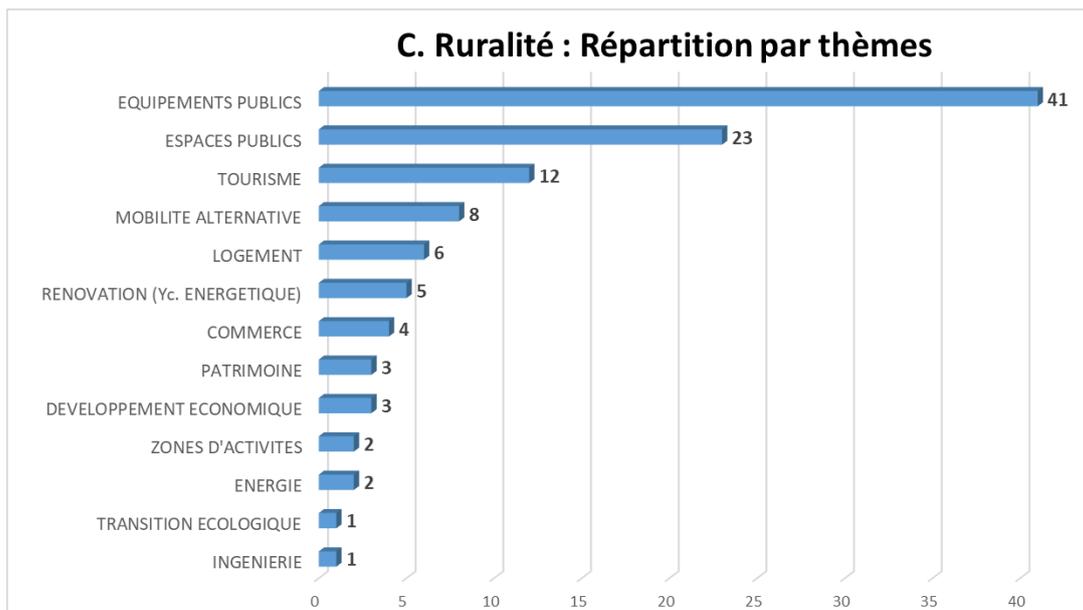


Deux axes ont particulièrement été mis en œuvre :

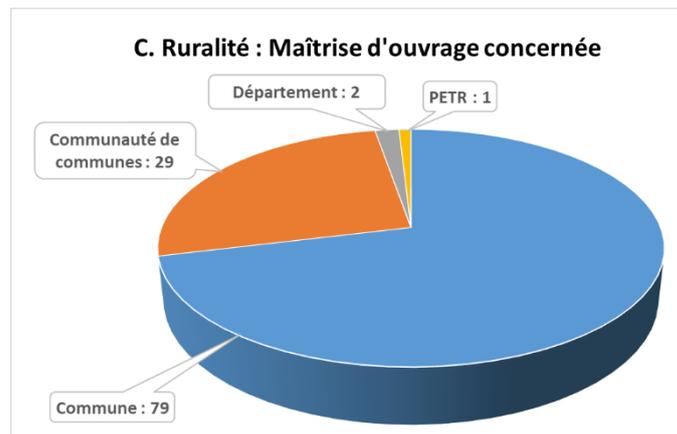
- ✓ L'accès aux services publics et marchands, ainsi qu'aux soins ont été majoritaires : 28 dossiers,
- ✓ La revitalisation des centres bourgs : 26 dossiers.



La répartition des projets par thèmes est la suivante :



La maîtrise d'ouvrage est uniquement publique et majoritairement communale :

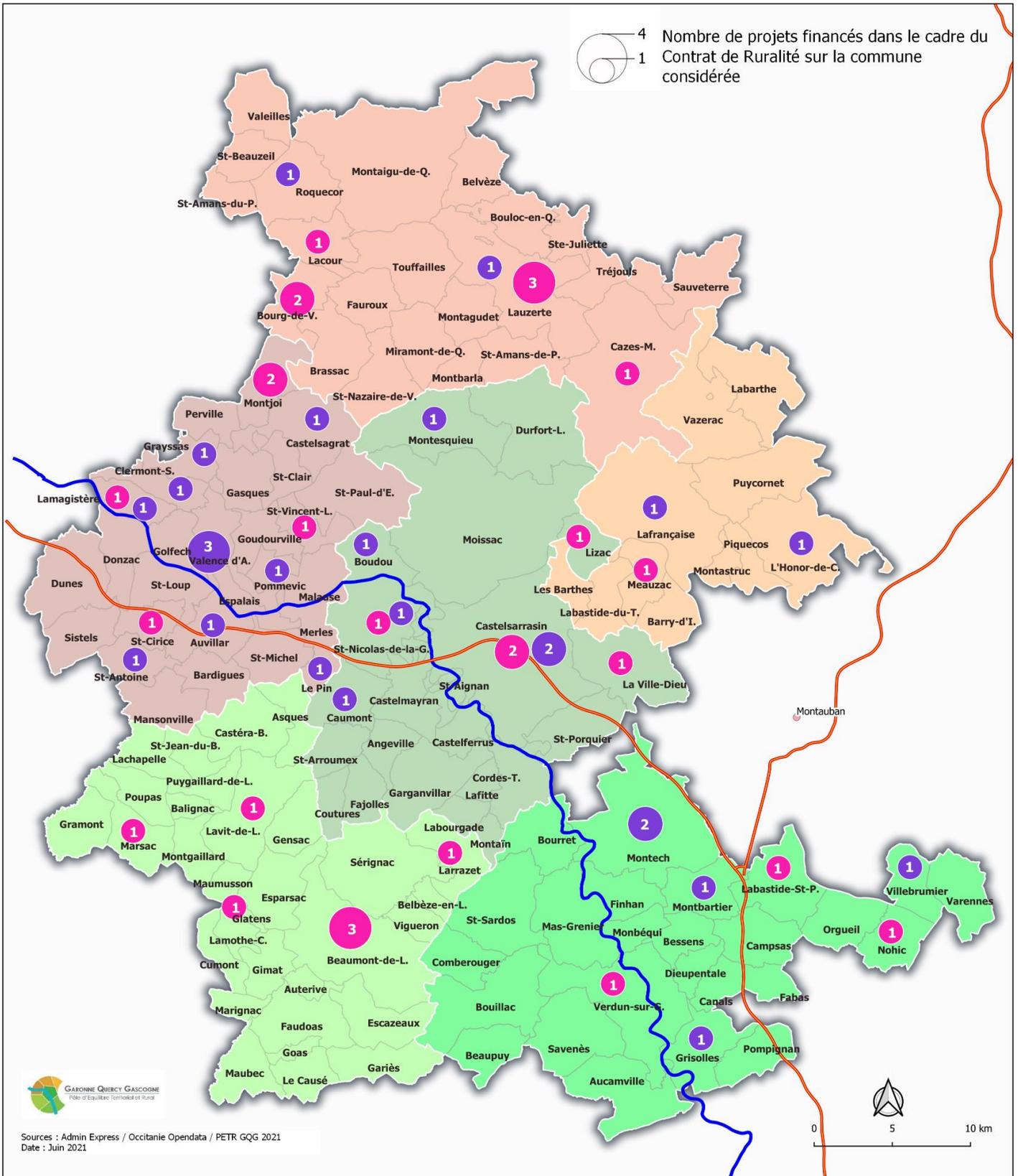


Contrat de Ruralité : Deux axes prépondérants

- Accès aux services publics et marchands ainsi qu'aux soins
- Revitalisation des centres bourgs

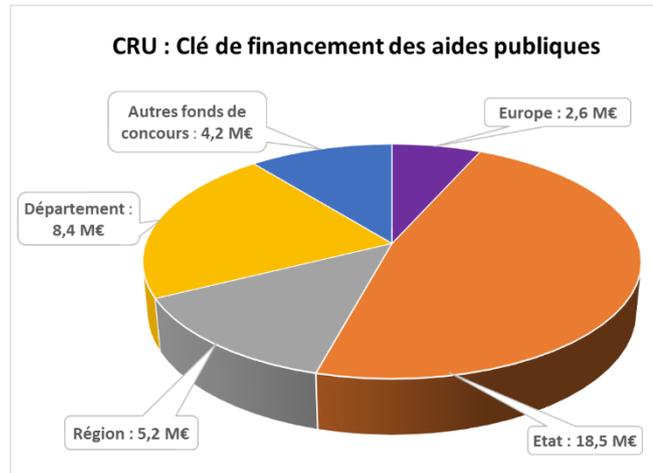
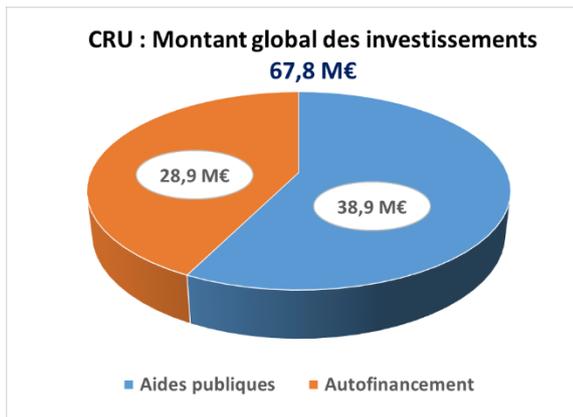
- CC. Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn-et-Garonne
- CC. Terres des Confluences


 4 Nombre de projets financés dans le cadre du Contrat de Ruralité sur la commune considérée
 1

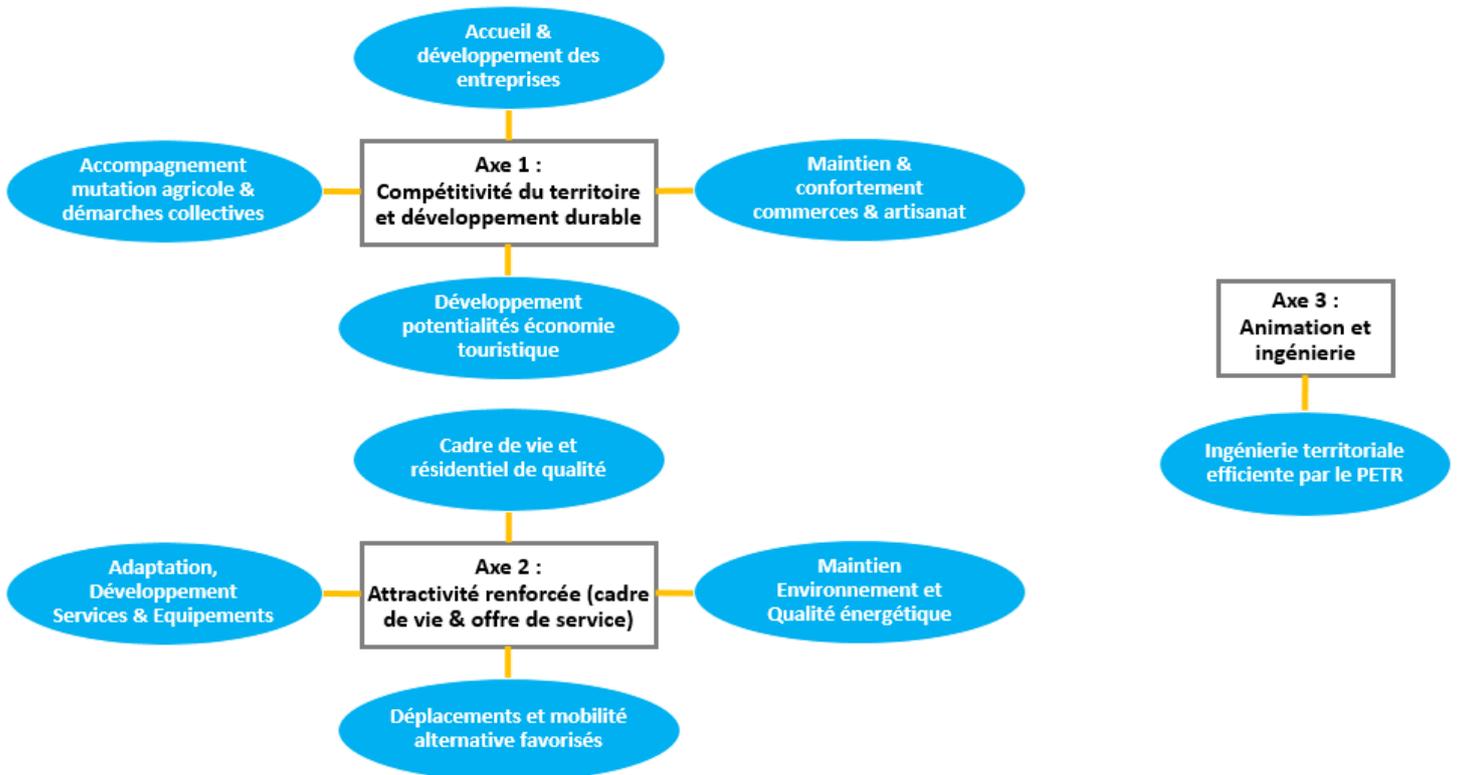


6.1 b2- LE CONTRAT REGIONAL UNIQUE 2015-2017 (1^{ER} CONTRAT)

Le Contrat Régional Unique (CRU) est le premier contrat signé avec la Région en novembre 2015 avec l'ancien Syndicat mixte du Pays Garonne Quercy Gascogne et 3 communautés de communes (préfiguration du futur PETR) et le Conseil Départemental. Il a permis d'accompagner **154 opérations**, pour un montant global d'investissements de **67,8 M€**. Le montant d'aides publiques cumulées (Etat, Région, Département, Europe, fonds de concours) atteint **38,9 M€** soit 57% du montant global d'investissement.



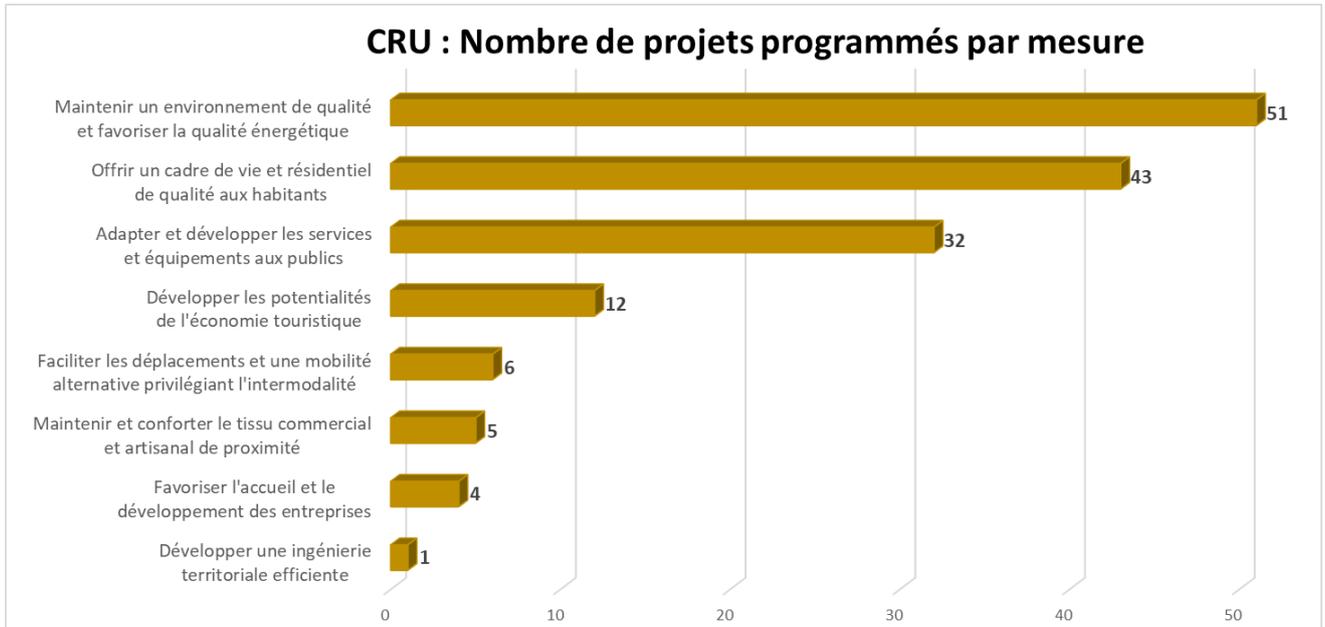
Une stratégie en 3 axes et déclinée en 9 mesures



Trois mesures ont particulièrement été mises en œuvre :

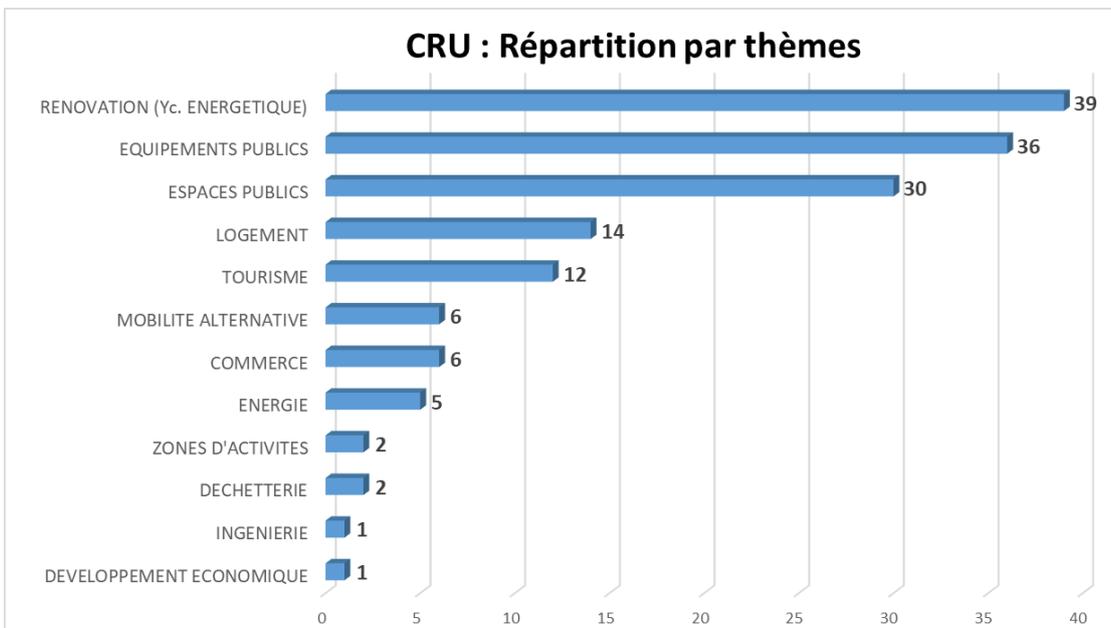
- ✓ Maintenir un environnement de qualité et favoriser la qualité énergétique : 51 dossiers,
- ✓ Offrir un cadre de vie et résidentiel de qualité aux habitants : 43 dossiers,
- ✓ Adapter et développer les services et équipements aux publics : 32 dossiers.

CRU : Nombre de projets programmés par mesure



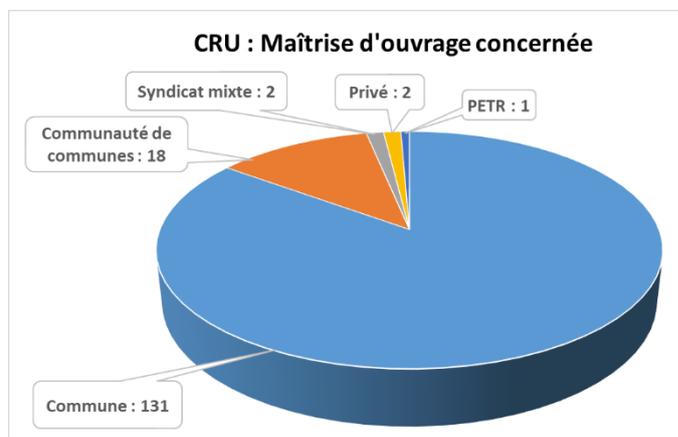
La répartition des projets par thèmes est la suivante :

CRU : Répartition par thèmes



La maîtrise d'ouvrage est en majorité communale :

CRU : Maîtrise d'ouvrage concernée



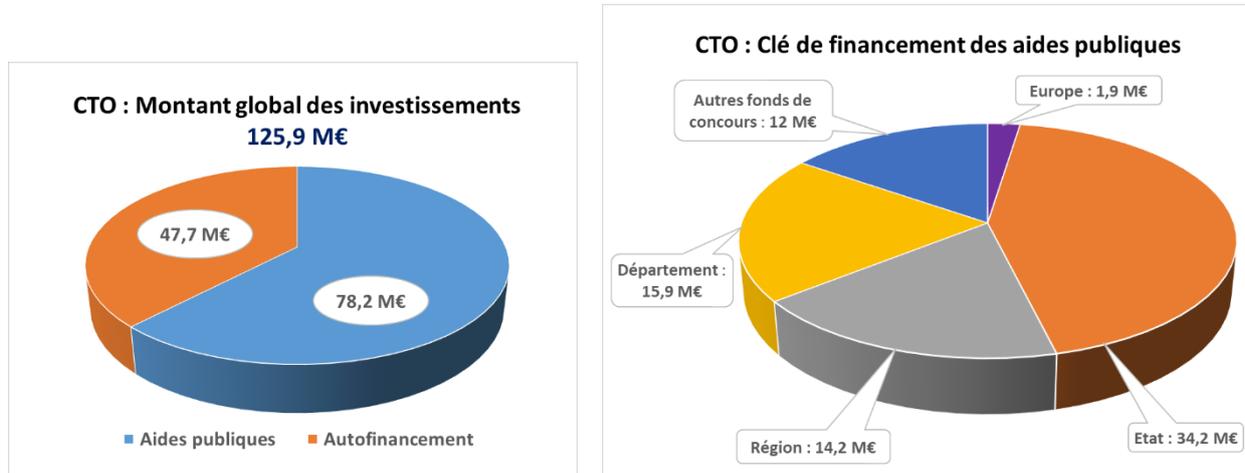
Localisation des projets financés par le Contrat Régional Unique de 2015 à 2017

- CC. Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn-et-Garonne
- CC. Terres des Confluences

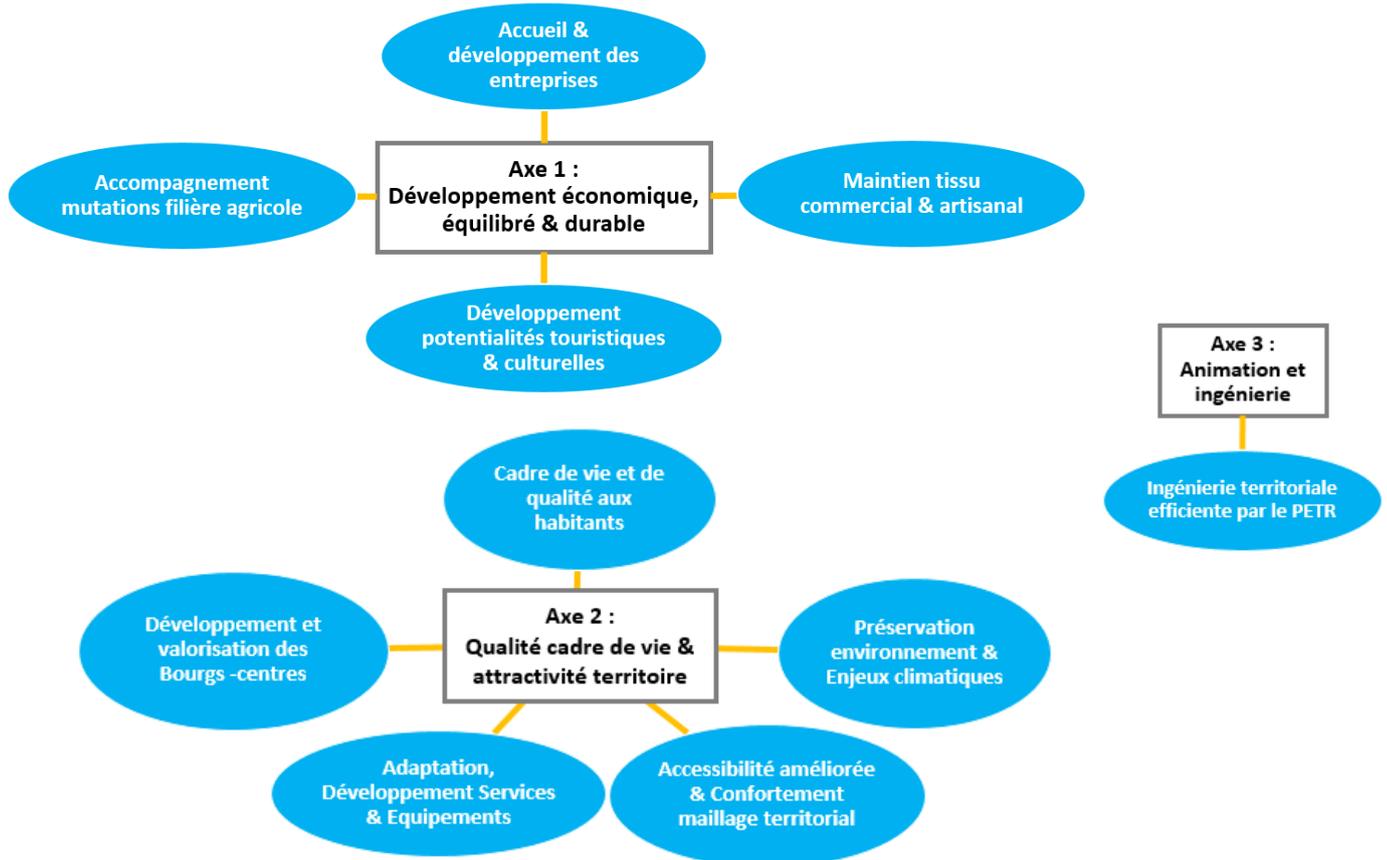


6.1 b3- LE CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE GARONNE QUERCY GASCOGNE 2018-2021

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO), a été signé en juillet 2018 entre le Conseil Régional, le Conseil Départemental et le PETR Garonne Quercy Gascoigne. Le bilan est de **378 opérations**, pour un montant global d'investissements de **125,9 M€**. Le montant d'aides publiques cumulées (Etat, Région, Département, Europe, fonds de concours) atteint **78,2 M€** soit 62% du montant global d'investissement.

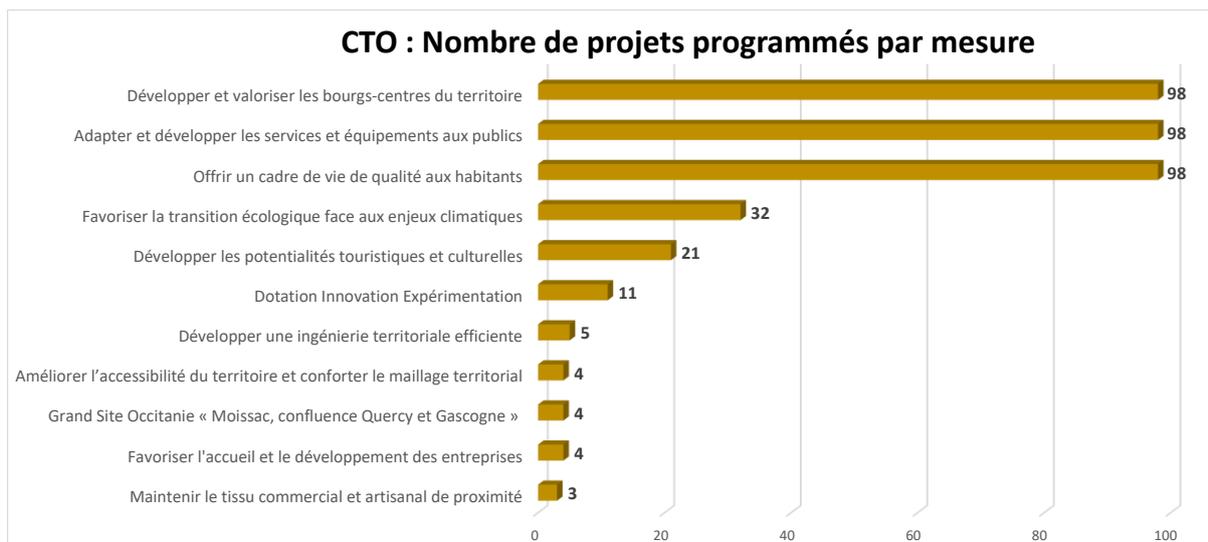


Une stratégie en 3 axes et 10 mesures

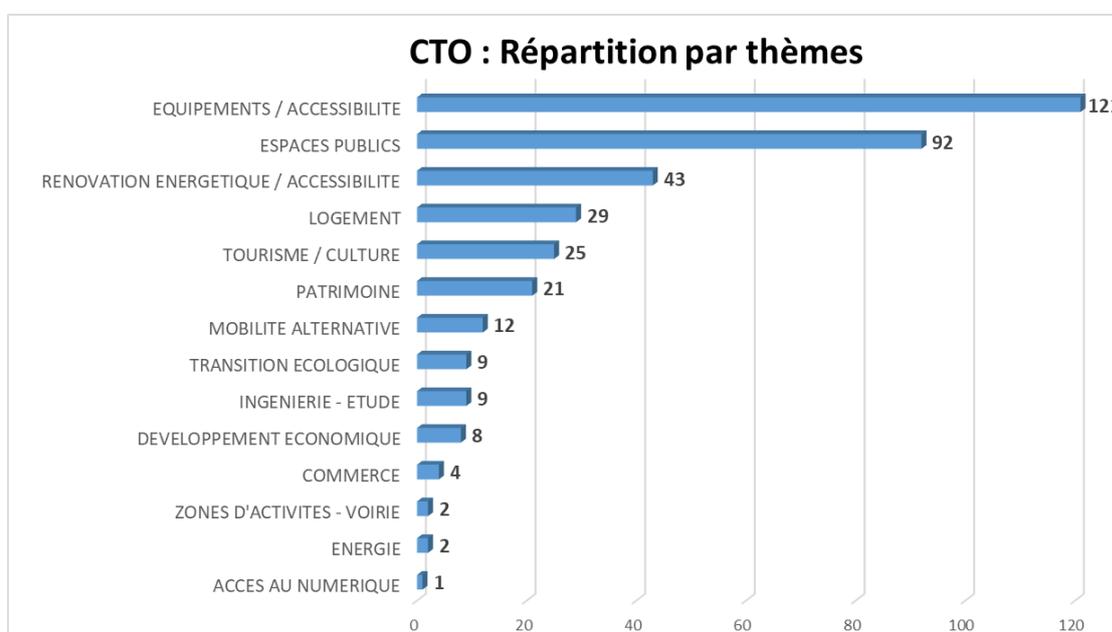


Trois mesures ont particulièrement été mises en œuvre :

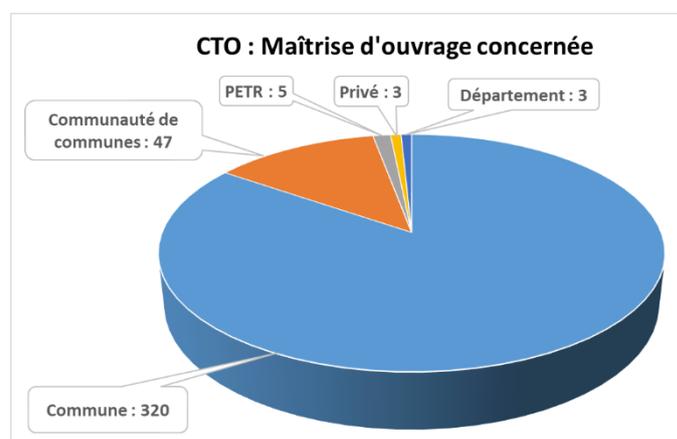
- ✓ Développer et valoriser les Bourgs-Centres du territoire : 98 dossiers,
- ✓ Adapter et développer les services et équipements : 98 dossiers,
- ✓ Offrir un cadre de vie de qualité aux habitants : 98 dossiers.



La répartition des projets par thèmes est la suivante :

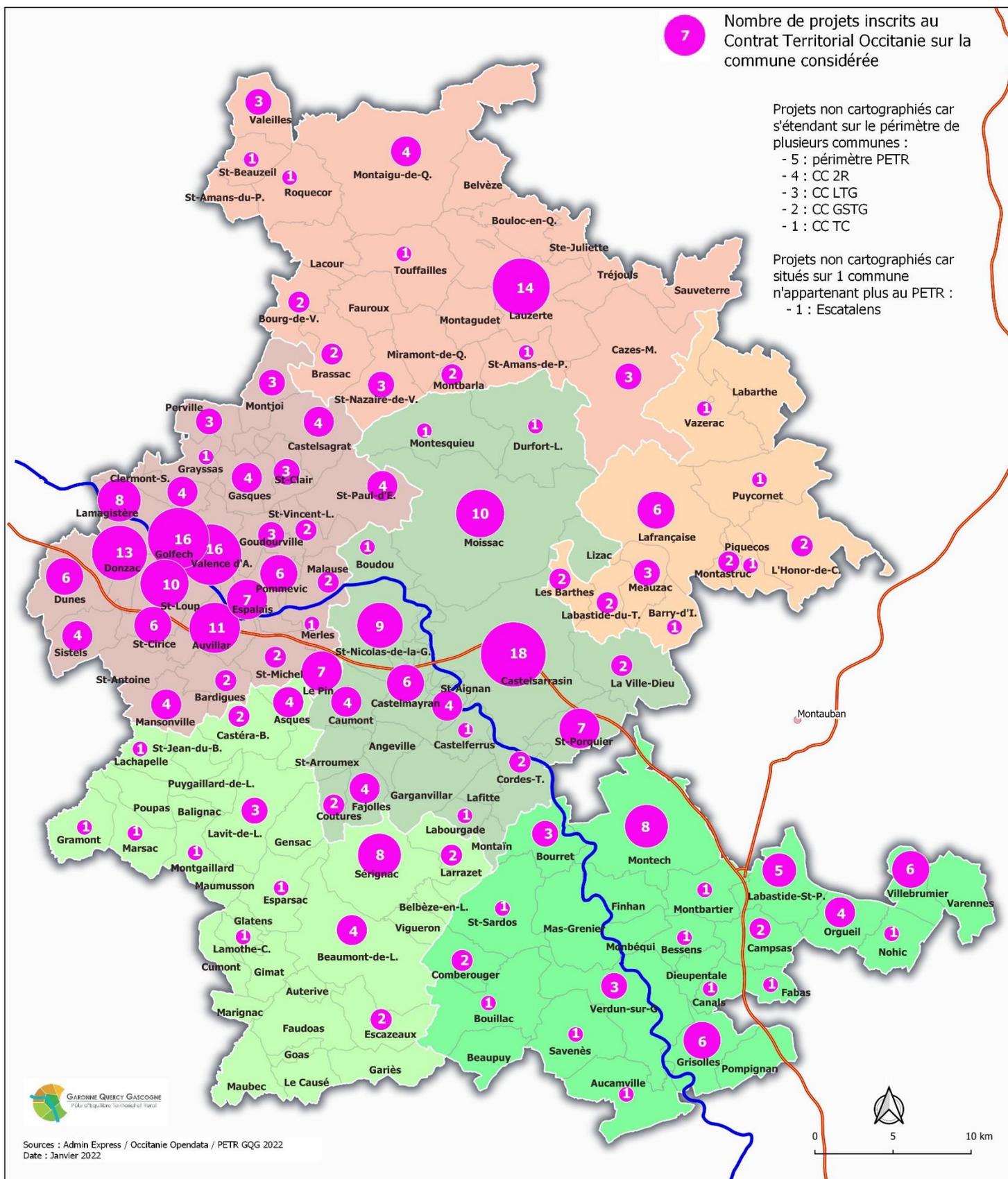


La maîtrise d'ouvrage est essentiellement publique avec, en particulier, 47 projets portés par les Communautés de communes.



Localisation des projets inscrits au Contrat Territorial Occitanie de 2018 à 2021

- CC. Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn et Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn et Garonne
- CC. Terres des Confluences

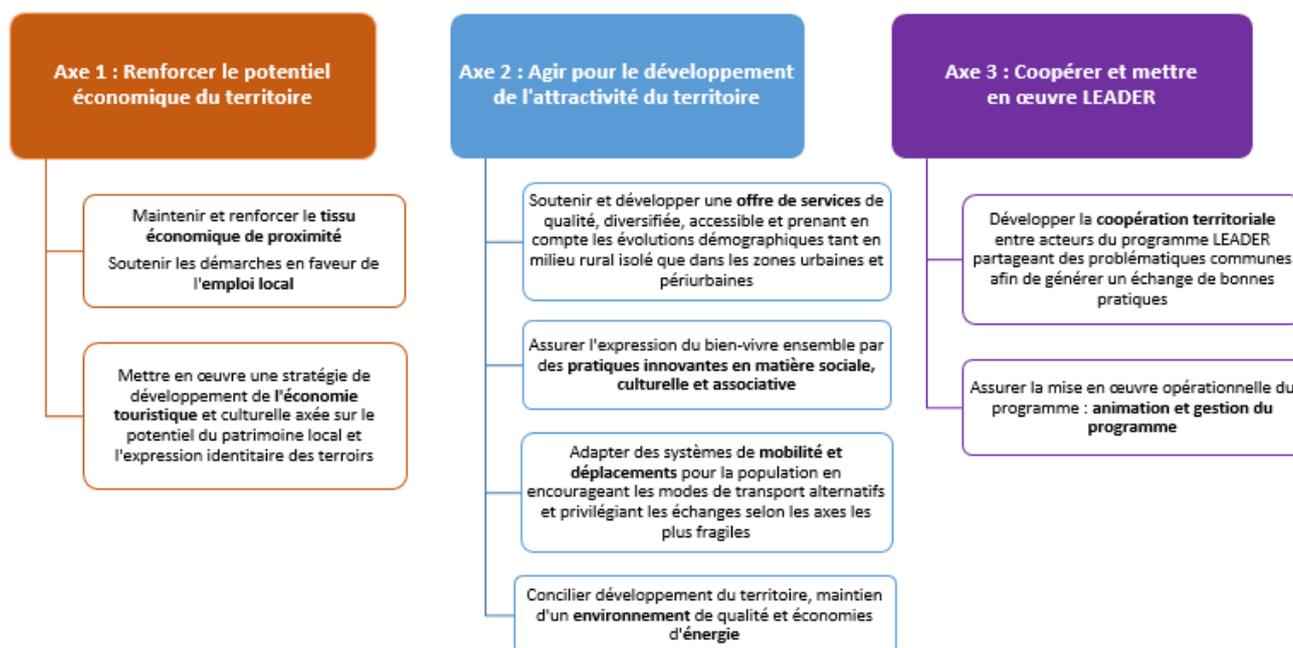


6.1 c1- LE PROGRAMME EUROPEEN LEADER GARONNE QUERCY GASCOGNE 2014-2022

La convention du programme LEADER du territoire Garonne Quercy Gascogne a été signée en janvier 2017 avec :

- ✓ La Région Occitanie, autorité de gestion de ce fonds européen,
- ✓ Le PETR Garonne Quercy Gascogne, structure porteuse du Groupe d'Action Locale Garonne Quercy Gascogne (GAL), responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL LEADER,
- ✓ L'Agence de services et de paiement (ASP), organisme payeur de l'Etat.

La particularité de ce programme européen réside dans son pilotage et sa mise en œuvre : un **Groupe d'Action Locale LEADER**, réunissant un collège d'acteurs publics et un collège d'acteurs privés du territoire. La priorité stratégique définie pour le PETR Garonne Quercy Gascogne concerne « **l'équilibre territorial solidaire et attractivité durable** », se déclinant en 3 axes stratégiques et 8 fiches-actions.



Le GAL Garonne Quercy Gascogne disposait au début du programme d'une enveloppe FEADER de **3,42 M€ pour soutenir des projets** diversifiés d'animation ou d'investissement matériel, publics ou privés. Elle a **réabondée avec une dernière dotation en mars 2022, et atteint un montant de 5,47 M€.**

2022 sera la dernière année de programmation avant le lancement du nouveau programme Leader 2023-2027. Le bilan à la date de la dernière programmation du 18 juillet 2022 est le suivant :

- ✓ **77 dossiers programmés** dont 30 dossiers portés par des acteurs privés (40%),
- ✓ **Représentant 4,63 M€ de crédits FEADER engagés (84,7 % de l'enveloppe).**

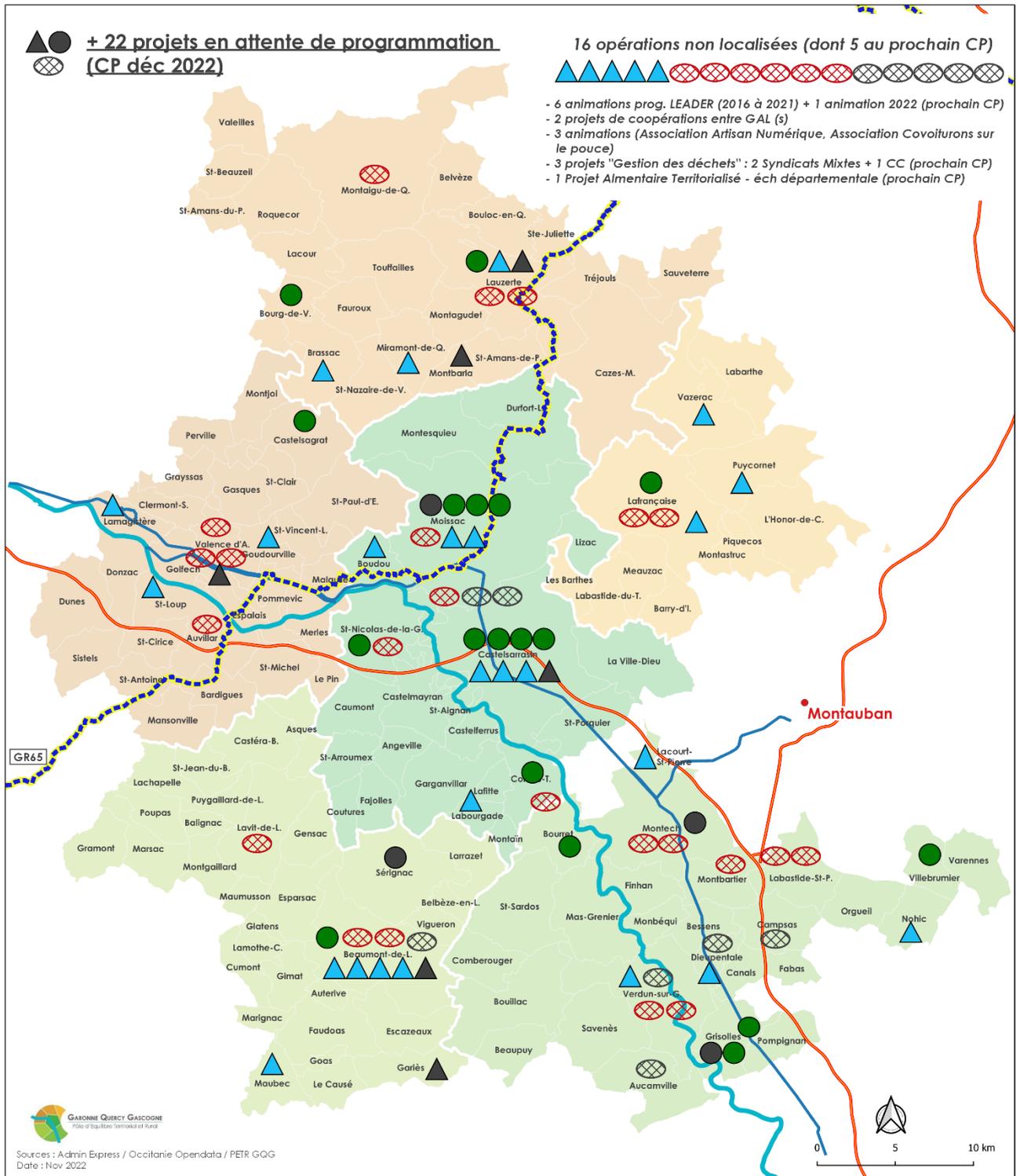
Le dernier Comité de décembre 2022 permettra de consommer **toute l'enveloppe avec un total autour de 100 projets** (22 dossiers déposés à l'instruction Région au 10 nov.).

Portage des projets LEADER de la programmation 2014-2022

77 projets programmés au 18/07/2022

-  **Projet privé**
-  **Projet public communal**
-  **Projet public supra-communal**
(Communautés de communes, Syndicat mixte, CD, PETR ...)

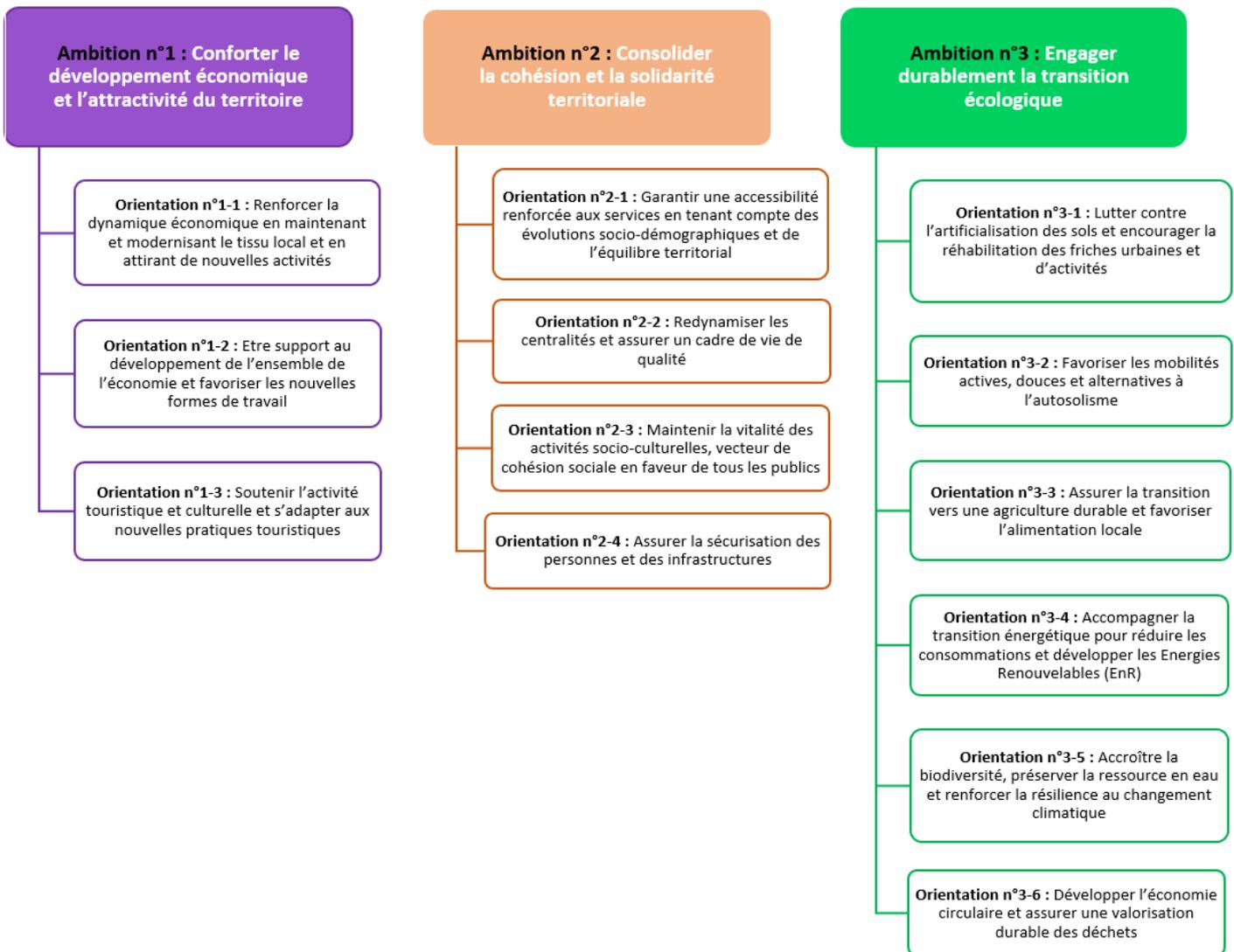
-  CC. Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
-  CC. Pays de Serres en Quercy
-  CC. Deux Rives
-  CC. Lomagne Tarn et Garonnaise
-  CC. Grand Sud Tarn et Garonne
-  CC. Terres des Confluences



6.1 c2- LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) constitue le **nouveau cadre d'action partenarial de l'Etat dans les territoires**, à la suite du Contrat de ruralité 2017-2020.

Le CRTE Garonne Quercy Gascogne, signé le 17 décembre 2021 par l'Etat, le PETR Garonne Quercy Gascogne et le Département, croise les priorités d'action des collectivités territoriales avec celles de l'Etat, pour atteindre des objectifs définis en commun. Il se décline pour Garonne Quercy Gascogne en 3 ambitions et 13 orientations suivantes :



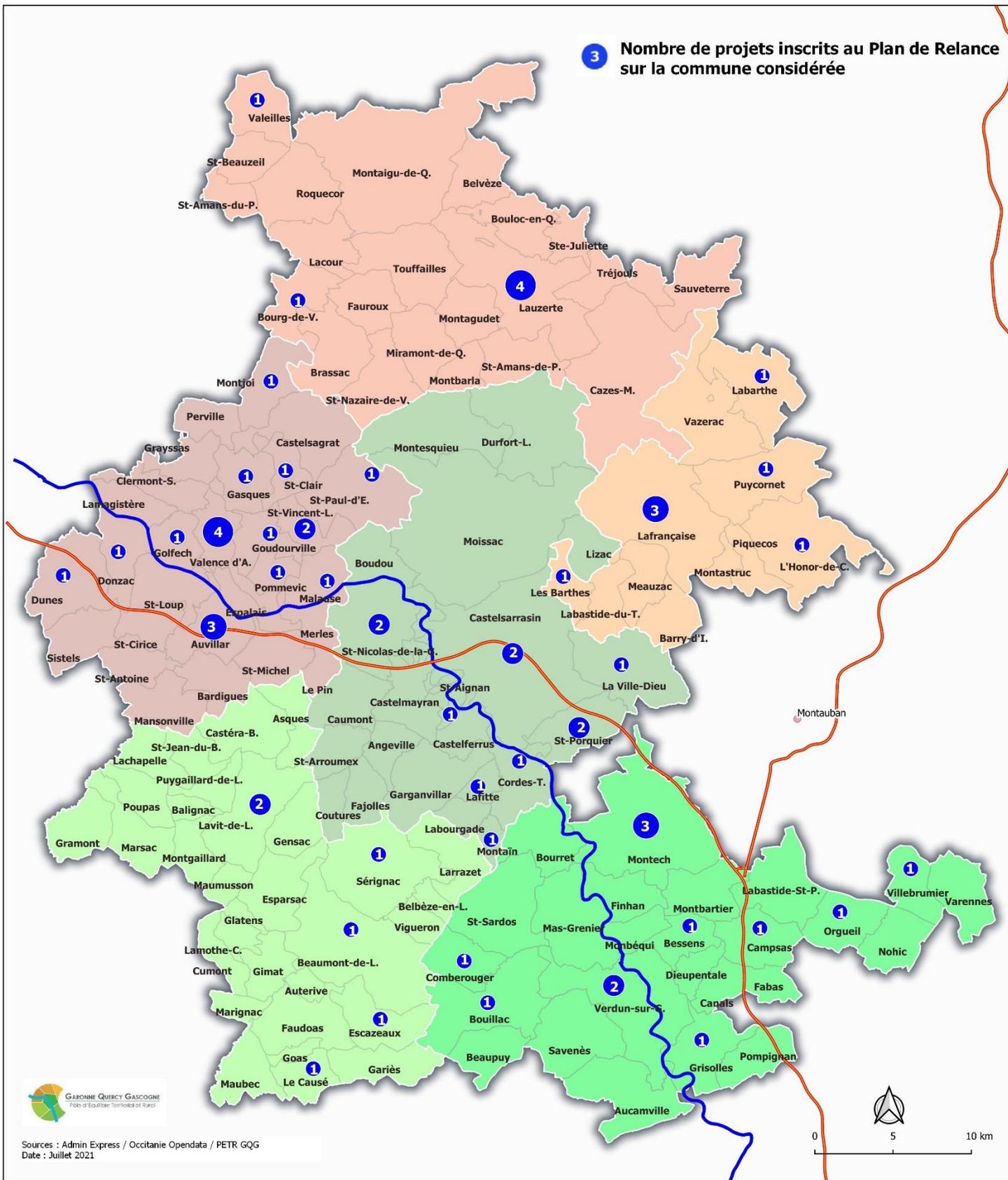
Elaboré en 2021, il fait l'objet d'une **première programmation opérationnelle en 2021** au stade du protocole de préfiguration signé en juillet puis d'une programmation 2022 actée le 7 novembre 2022 :

- 6,8 M€ de subventions France Relance, pour 61 opérations sur le PETR en 2021 et 6,6 M€ d'aides (DETR, DSIL, FNADT ...) pour 89 autres projets.
- 10,5 M€ de subventions Etat pour 122 opérations retenues pour la programmation CRTE 2022.

61 Projets inscrits au Plan de Relance à la date du 13 juillet 2021

- CC. Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn et Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn et Garonne
- CC. Terres des Confluences

3 Nombre de projets inscrits au Plan de Relance sur la commune considérée

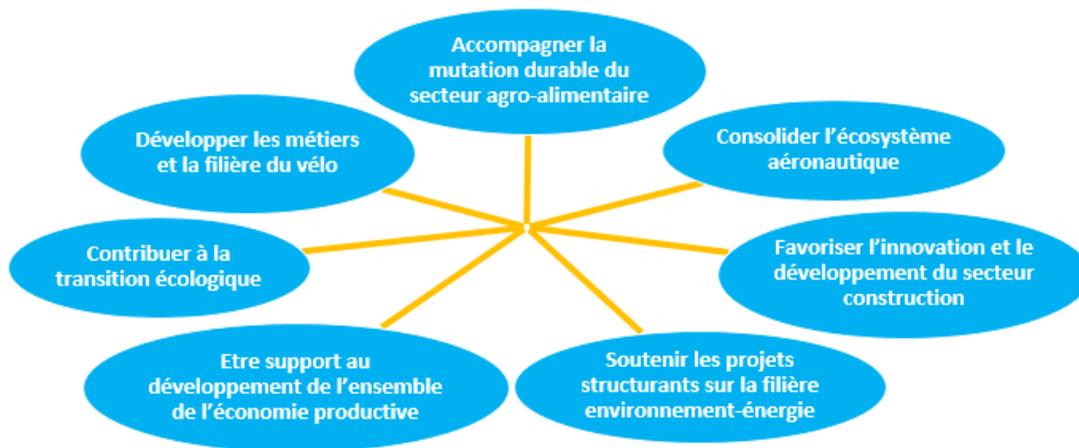


Initié par l'Etat fin 2019, ce dispositif permet de mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'Etat et de ses opérateurs, Région, collectivités et partenaires, dans un **objectif de reconquête industrielle et de développement des territoires**.

Le Contrat Territoire d'Industrie concerne **le périmètre du PETR Portes de Gascogne (32) et du PETR Garonne Quercy Gascogne soit 11 communautés de communes sur une stratégie commune**.

Le pilotage local du dispositif est assuré par la Région qui a validé en février 2020, la stratégie et plans d'actions.

Les nécessités de relance économique liées à la crise sanitaire ont amplifié **la mobilisation des porteurs de projets privés ou publics autour des 7 axes suivants** :



Fin décembre 2021, ce sont ainsi 57 projets labellisés qui sont accompagnés sur les 2 PETR dans le cadre du dispositif et d'une animation dédiée, pour un montant d'investissements de 165,9 M€.

Le périmètre du PETR est concerné par 29 projets et 2 projets interdépartementaux : **24 dossiers concernent des entreprises privés** et 7 ont un portage public.

L'animation dédiée Territoire d'Industrie a permis de rechercher des porteurs éligibles aux fonds exceptionnels du Plan de Relance de l'Etat, fin 2020 et 2021, sur le PETR.

- Fond de soutien à l'investissement industriel dans les territoires, entreprises retenues : Cancel (300k€), Cellulopack (500k€), Quercy réfrigération (300k€), Villeroy et Boch (300k€), Pierre de plan (en cours),
- Fond aéronautique Plan de Relance : Ets Gillis (601k€),
- Fond protéines végétales : coopérative Qualisol (en cours).

Une réponse sur la demande de prolongation du contrat jusqu'en 2026, en phase avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique est attendue en 2022.

TERRITOIRE D'INDUSTRIE DE L'ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE 32 - 82

29 PROJETS LOCALISES DANS LE PETR GQG

+ 2 PROJETS INTERDEPARTEMENTAUX

- Qualisol (maîtrise d'ouvrage privée)
- Animation PETR (maîtrise d'ouvrage publique)

- CC. Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- CC. Pays de Serres en Quercy
- CC. Deux Rives
- CC. Lomagne Tarn et Garonnaise
- CC. Grand Sud Tarn et Garonne
- CC. Terres des Confluences



6.2 Synthèse AFOM du diagnostic

6.2 a - Dynamiques sociodémographiques

Avec **57,6 habitants au km²** (RP 2017) contre 105 à l'échelle nationale, le PETR Garonne Quercy Gascogne **s'inscrit dans une dynamique rurale**. Si le territoire se caractérise **par une dynamique démographique favorable issue de l'attractivité** (sur la période 2012 – 2017, la population progresse au rythme annuel moyen de 0,8 %), des différences notables sont à souligner, entre la frange sud-est du territoire périurbaine avec des densités de population plus élevées et **des dynamiques démographiques positives** (*CC Grand Sud Tarn et Garonne, CC Terres des Confluences*) et les parties nord et sud-ouest du territoire (*CC Pays de Serres en Quercy, CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise*), plus enclavées et rurales, **en situation de fragilité** (évolution annuelle de la population atone ou négative, faible attractivité migratoire, difficultés à fixer la population etc.).

De manière globale, le territoire est marqué par **un vieillissement de sa population**, selon les projections de l'INSEE, **le nombre de personnes de 60 ans ou plus devrait augmenter de 77 % entre 2010 et 2040**. Toutefois, des différences infra-territoriales sont à nouveau à relever : *les CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise et Deux Rives* enregistrent **un vieillissement plus important**, alors que *les CC Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences* connaissent **une population plus jeune** (part des 15-29 ans supérieure à 15 %).

Enfin, **le territoire du PETR est confronté à des fragilités sociales importantes**. Le taux médian de pauvreté (seuil à 60 % du revenu médian) est supérieur à la médiane nationale (17,6 % contre 13,1 %) ; le taux de chômage des 15-64 ans est quant à lui, aussi légèrement supérieur, malgré un taux d'emploi équivalent à la moyenne nationale. **Les pôles urbains du territoire sont particulièrement touchés par la précarisation d'une partie de la population** (Beaumont-de-Lomagne, Moissac, Castelsarrasin ...).

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique démographique globale positive ; • Des territoires particulièrement dynamiques (forte croissance démographique, population plutôt jeune ...) : <i>CC Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés sociales prégnantes sur l'ensemble du territoire bien que localisées prioritairement sur les zones les plus urbaines du territoire ; • Des territoires en situation de fragilité (solde naturel déficitaire, vieillissement déjà marqué, faible attractivité) : <i>CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn et Garonnaise, Coteaux et plaines du Pays Lafrançaisain, Deux Rives</i>.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un positionnement géographique favorable du territoire : de grandes agglomérations à proximité ; • Une dynamique démographique globale impulsée par le solde migratoire : une attractivité territoriale notable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ralentissement de la croissance démographique depuis une dizaine d'année ; • Des territoires enclavés et aux dynamiques ralenties : <i>CC Pays de Serres en Quercy et Lomagne Tarn et Garonnaise</i> ; • Un vieillissement de la population qui va se renforcer ; • Une tendance à la hausse des situations de difficultés sociales, impliquant des difficultés de mobilité, d'usage du numérique.

6.2 b - Maillage territorial et accès à l'offre de services

Le territoire du PETR est bien pourvu en termes d'équipements et de services de proximité, en lien avec le maillage de polarités qui structurent le territoire : 2 pôles de services supérieurs, 1 pôle intermédiaire supérieur, 6 pôles intermédiaires et 60 petits pôles de proximité.

Néanmoins, un habitant sur trois est à plus de 30 minutes d'une commune proposant des services de la gamme intermédiaire et supérieure. En effet, si l'ensemble des EPCI sont dotés d'un pôle de service intermédiaire, donnant accès à l'ensemble des services de la vie courante et des services plus structurants (centres hospitaliers, structures administratives, services scolaires...), ce constat ne doit pas masquer des difficultés d'accès au niveau infra-territorial et des territoires plus éloignés du fait d'un maillage plus lâche en polarité : CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise et Pays de Serres en Quercy. Ainsi, afin d'améliorer l'accès à certains services plusieurs Maisons France Service ont vu le jour sur le territoire.

Inversement, dans les CC les plus dynamiques, l'essor démographique est beaucoup plus important et rapide que l'évolution des services. Cela induit un risque de tension sur certains services et des difficultés d'accessibilité (CC Grand Sud Tarn et Garonne et CC Terres des Confluences).

En parallèle, l'accès au service de santé représente un enjeu majeur sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement pour les communautés de communes les plus enclavées, et en voie de désertification médicale (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise et Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain). La population de médecins généralistes du PETR est vieillissante, et les récents départs à la retraite des professionnels de la santé du territoire n'ont pas été comblés. La création de plusieurs maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) sur le territoire ne permet pas, pour l'heure, d'inverser la dynamique.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Un niveau d'équipement satisfaisant pour la gamme de service et d'équipements de proximité ; Un maillage de pôles de services dense et complet. 	<ul style="list-style-type: none"> Une densité médicale fragile au niveau du PETR et des territoires en voie de désertification médicale (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain) ; Des difficultés d'accès aux services intermédiaires et supérieurs qui se concentrent sur quelques pôles ; Des carences relevées sur certains équipements (structures seniors, médicosocial ...).
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Une offre de services renforcée par plusieurs projets sur l'ensemble des collectivités (création de MSP, de Pôle Enfance, de maisons France Services, de Pôle de services aux publics ...); Un classement en zone prioritaire quant au développement de services de santé ; Un secteur associatif dynamique. 	<ul style="list-style-type: none"> Un vieillissement de la population et des difficultés sociales, impliquant des difficultés pour accéder aux services et/ou à l'emploi ; Un risque d'inadéquation de l'offre de services par rapport aux besoins (familles, jeunes...) au regard de l'essor démographique de certains territoires (CC Grand Sud Tarn et Garonne).

6.2 c - Logement

Le territoire du PETR compte plus de 64 000 logements (en 2017). Ce parc est marqué par un taux de logements vacants élevé. En 2017, la part des logements vacants était de 9,7 % (contre 8,2 % à l'échelle nationale). Au niveau infra-territorial, la vacance est particulièrement marquée sur les intercommunalités les plus rurales du PETR (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise) et au sein des principaux pôles urbains du territoire. Toutefois, le marché immobilier présente une dynamique positive (accentuée depuis la crise sanitaire) en lien avec des prix globalement attractifs.

En outre, les logements de type T1 ou T2, adaptés aux personnes seules ou aux ménages de taille moyenne, ne représentent globalement que 4 à 5% du parc. De plus, l'offre en logements sociaux est limitée au regard des dynamiques sociales (4,8 % du parc de logements du territoire est déclaré de type HLM) et concentrée sur les grands pôles urbains. Dans la même logique, l'offre en termes de logements locatifs restent très en deçà de la réalité du marché.

Enfin, à l'échelle du territoire du PETR, le parc de logement apparait ancien. En effet, sur la quasi-totalité des EPCI du territoire, en dehors de la CC Grand Sud Tarn et Garonne, la part des résidences principales datant d'avant 1975 et les premières réglementations thermiques est supérieur à 50 %. La rénovation/réhabilitation du parc existant est un enjeu pour le territoire. Pour ce faire, plusieurs OPAH (opérations programmées de l'amélioration de l'habitat) sont en cours et/ou en projets (CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain, Lomagne Tarn et Garonnaise, Pays de Serres en Quercy, Terres des Confluences).

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un parc de logement accessible ; • Une dynamique immobilière favorable (accentuée depuis la crise sanitaire). 	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux de vacance particulièrement élevé et un parc de logements ancien avec de forts besoins de réhabilitation ; • Un parc social globalement inadapté et peu présent sur le territoire ; • Une inadéquation entre l'offre et la demande de logement (dessalement des ménages, logements de grandes tailles...).
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un parc de logements vacants pouvant être mobilisé pour répondre aux nouveaux besoins ; • La mise en œuvre de plusieurs opérations (OPAH, opération façades ...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une vacance qui s'accroît sur certains territoires (CC Pays de Serres en Quercy, Terres des Confluences) ; • Une inéquation entre l'offre et la demande qui est un frein à l'installation des nouveaux habitants sur le territoire ; • Des prix à la hausse (terrains et constructions) pouvant exclure certains ménages et représenter un frein à la qualité des logements (CC Grand Sud Tarn et Garonne, CC Terres des Confluences).

6.2 d - Dynamiques des centres bourgs

Le territoire du PETR est **composé de plusieurs centres bourgs, structurants et polarisants, qui concentrent la majorité de l'offre de services et d'équipements du territoire**. Au regard des dynamiques démographiques, une dichotomie s'observe, entre :

- **les pôles de services intermédiaires** (Moissac, Castelsarrasin, Valence d'Agen) et les polarités sous l'influence des agglomérations voisines (Montech et Verdun-sur-Garonne notamment). Ces pôles apparaissent comme dynamiques et attractifs ;
- **les centralités davantage rurales** (Lauzerte et Beaumont-de-Lomagne notamment) qui connaissent une dynamique démographique négative, pouvant *in fine* impacter le maintien de certains services et équipements.

Mais de manière globale, **les polarités du territoire et centres bourgs font face à plusieurs difficultés** : des problématiques de vacance et de vieillissement du parc de logement, une tendance à la précarisation et paupérisation, dévitalisation et vacance commerciales ...

Pour répondre à ces problématiques et aux différents enjeux, **plusieurs démarches sont conduites à l'échelle des centralités et des centres-bourgs** :

- Les contrats bourgs-centres, qui visent à favoriser le développement et l'attractivité des bourgs-centres éligibles (habitat, offre de services, mobilité ...) : 18 contrats, sur le PETR, sont approuvés par la Région ;
- Les contrats Petites Villes de Demain avec 10 communes conventionnées sur le PETR.

Toutefois, la présence de ces contrats initiés par la Région et l'Etat ne doit pas **faire oublier les autres polarités du territoire qui jouent également un rôle important dans l'organisation du territoire**.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des centres-bourgs et polarités complémentaires, pour une dynamique territoriale équilibrée, structurant le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une économie commerciale fragile et qui s'éloigne des centres ; • Une vacance de logements qui augmente sur les centralités et centres-bourgs ; • Un écosystème de dispositifs de soutien aux centres bourgs difficilement lisible et complexe à mobiliser pour les communes disposant de peu ou pas d'ingénierie.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des stratégies et projets portés sur les centralités (programmes Petites Villes de Demain, Opération de Revitalisation du Territoire, contrat Bourgs-Centres ...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Des centres bourgs fragilisés qui ne sont pas concernés par les différents dispositifs de revitalisation ou ont des difficultés à mobiliser une ingénierie pour développer des projets de revitalisation.

6.2 e - Développement économique

En 2017, plus de 35 780 emplois étaient localisés sur le territoire du PETR, soit une évolution de 0,15% par rapport à 2012. Toutefois, cette hausse est à relativiser, car seule la *CC Grand Sud Tarn et Garonne* a connu une évolution annuelle positive (+ 2,5%). L'attractivité démographique du territoire contribue à la croissance de l'emploi présentiel et, de ce fait, à l'essor du tertiaire. En parallèle, le territoire se caractérise par une diversité de productions agricoles et l'existence de filières labélisées. De son côté, l'industrie occupe une part de l'emploi proche de la moyenne nationale (12,3 % de l'emploi).

De manière transversale, le territoire du PETR et les 6 intercommunalités présentent plusieurs atouts :

- Des territoires en charnière de plusieurs grands bassins économiques (Agen, Montauban, Toulouse) ;
- Un secteur artisanal et commercial dynamique ;
- Un foncier globalement compétitif en termes de prix et de disponibilités ;
- Des ressources locales importantes (base agricole solide, atouts touristiques ...) ;
- La présence de poches d'emploi spécialisées et vectrices de développement économique : la centrale nucléaire de Golfech (*CC Deux Rives*) contribue fortement au développement économique de cette partie du territoire (plus de 1000 emplois), la Zone d'Aménagement Concerté Grand Sud Logistique (*CC Grand Sud Tarn et Garonne*) concentre plus de 2 000 emplois ... ;
- Le déploiement de la fibre : l'ensemble du territoire devrait être couvert en 2022 (conformément au programme numérique du Département).

Toutefois, le développement économique sur le territoire peut être contraint par :

- un déficit d'image économique, notamment au regard des concurrences exogènes (Montauban, Agen ...) – *CC Deux rives, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain, Terres des Confluences* ;
- un enclavement (*CC Lomagne Tarn et Garonnaise, Pays de Serres en Quercy*) ;
- et un foncier qui se fait de plus en plus rare (pouvant limiter l'accueil de nouvelles structures) et, à l'inverse, des zones d'activités peu attractives.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel de développement basé sur les ressources locales : l'artisanat, les filières agricoles, le tourisme ... ; • Des territoires avec un tissu économique local dynamisé par la présence de grandes entreprises (<i>CC Deux Rives, Grand Sud Tarn et Garonne</i>) ; • Un tissu commercial et artisanal qui reste dynamique ; • Un foncier globalement compétitif en termes de prix et de disponibilités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un faible taux de création d'entreprises sur certains territoires (<i>CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain</i>) ; • Des zones d'activités économiques saturées et, à l'inverse, des ZAE peu attractives ; • Des difficultés à attirer des entreprises dans les secteurs éloignés des grands axes.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une volonté des collectivités à s'investir sur le développement économique : projets d'extension des ZA, opération en faveur du commerce et de l'artisanat, élaboration de schéma de développement économique et touristique ; • Le déploiement de la fibre à l'échelle du PETR ; • Des potentiels de développement économique en lien avec le grand carénage (<i>CC Deux Rives</i>) et au-delà avec les projets LGV/échangeur routier (<i>CC Grand Sud Tarn et Garonne</i>) ; • Des opportunités de développement autour de la silver économie, du développement de l'économie sociale et solidaire et de la transition écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une difficulté à pérenniser les entreprises et infrastructures créées sur le territoire dans le temps ; • Une inadéquation au niveau de l'emploi entre l'offre et la demande (logistique, artisanat, agriculture) ; • Une fragilisation du secteur industriel ; • Une fragilisation du secteur commercial et artisanal : difficultés de transmission-reprise ; • Un déficit d'image économique, notamment au regard des concurrences exogènes (Montauban, Agen).

6.2 f - Agriculture

Le PETR est un territoire tourné vers l'agriculture. **Un emploi sur quatre dans les CC Pays de Serres en Quercy et Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain dépend de l'agriculture.** La filière agricole du PETR est marquée par sa diversité (cultures céréalières, fruitières, ail, etc.). De plus, le patrimoine agricole du PETR est aussi valorisé à travers 6 labels AOP-AOC, 14 labels IGP et de nombreux labels rouges.

Toutefois, **l'évolution démographique agricole est négative pour l'ensemble du territoire.** Alors qu'il y avait 6 422 exploitations agricoles dénombrées sur le territoire du PETR en 1988, il n'y en a maintenant plus que 3 473, soit une baisse de 46 %.

Des difficultés d'hébergement pour les salariés sont également relevées, en particulier sur les **CC Grand Sud Tarn et Garonne, Terres des Confluences et Deux Rives.**

Dans une logique de développement durable et de valorisation de l'activité agricole, **la mise en place de circuits courts et le développement de l'agriculture biologique se développent.** Toutefois, si une dynamique de transition vers le bio et la valorisation des circuits courts s'observent à l'échelle du territoire, **l'absence d'une certaine organisation ne permet pas de développer de manière optimale ce secteur.**

Enfin, **la question de la gestion de l'eau est centrale pour le secteur,** les plaines de la Garonne, du Tarn ou de l'Aveyron connaissent les plus fortes concentrations de prélèvements d'eau. Cela est dû, outre les besoins des populations, aux activités d'agriculture exercées. **Ce déséquilibre** entre les besoins en eau, pour l'irrigation, l'alimentation potable, l'industrie, les usages récréatifs, et la ressource disponible **est particulièrement présent en période estivale.**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Diversité et richesse pédologique (vallées alluviales fertiles, coteaux...) favorables au développement des activités agricoles ; Diversité de la production agricole (cultures céréalières, fruitières...) et existence de filières labellisées (AOP Pruneaux d'Agen, AOC Chasselas de Moissac, AOC Ail de la Lomagne ...). 	<ul style="list-style-type: none"> Une évolution démographique agricole négative et un vieillissement important des exploitants ; Précarité du travail agricole (travailleurs saisonniers, main d'œuvre non qualifiée...) et des difficultés pour l'hébergement des salariés agricoles : CC Grand Sud Tarn et Garonne, Terres des Confluences et Deux Rives.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Intérêt des consommateurs pour les produits locaux labellisés (produits bio ...), et pour les circuits courts (marchés bio, ventes à la ferme, circuits agro-touristiques, paniers d'accueil chez les hébergeurs touristiques...). 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution du nombre d'exploitations et vieillissement des exploitations, peu ou pas de reprises, disparitions de certaines exploitations ; Des difficultés d'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs ; Encore peu de transformation et de valorisation des productions agricoles et des circuits-courts ; Une problématique importante autour de la gestion de l'eau (quantité et stockage).

Le territoire **présente un potentiel touristique important**, avec :

- **le patrimoine historique et les métiers d'art** : présence de sites emblématiques **avec l'abbaye de Moissac** (Unesco) au cœur du Grand Site Occitanie « Moissac-Auvillar-Lauzerte », **le chemin de St Jacques de Compostelle**, **le site de la pente d'eau de Montech** et une diversité de sites touristiques secondaires (bastides, cités médiévales, châteaux, halles, petit patrimoine...);
- **la grande itinérance** : facilitée par l'existence d'itinéraires reconnus (vélo voie verte du canal des Deux mers et canal de Montech, GR65 St Jacques de Compostelle, sentier clunisien Guyenne-Gascogne, route européenne équestre d'Artagnan), et la présence marquante des voies d'eau (canal des Deux Mers, Garonne, Tarn, Aveyron ...);
- **les loisirs liés à l'eau et activités de pleine nature** : base de loisirs départementale de St Nicolas de la Grave à la confluence Tarn/Garonne, bases de loisirs de Lafrançaise, Montaigu de Quercy, St-Sardos, forêt domaniale d'Agre (Montech), lacs de pêche, golf d'Espalais...;
- **l'agrotourisme, l'œnotourisme, et la gastronomie locale** : la diversité et la qualité des productions agricoles associées à des paysages typiques sont reconnues comme une richesse qui est encore peu valorisée du point de vue touristique, avec une faible mise en réseau des acteurs et peu de points de vitrines pour le public.

Les **équipements culturels réalisés** permettent d'approfondir et diversifier la découverte du territoire : musée de l'abbaye de Moissac, musée départemental des arts de la table dans l'abbaye de Belleperche, péniche d'interprétation de la pente d'eau de Montech, musée du Vieil Auvillar de la faïence et de la batellerie, musée Calbet à Grisolles, musée du miel à Gramont, conservatoire des métiers d'Autrefois de Donzac, Maison d'Espagne exposant l'affichiste Firmin Bouisset à Castelsarrasin et pôle culturel de la Maison Fermat à Beaumont de Lomagne valorisant la science...

Toutefois, **le secteur touristique reste à exploiter pour en optimiser les retombées économiques sur le territoire** :

- Une partie du petit patrimoine bâti, mais également du patrimoine naturel, souffre d'un manque de valorisation ;
- Un manque d'hébergement, notamment pour les séjours longs est relevé ;
- L'absence d'une offre de tourisme définie, globale et partagée (mise en place de circuits touristiques, valorisation du tourisme autour de la nature, etc.) ne permet pas aux communes de profiter pleinement du potentiel touristique de leur territoire.

De manière globale, l'enjeu principal du territoire repose sur la nécessité de coordonner les acteurs du domaine culturel et touristique, **afin de structurer une offre de loisirs et de tourisme qui permettrait de « faire rester » les touristes sur le territoire**, tout en bénéficiant aux locaux dans une logique de qualité de vie.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine architectural, culturel, environnemental et paysager riche (bastides, châteaux, petit patrimoine ...); • Présence de nombreux sites emblématiques de rayonnement national et international (abbaye de Moissac, chemin de St Jacques de Compostelle, canal des Deux Mers ...); • Un potentiel touristique important. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine culturel insuffisamment exploité et des éléments patrimoniaux ne bénéficiant pas de protection; • Un tourisme qualifié de « à la journée » qui ne bénéficie pas à long terme au territoire et rayonne insuffisamment au-delà des sites reconnus; • L'absence d'une image touristique globale.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt croissant pour de nouvelles activités touristiques (tourisme vert, agritourisme ...); • Des démarches et projets touristiques en cours : stratégies touristiques (CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain), la marque « Quercy Sud-Ouest » (CC Pays de Serres en Quercy), réalisation récente d'équipements culturels et touristiques valorisant les spécificités locales (péniche interprétation pente d'eau, Maison Fermat (science), Maison d'Espagne (Firmin Bouisset) ou prévus (musée faïence et batellerie à Auvillar) ... 	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'une offre de tourisme définie, globale et partagée (mise en place de circuits touristiques, valorisation du tourisme autour de la nature ...) qui ne permet pas aux communes de profiter pleinement du potentiel touristique de leur territoire; • Un développement touristique encore insuffisant, qui souffre de l'absence d'une image touristique clairement affirmée, d'une offre complète et organisée en matière d'activités touristiques, et d'une concurrence des territoires voisins; • Des besoins en matière d'hébergements touristiques

6.2 h - Mobilité

Comme dans la plupart des territoires présentant des caractéristiques similaires (rural, périurbain, proximité de pôles de services intermédiaires et supérieurs, ...), le PETR se distingue par un **recours très élevé au véhicule individuel** pour les déplacements du domicile au lieu d'emploi (**86% des actifs occupés utilisent leurs voitures pour se déplacer vers leur travail**, contre 70,5% au niveau national).

En parallèle, **le recours à l'offre de transports en commun reste très peu développé** et cela pour deux principales raisons : **un développement insuffisant de l'offre de transport** et **une mauvaise connaissance des locaux de cette offre**.

Si 3 Communautés apparaissent plutôt bien desservies (*CC Terres des Confluences, Grand Sud Tarn et Garonne et Deux Rives*), disposant à la fois de lignes de bus et de train (sans toutefois desservir l'ensemble des territoires), **les autres intercommunalités sont très peu desservies**. Des initiatives émergent, toutefois, à l'échelle intercommunale (développement des aires de co-voiturage, pistes cyclables, Rézo pouce, transport à la demande ...), mais ces dernières semblent **peu connues** par les habitants et ne répondent que partiellement aux besoins et enjeux liés à la mobilité.

Ainsi, sur l'ensemble du PETR, **les situations de « précarité mobilité » sont nombreuses** (personnes âgées, jeunes sans permis, personnes sans emploi, personnes en situation de handicap, etc.) et induisent des **difficultés pour accéder** aux différents services et à l'emploi.

Enfin, en matière d'infrastructure **le projet de la nouvelle gare TVG à Bressols et d'un échangeur autoroutier à Montech** représentent des **opportunités importantes** en matière de desserte et de développement territorial (*en particulier pour la CC Grand Sud Tarn et Garonne*). Mais ces derniers impliquent également **de nouveaux enjeux à prendre en compte** : pression foncière, risque d'induire un afflux de véhicules sur les axes Est/Ouest qui nécessiteront des adaptations conséquentes dont les collectivités (Département, Com. d'agglomération Montauban et CC Grand Sud Tarn et Garonne) ont conscience.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Des EPCI bien desservis (<i>CC Terres des Confluences, Grand Sud Tarn et Garonne, Deux Rives</i>) ; La présence d'une offre de transport collectif, complétée par un service de transport à la demande (<i>CC Grand Sud Tarn et Garonne, Terres des Confluences, Deux Rives, Lomagne Tarn-et-Garonnaise</i>) ; Des flux internes importants, notamment sur les secteurs urbains (<i>CC Terres des Confluences</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> Un réseau de transport en commun globalement limité et une utilisation prépondérante de la voiture ; Peu de liaisons internes (entre les pôles du territoire) ; Des initiatives inadaptées et méconnues (TAD, Rézo pouce ...) ; Des situations de précarité mobilité importantes : personnes âgées, jeunes sans permis, personne en précarité ...
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Une prépondérance de la voiture qui peut être source de solutions de mobilité alternatives : covoiturage, transport solidaire ... ; Future gare TGV à Bressols et projet d'un échangeur A62 à Montech (<i>Grand Sud Tarn et Garonne</i>) ; La mise en place de certaines initiatives (Rézo Pouce ; offre de location de voiture avec des points de location sur les communes, service de transport à la demande tout public ...). 	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion de certaines populations à la mobilité et, de fait, à l'accès à l'emploi, aux services ... ; Des infrastructures (future gare TGV, échangeur) qui vont générer un afflux de véhicule sur des axes peu adaptés (<i>Grand Sud Tarn et Garonne</i>) dont il conviendra de tenir compte.

6.2 i - Environnement et transition écologique

Le PETR possède un **patrimoine naturel riche en termes de milieux et d'espèces**, principalement lié à la biodiversité de sa trame hydrographique et à la diversité de ses paysages et espaces naturels. Ainsi, le PETR est composé de **nombreux espaces reconnus ou protégés**, qui représentent notamment un potentiel environnemental à valoriser au niveau touristique.

La part des territoires artificialisés reste contenue (3,9 % contre 5,3 % à l'échelle de la France métropolitaine en 2018). Toutefois, **l'artificialisation observée entre 2009 et 2018 augmente plus vite qu'à l'échelle nationale** (0,5 % contre 0,4 %). Une pression s'observe notamment sur les espaces périurbanisés autour de Moissac et du Sud Est du territoire, impactant ainsi les espaces agricoles et naturels. Enfin, **la gestion qualitative de l'eau et de son stockage (retenues ...)** sont soumis à de fortes pressions et constituent un enjeu fort, partagé à l'échelle du territoire.

Le territoire est soumis à plusieurs risques naturels. **Les risques « inondation » et « mouvement de terrain »** (retrait et gonflement des argiles) **sont particulièrement importants**. Le PETR est aussi **soumis à des risques davantage liés aux activités humaines** (transports de marchandises dangereuses, industriel, nucléaire).

Enfin, la consommation énergétique connaît une légère augmentation par rapport à 2013, avec **une part prépondérante de recours aux énergies fossiles (produits pétroliers)**. De leur côté, les EnR sont, pour l'heure, peu développées, bien que le territoire présente des potentiels de développement en énergies renouvelables. Ainsi, en 2017, **la part des EnR dans la consommation énergétique est, pour le PETR, inférieure à la moyenne régionale** : près de 20 % contre 22,3 % à l'échelle régionale. **Les CC Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences se sont engagées dans l'élaboration d'un PCAET.**

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • La présence d'un patrimoine paysager et naturel, riche et diversifié (serres, coteaux, vallées et plaines fluviales...) reconnu pour sa qualité environnementale (Natura 2000, ZNIEFF, ENS...); • Une trame hydrographique dense (Garonne, canal des Deux Mers, Tarn ...), favorable au développement de la faune et de la flore. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des milieux naturels sensibles exposés à une forte pression humaine (agriculture intensive et usages de pesticides, mitage paysager, pollution de certaines ZAE ...); • Une forte dépendance aux énergies fossiles (logements, mobilités); • Des logements vieillissants facteur de précarité énergétique et de forte consommation.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des atouts environnementaux et paysagers diversifiés (Garonne/Quercy/Gascogne) : un potentiel de développement touristique; • La conduite d'OPAH pour améliorer le confort thermique des logements; • La mise en œuvre de documents (PCAET) permettant d'appréhender les enjeux de transition énergétique (CC Grand Sud Tarn et Garonne, Terres des Confluences); • Un potentiel important pour le développement des EnR. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une artificialisation des sols qui progressent; • La présence de plusieurs risques sur le territoire : inondation, technologique, mouvement de terrain; • Une pression très forte sur la ressource en eau, renforcée lors de la période estivale.

